

Natalia Surguladze  
ნატალია სურგულაძე

# Histoire de la langue française

- Cours -

## ფრანგული ენის ისტორია

- ლექციების კურსი -



Édition „Université d'État Chota Roustaveli de Batoumi“

გამომცემლობა „ბათუმის შოთა რუსთაველის სახელმწიფო უნივერსიტეტი“

Batoumi - ბათუმი

2013

UDC(უკუ) 811.133.1(09)  
S-961

Cours de l'histoire de la langue française est destiné aux étudiants de la philologie française. Il est rédigé par les opinions et des livres des linguistes connus sur le développement de la langue française.

Ce livre permettra aux élèves d'apprendre plus profondément l'évolution de la langue française de son origine jusqu'à la modernité.

**Rédaction:** Docteur es lettres, Professeur titulaire

**Tsiuri Akhvlédiani**

Candidat es lettres, Professeur associé

**Nana Khakhoutaïchvili**

**Critiques:** Candidat es lettres, Professeur associé **Lia Nozadzé**

(PhD)Professeur assistant **Natia Abachidzé**

ISBN 978-9941-434-38-9

© „Université d'État Chota Roustavéli de Batoumi“ – 2013

## Introduction

Le cours d'histoire de la langue française est divisé en deux parties: la première partie contient une introduction à la philologie romane; la seconde – l'histoire même de la langue française.

On étudiera dans la première partie:

1) Les faits historiques qui ont contribué à la formation des langues romanes;

2) Les diverses théories, concernant le problème de la langue latine populaire, qui est la source de toutes les langues romanes.

La seconde partie est consacrée au développement de la langue française depuis son origine jusqu'à nos jours.

### *La parenté des langues romanes.*

La parenté des langues s'explique par leur origine commune. Cette origine commune se manifeste par la communauté de leur structure grammaticale et du fond héréditaire de leur lexique. La langue française est une des langues romanes. Toutes les langues romanes apparentées tirent leur origine du latin populaire. Le latin populaire est "la langue mère" des langues romanes.

Quelle est la différence entre le latin classique et la latin populaire? Ce sont deux formes différentes d'une même langue, dont le latin classique est la forme écrite et littéraire; alors que le latin populaire en est la forme parlée.

Quels sont les rapports de ces deux formes entre elles? La langue littéraire se forme et se développe sur la base de la langue parlée, ensuite elle exerce une influence normative sur le développement de la langue parlée populaire.

Les langues romanes sont les suivantes:

1. Le français et le provençal sur le territoire de la France

2. L'espagnol, le portugais et le catalan dans la péninsule Ibérique

3. L'italien en Italie

4. Le sarde dans l'île de Sardaigne

5. Le rhéto-roman au sud de la Suisse (ancienne province romaine - Réthie) dans le canton de Graubünden.

6. Le roumain et le moldave sur les territoires de la Roumanie et de la Moldavie. Il y avait encore une langue romane, considérée comme une langue morte depuis la fin du XIX-e siècle - c'est le dalmate. On parlait cette langue au Nord de l'ancienne Yougoslavie; mais le dernier individu parlant cette langue est mort en 1898.

## **1er thème:**

### **La conquête et la romanisation de la Gaule**

Après la conquête des Balkans, Rome poursuivait sa marche à l'ouest. La conquête suivante fut celle de la Gaule, dont la population était essentiellement constituée par les Celtes. Au Nord de la Gaule, jusqu'à la Seine, habitait les Belges; au Sud de la Seine, jusqu'à la Garonne habitait les Celtes, appelés par les Romains – Gaulois; jusqu'aux Pyrénées, habitaient des Ibères et les Aquitains; au Sud-Est – des peuples d'origine ligure.

La côte méridionale de la Gaule appartenait aux Grecs (des Bouches du Rhône jusqu'à Nice), où se trouvait la ville grecque de Massalia (Marseille).

Au moment de la conquête romaine, le niveau culturel des peuples celtiques était très différent: tandis que les uns conservaient l'organisation sociale primitive, les autres constituaient déjà des Etats solides. La lutte qui se poursuivait entre tous ces peuples celtiques, pour acquérir une position dominante, les empêchait de former un Etat unique. C'est la raison pour laquelle la Gaule fut rapidement conquise par les Romains.

En 154 av. n.è. les Romains pénétrèrent pour la première fois, sur le territoire gaulois pour aider Massalia dans sa lutte contre les peuples ligures. Après avoir remporté la victoire, les Romains se retirèrent. En 125 av.n.è. Massalia de nouveau s'adressa à Rome lui demandant de l'aider à combattre les peuples celtiques qui l'attaquaient du Nord; les Romains repoussèrent les Celtes, mais cette fois ils restèrent sur le territoire gaulois et y établirent leur colonie dans l'ancienne ville celtique de Narbonne. Par la suite, Massalia perdit son indépendance et le territoire sud de la Gaule entra dans le domaine de l'Etat Romain sous le nom de province Narbonnaise.

La partie centrale et la partie nord de la Gaule furent soumises par César au cours des années 58-51 av. n. è.

En 52 les Celtes s'unirent sous la direction d'un jeune chef celtique, Vercingétorix, dans une lutte acharnée contre les Romains, mais cette glorieuse insurrection fut étouffée et en 51 av.n.è. la Gaule entière fut définitivement soumise par les Romains. La Gaule fut divisée en trois provinces: les provinces Belge, Lyonnaise et d'Aquitaine.

Peu à peu la romanisation pénétra dans les régions conquises; elle se répandit beaucoup plus vite au sud qu'au centre et au nord de la Gaule.

Plus tard, le développement historique des peuples de la Gaule méridionale suivit une voie différente de celle des peuples de la Gaule centrale et septentrionale. Et c'est dans la partie sud de la Gaule où s'est formée la langue provençale dont la structure est très semblable à celle du français, mais qu'on considère comme une langue romane à part.

La romanisation du peuple indigène de la Gaule du nord et du centre s'effectua plus lentement.

Peu à peu disparaissait la culture celtique et se développait l'assimilation de la langue latine et de la culture romaine.

Plusieurs villes devinrent de grands centres de la culture romaine (Lyon, Arles, Toulouse, Bordeaux etc.).

Les écoles jouèrent un grand rôle dans le processus de romanisation. Dans aucune province romaine il n'y eut autant d'écoles qu'en Gaule.

La langue latine parlée fut assimilée non seulement par le peuple urbain, mais aussi par les villageois: d'immenses territoires appartenaient aux grands propriétaires romains et gaulois; la terre

était cultivée par les esclaves et des colons dont la plupart furent amenés de différentes provinces romaines.

Pour se comprendre et pour comprendre la langue de leur maître, il leur fallait assimiler la langue officielle des Romains. Ce latin des villageois, n'ayant pas subi l'influence normative de la langue écrite, dut avoir des traits différents et particuliers. Mais, comme il ne reste pas de documents écrits qui puissent nous renseigner sur ces traits, il faut peut-être les chercher dans les différents dialectes des langues romanes.

L'assimilation de la langue latine parlée ne signifie pas que le peuple indigène ait oublié sa langue maternelle tout d'un coup. Plusieurs documents historiques indiquent que la langue celtique s'est maintenue comme langue vivante jusqu'au VI-e s. de n. è; les dialectes ibériques et ligures disparurent beaucoup plus tôt.

La Gaule fut l'une des provinces romaines où la romanisation a été totale.

### **Sources de nos connaissances sur l'évolution du latin parlé.**

Ces sources sur l'évolution du latin parlé sont les suivantes :

#### 1. Les textes écrits du latin parlé.

Les sources essentielles, qui nous permettent de connaître l'évolution du latin parlé de la période qui s'étend jusqu'au VI-e s. sont des inscriptions, dont la plupart se rapportent aux épitaphes. Ces inscriptions ont été trouvées dans différentes provinces romaines. Elles représentent la langue latine populaire, influencée dans ses normes par la langue littéraire. Cette influence a amené à ce que tous les changements de la langue populaire fussent plus au moins homogènes. Bien entendu, ces inscriptions ne peuvent pas donner une notion complète de la langue parlée, car elles sont très spécifiques par leur contenu ainsi que très fragmentaires; mais l'analyse

minutieuse de ces inscriptions a donné des renseignements précieux. Par ex.; dans le domaine de la phonétique: dans les inscriptions les plus anciennes on trouve des cas où le mot est écrit sans “h” – ortus (jardin) au lieu de “hortus”, “omo” (homme) au lieu de “homo”, “preendere” (prendre) au lieu de “prehendere”, mais il y a aussi des cas inverses – “his” (celui-ci, celui-la) au lieu de “is” etc. Cela indique que le son “h” ne se prononçait plus dans la langue parlée. Dans le domaine de la morphologie, l’affaiblissement des flexions se manifestait dans les cas suivants: on trouvait “annus” (acc. Pl.) au lieu de “annos”; “privat”(perf. 3-e pars. du sing.) au lieu de “privavit” ou au lieu de “anaphema patris”(gen.), filii(gen.) et sancti (gen.), il est écrit “anaphema de patre(Acc.), filiu (acc.) et sanctum spiritum (acc.)”. On voit par ce dernier exemple que de l’Accusatif avec des prépositions a supplanté l’emploi des formes des autres cas.

2. Les glossaires constituent aussi des sources qui nous montrent l’évolution du lexique. Dans ces glossaires les mots du latin classique devenus incompréhensibles sont expliqués par des mots du latin parlé. Le mot du latin classique “anser” (l’oie) est expliqué par le mot “auca”, qui s’employait dans la langue parlée avec le même sens. Ce mot “auca” est entré dans les langues romanes (vieux français - “oue); espagnol - “oca”; italien “oca”; provençal “auca”).

3. Les constatations des grammairiens Romains ont aussi contribué à faire connaître les changements du latin populaire. Dans plusieurs grammaires classiques on trouve des exemples sur l’emploi incorrect des mots. Une longue liste de ces exemples est donnée dans la grammaire de Probus. Cette liste, contenant 200 mots, est connue sous le nom d’Appendix Probi (appendice à la grammaire de Probus). A côté des mots littéraires, l’auteur donne les mots du latin parlé, en indiquant que ces derniers ne sont pas corrects.

Ex.: Angulus non angulus

Vetulus non veclus

Viridis non virdis

Calida non calda

Toutes ces sources et plusieurs autres ont permis de constater les faits concrets de l'évolution du latin populaire.

Sur le territoire de la Gaule, après la formation de l'Etat Franc, on n'a plus trouvé de textes écrits dans la langue parlée. C'est pourquoi, pour constater les changements produits dans la langue parlée à partir du VI-e s. il a fallu comparer les premiers textes écrits au IX-e s. avec les inscriptions du latin parlé du V-VI-e ss. Cette étude comparative a permis de constater que vers le IX-e s. la langue populaire s'est transformée en une nouvelle langue, le français.

### **Appendix Probi**

On peut trouver des preuves pour ces changements dans l'*Appendix Probi*, un recueil de gloses datant du III<sup>e</sup> siècle qui prescrivent les formes correctes du latin classique pour certaines formes vulgaires. Ces gloses décrivent :

- un processus de syncope, la perte des voyelles inaccentuées, (MASCVLVS NON MASCLVS) ;
- la réduction du /e/ et /i/, jadis syllabique à /j/ (VINEA NON VINIA) ;
- un nivellement de la distinction entre /o/ et /u/ (COLVBER NON COLOBER) et /e/ et /i/ (DIMIDIVS NON DEMEDIVS) ;
- régularisation des formes irrégulières (GLIS NON GLIRIS) ;
- régularisation et accentuation des formes sexuées PAVPER MVLIER NON PAVPERA MVLIER) ;
- nivellement de la distinction entre /b/ et /v/ entre voyelles (BRAVIVM NON BRABIVM) ;

- la substitution de diminutifs pour des mots non-marqués (AVRIS NON ORICLA, NEPTIS NON NEPTICLA) ;

- La perte des nasales qui se trouvent dans la syllabe finale (MENSA NON MESA) ou l'insertion inappropriée des nasales en forme d'hypercorrection (FORMOSVS NON FORMVNSVS).

Bien des formes que les auteurs de l'*Appendix Probi* critiquèrent se révélèrent prolifiques dans les langues romanes; *oricla* non pas *auris*, la forme classique, est la source d'« oreille » en français, d'*orella* en catalan, d'*oreja* en espagnol, d'*orecchio* en italien, d'*ureche* en roman, et d'*orelha* en portugais.

## Ile thème:

### Le latin vulgaire. Du I<sup>er</sup> au V<sup>e</sup> siècle: Interactions entre latin vulgaire et langues gauloises

L'histoire de la langue française commence avec l'invasion de la Gaule par les armées romaines sous Jules César de 58 à 50 av. J.-C. On considère que la Gaule comptait alors environ 10 millions d'habitants. Après la conquête, les soldats et les commerçants romains ont importé avec eux le *sermo cotidianus*, ou latin vulgaire. Malgré l'apparente similarité des deux langues (syntaxe, numération, morphologie) le gaulois et le latin vulgaire, l'assimilation est plutôt lente puisqu'elle se complète après plusieurs siècles, probablement après l'évangélisation des milieux ruraux sous Dagobert. Le latin fonctionne comme langue de l'écrit et de l'administration, tandis que le gaulois, de tradition orale puisqu'il ne s'écrivait pas ou peu, conserve alors une fonction de langue d'échange jusqu'au III<sup>e</sup> siècle dans les centres urbains qui ont connu un essor rapide sous les Romains.

Le latin vulgaire se distingue du latin classique par le fréquent usage de la métaphore : on utilise *manducare* (« mâchouiller ») au lieu du classique *edere* (d'où « manger ») ou *parabolare* (dérivé de *parabola* « parole ») au lieu de *loqui* (d'où « parler »), le recours aux diminutifs *\*auricula* et *\*genuculum* (« oreille », « genou »), par la simplification des formes morphosyntaxiques :

- les genres et cas voient une réduction progressive aux seuls nominatif et accusatif (alors qu'il y en a six en latin classique), la déclinaison du neutre est ramenée à celle du masculin, et des modèles de déclinaisons (troisième, quatrième et cinquième déclinaisons) s'alignent sur les modèles les plus fréquents (première et deuxième déclinaisons).

Le latin vulgaire (ou latin populaire) voit l'apparition des formes verbales analytiques avec un futur de type *venire habeo* (*vénire áio*, d'où « je viendrai » en français, *vindré* en catalan ou *vendré* en castillan), les formes passives de type *amatus sum* a valeur de présent (alors qu'en latin classique *amatus sum* a valeur de passé), et le passé de type *habeo panem manducatum* (*áio pane manducatu*, « j'ai du pain mangé », d'où le sens « j'ai mangé du pain »). Disparaissent le supin, le participe futur (*morituri te salutant* ne peut être traduit que par une périphrase en français moderne), et les infinitifs futur et parfait (*amaturum esse*, approximativement « être destiné à aimer », et *amavisse*, approximativement « avoir aimé », peuvent difficilement se traduire en français moderne). Les temps du passé du subjonctif se confondent et se réduisent.

Certains adverbes adoptent aussi des formes analytiques telles que *in hac hora* (d'où le français « encore », le catalan *encara* ou l'italien *ancora*). Les adverbes adoptent la forme en *-mente* (*bonamente*, d'où « bonnement »).

L'ordre des mots tend à se fixer. Cela est dû à la réduction des cas aux seuls nominatif et accusatif. En outre, au niveau phonétique, le « m » final, significatif de l'accusatif, disparaît dans la langue parlée (*rosam* prononcé [rosa, roza] se confond avec le nominatif *rosa*). Les prépositions, du coup, progressent : *ad* pour marquer le datif ou l'accusatif (*eo ad Roma(m)* < *eo Romam*), *de* pour marquer le génitif. L'adjectif, l'épithète et le génitif se placent après le substantif (le nom commun). Le verbe prend une position médiane dans la phrase (et non finale, comme en latin classique).

On constate un enrichissement des phonèmes (sons, voyelles et consonnes) avec l'augmentation des phonèmes vocaliques (c'est-à-dire les voyelles telles qu'elles sont dites, plutôt qu'écrites). Cela provient du fait que le système « voyelles courtes/longues » du latin classique

est remplacé en latin vulgaire par un système « voyelles ouvertes/fermées ». Ainsi [é] court devient [è], [é] long devient [é] court, tandis que [o] court devient « o ouvert » (comme dans « bonne »), et [o] long devient « o fermé » (comme dans « zone »). Par conséquence, certaines voyelles courtes disparaissent : *caldus* (*calidus*, d'où l'adjectif français « chaud » ou le substantif espagnol *caldo* (« bouillon »). Certaines diphtongues se réduisent : *oru(m)* < *aurum* (« or »). Certaines voyelles longues simples se diphtonguent. Mais la diphtongaison n'est pas propre au latin vulgaire, puisque les voyelles longues ne se diphtongueront qu'à partir du IV<sup>e</sup> siècle; on la rencontre néanmoins dans toute la *Romania* : français « pied », espagnol *pie* (<*péde(m)*). Ce phénomène sera davantage le fait de la Gaule à partir du VI<sup>e</sup> siècle. Les sons [v] et [z] apparaissent (*vivere* était prononcé [wiwere] en latin classique). Les consonnes sourdes intervocaliques se sonorisent : [vida] (< *vita*), [roza] (< *rosa*). Les consonnes affriquées apparaissent : [k] se palatise devant *e* et *i* devenant ainsi *ky/ty* puis *tsh* (en Italie) et *ts* (en Espagne et en Gaule), voire se sonorise entre deux voyelles (en Gaule) : *placere* prononcé [plajdzere] (d'où « plaisir »).

### Latin vulgaire



Le latin vulgaire, vu dans cette gravure politique à Pompéi, parlé par le peuple de l'Empire romain, était différent du latin classique de la littérature.

Le **latin vulgaire** ou **latin populaire** (en latin, *sermo uulgaris*, « le langage populaire ») est un terme qui englobe les dialectes

vernaculaires du latin qui existaient pour la plupart dans les provinces occidentales de l'Empire romain, jusqu'à ce que ces dialectes, s'écartant de plus en plus les uns des autres, fussent transformés au fur et à mesure en langues romanes primitives. On considère que la mutation, commencée vers le II<sup>e</sup> siècle avec des traces de changements antérieurs, s'est terminée aux environs du IX<sup>e</sup> siècle.

Ce latin parlé différait de la langue littéraire qu'était le latin classique, aussi bien dans sa prononciation et son vocabulaire que dans sa grammaire. Il ne faut pas le confondre non plus avec le "latin vivant", c'est-à-dire le latin parlé et écrit actuellement par un nombre de plus en plus grand de personnes qui le revendiquent comme langue internationale, et qui est, en fait, le latin classique augmenté de tous les termes nécessaires à la communication moderne (exemple: *reticulum interrete*: réseau internet).

Certains aspects du latin vulgaire n'apparaissent qu'à la fin de l'Empire, tandis qu'il est probable que d'autres existaient dans le latin parlé, au moins dans les formes basilectes du latin, bien plus tôt.

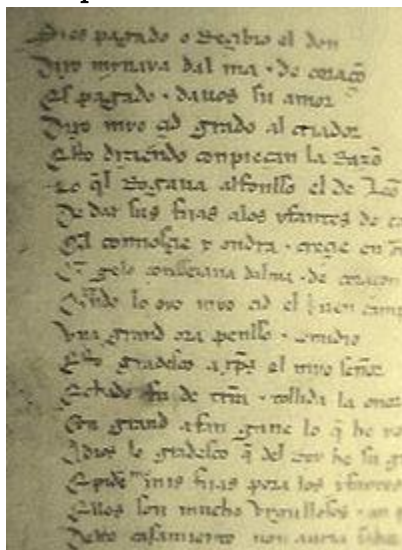
Dans la plupart des définitions, le « latin vulgaire » ou « latin populaire » apparaît comme une langue essentiellement parlée et rarement écrite, parce que le latin écrit restait plus proche du latin classique. Il y a de bonnes raisons pour penser que le latin parlé a éclaté en dialectes divergents pendant cette période. Parce que personne n'a transcrit les parlars quotidiens des latinophones durant la période dont il est question, ceux qui étudient le latin vulgaire doivent le faire en se servant de méthodes indirectes.

Notre connaissance du latin vulgaire provient de trois sources principales. Tout d'abord, la linguistique contrastive peut servir à reconstruire ses formes sous-jacentes à partir des langues romanes attestées, pour ensuite noter comment elles diffèrent du latin classique.

Ensuite, plusieurs textes de grammaire normative datant de la période du latin tardif condamnent des erreurs linguistiques que les latinophones avaient tendance à commettre. Ces textes sont donc de riches sources sur la manière dont les latinophones parlaient réellement leur langue.

Enfin, les solécismes et usages non-classiques que l'on décèle occasionnellement dans certains textes de latin tardif éclairent la manière dont leurs auteurs parlaient.

### Description



Le nom « vulgaire » veut seulement dire « commun » : il vient du mot latin *uulgaris*, qui signifie « commun » ou « ce qui est du peuple ». L'expression de « latin vulgaire », inspirée de l'expression *sermo vulgaris* employée par Cicéron, et reprenant le sens de *vulgaire* dans les langues modernes, est apparue dans les années 1870. Pour les latinistes, « latin vulgaire » a plusieurs sens.

1. Il désigne le latin parlé de l'Empire romain. Le latin classique était toujours une langue littéraire plutôt artificielle ; le latin qu'apportèrent les soldats, les commerçants et les artisans romains à la Gaule, à l'Ibérie ou en Dacie n'était pas nécessairement celui de Cicéron. Selon cette définition, le latin vulgaire était une langue parlée, tandis qu'on écrivait en latin « tardif » (dont le style était un peu différent des normes « classiques », c'est-à-dire les textes latins du I<sup>er</sup> siècle).

2. Il désigne l'ancêtre hypothétique des langues romanes. C'est une langue que l'on ne peut pas connaître directement, à part quelques inscriptions (graffitis) ; c'est le latin qui a subi bon nombre d'importants changements, y compris sonores, que l'on peut reconstruire avec la linguistique comparée en regardant les changements qui sont évidents dans ses descendants, les langues vernaculaires romanes.

3. Dans un sens même plus circonscrit, on appelle parfois « latin vulgaire » la langue hypothétique proto-romane des langues romanes occidentales : les vernaculaires que l'on trouve au nord et à l'ouest d'une ligne La Spezia-Rimini, en France, et dans la péninsule ibérique ; et les langues romanes de l'Afrique du Nord-Est dont il ne reste que peu de traces. Selon ce point de vue, l'italien du sud-est de l'Italie, le roumain, et le dalmate se seraient développés séparément.

4. On emploie parfois « latin vulgaire » pour décrire les innovations grammaticales que l'on trouve dans certains textes écrits en latin tardif, tels que le *Peregrinatio Aetheriae* du IV<sup>e</sup> siècle, un récit qu'a écrit une religieuse lors d'un séjour en Palestine et au mont Sinäï, ou bien des œuvres de Grégoire de Tours. Puisque la documentation écrite des formes du latin vulgaire est rare, ces œuvres sont très utiles aux philologues, surtout parce qu'elles contiennent

parfois des « erreurs » qui nous donnent un aperçu des parlars en vigueur durant la période où elles furent écrites.

Certaines œuvres littéraires écrites en des registres familiers et datant de l'époque du latin classique nous permettent aussi d'entrevoir le monde du latin vulgaire. Les œuvres de Plaute, ainsi que celles de Térence, des comédies remplies de personnages qui sont des esclaves conservent certaines formes basilectes primitives du latin, tout comme le dialogue des affranchis dans le *Cena Trimalchionis* de Pétrone.

Le latin vulgaire s'est développé de façon différente dans les diverses provinces de l'Empire romain, et ces processus eurent comme résultat la formation graduelle des différentes langues romanes. Bien que la langue officielle restât le latin, le latin vulgaire était la langue populaire, et cela jusqu'à ce que ces nouvelles formes localisées ne s'écartassent les unes des autres pour former de nouvelles langues standards. Évidemment, on considère que le latin vulgaire s'est perdu dès lors que les dialectes locaux commencèrent à acquérir assez de caractéristiques propres pour former des langues distinctes. Ces langues (proto-romanes) se sont transformées au fur et à mesure en langues romanes, et l'on peut dire que cette transformation s'est achevée lorsque l'on a pu distinguer une valeur indépendante dans chacune d'elles (par exemple, le mot pour « oui »: *Oil*, *Oc* ou bien *si*).

On considère que durant le III<sup>e</sup> siècle, le vocabulaire du latin vulgaire, tout comme ses déclinaisons, changeait de façon importante. (par ex., *equus* fut remplacé par *caballus*, qui s'est plus tard transformé, en français, en *cheval*). Des études récentes (qu'il faudrait peut-être poursuivre d'une manière plus approfondie), semblent indiquer que les prononciations, elles aussi, commencèrent dès alors à diverger pour se rapprocher des prononciations actuelles. Selon ces études, l'exemple le plus spectaculaire de ces changements a eu lieu

aux environs de Naples. Cependant, ces changements ne se produisirent pas d'une manière uniforme dans le territoire de l'Empire, et donc, les différences les plus grandes se trouvaient peut-être parmi les diverses formes du latin vulgaire dans de multiples régions (et cela dû aussi à l'acquisition de racines locales plus nouvelles). Or cette théorie s'appuie pour la plupart sur la reconstruction *a posteriori*, plutôt que sur des textes.

Pendant quelques siècles après la chute de l'Empire romain, le latin vulgaire et le latin tardif écrit existaient en même temps, car quand les personnes éduquées qui parlaient l'un des vernaculaires romans essayaient d'écrire en se servant de la bonne grammaire et de la bonne orthographe, le résultat était un langage influencé par les normes du latin classique.

Pourtant, au troisième concile de Tours en 813, les prêtres se virent ordonner de donner leurs prédications dans les langues vernaculaires locales afin que celles-ci fussent compréhensibles - c'est-à-dire ou en *rustica lingua romanica*, un latin vulgaire alors nettement distinct du latin ecclésiastique figé, ou dans l'un des dialectes allemands. C'était un moment important dans l'évolution du latin vulgaire. Moins de trente ans après le concile de Tours, en 842, les Serments de Strasbourg enregistrant un accord entre deux des héritiers de Charlemagne, furent prêtés dans une langue romane et non en latin:

Extrait des serments de Strasbourg

Extrait du texte :

«Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di in avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo et in ajudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il me altresi fazet, et

ab Ludher nul plaid numquam prindrai, qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit. »

Traduction :

« Pour l'amour de Dieu et pour le peuple chrétien et notre salut commun, à partir d'aujourd'hui, et tant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, je secourrai ce mien frère Charles par mon aide et en toute chose, comme on doit secourir son frère, selon l'équité, à condition qu'il fasse de même pour moi, et je ne tiendrai jamais avec Lothaire aucun plaid qui, de ma volonté, puisse être dommageable à mon frère Charles. »

Le latin tardif, toujours basé à Rome, comprit probablement ces acquisitions, enregistrant les changements qui s'effectuaient en latin dans une région plus proche — vaguement identique à l'Italie. Le latin soutenu fut alors « gelé », d'une part par les codifications du droit romain entreprises par Justinien, et d'autre part par l'Église ; les deux furent enfin unifiés par des copistes médiévaux, les séparant ainsi de façon définitive des idiotismes romans vulgaires qui s'étaient déjà établis comme indépendants. La langue écrite continuait d'exister en tant que latin médiéval. Les vernaculaires romans furent alors identifiés comme des langues distinctes, et ils commencèrent à développer des normes locales ainsi que leurs propres orthographe. Dès lors, il n'y a plus lieu de parler de « latin vulgaire », la langue parlée couramment n'étant plus du latin mais l'une des langues romanes naissantes.

Entre le VIII<sup>e</sup> siècle et le X<sup>e</sup> siècle, le latin cesse d'être compris comme langue de communication courante. M. Banniard, s'appuyant sur des travaux de sociolinguistique rétrospective, avance les dates suivantes:

Région	Date de fin de la communication latine
France d'oïl	750-800
France d'oc	800-850
Espagne mozarabe	850-900
Italie du Nord et du centre	900-950
Italie du Sud	Indéterminé
Afrique en cours d'arabisation	750-800

Le latin vulgaire est donc un terme collectif que l'on emploie pour décrire un groupe de dialectes ayant des caractéristiques locales (sans pour autant être nécessairement communs) mais qui ne sont pas une « langue » dans le sens classique du terme. On pourrait décrire le latin vulgaire comme n'étant qu'une matière floue « magmatique » qui s'est lentement et localement cristallisée en diverses formes primitives de chaque langue romane, qui ont, elles, comme source ultime le latin classique. Le latin vulgaire était donc un point intermédiaire dans l'évolution du latin vers les langues romanes, non point leur source.

La notion de « latin vulgaire » est aujourd'hui remise en cause au profit d'autres expressions. Certains linguistes préfèrent parler de « latin populaire » plutôt que de latin vulgaire. Pour insister sur le caractère *oral* de ces formes de latin, d'autres emploient l'expression de « latin parlé » en ajoutant parfois la qualification de « tardif » d'où LPT (« latin parlé tardif »). L'expression « latin tardif » est parfois présentée comme un synonyme de « latin vulgaire ».

## Phonologie Voyelles

Lettre	Prononciation		
		Classique	Vulgaire
Ă, ă	A bref	/a/	/a/
Ā, ā	A long	/a:/	/a/
Ĕ, ĕ	E bref	/e/	/ɛ/
Ē, ē	E long	/e:/	/e/
Ĭ, ĭ	I bref	/i/	/ɪ/
Ī, ī	I long	/i:/	/i/
Ŏ, ŏ	O bref	/o/	/ɔ/
Ō, ō	O long	/o:/	/o/
Ū, ū	V bref	/u/	/ʊ/
Ū, ū	V long	/u:/	/u/
Ȳ, ȳ	Y bref	/y/	/ɪ/
Ȳ, ȳ	Y long	/y:/	/i/
Æ, æ	AE	/ai/	/ɛ/
Œ, œ	OE	/oi/	/e/
AU, au	AV	/au/	/au/

Parmi les changements qu'a subi le latin classique pour qu'il se transforme en latin vulgaire, puis en langues proto-romanes, les plus profonds étaient la réorganisation de son système vocalique. Le latin avait originellement dix voyelles distinctes : des versions longues et courtes d'« a », « e », « i », « o », et « u », ainsi que trois diphtongues : « ae », « oe » et « au ». (Selon certains, il y figurait aussi « ui »).

Les diphtongues « ae » et « oe » ont beaucoup changé. L'altération du « au » en /o/ est attestée dès le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., par l'exemple de Claudius Pulcher, qui adopta le nom de **Clodius**, pour suivre la prononciation populaire. Le « au » se réduira à /o/ dans bien des langues après que les /o/ et /o:/ originels eurent subi d'autres changements. (Le portugais le transforma seulement en /ou/, avant que ces changements ne deviennent, assez récemment, plus profonds. L'occitan et le roumain conservent le /au/ classique.)

Donc, le système de dix voyelles qu'eut le latin classique (sans compter les diphtongues et l'« y » d'origine grecque), qui avait d'ailleurs recours à un système de voyelles phonémique, se transforma en un système où les longueurs des voyelles n'avaient plus de valeur phonémique, mais où les altérations de la qualité vocale ont acquis une valeur phonémique. Parce que l'on n'était plus obligé de mettre l'accent sur certaines voyelles, les rendant plus longues que d'autres, on pouvait mettre l'accent sur des syllabes, accentuant certaines d'entre elles, ce qui se faisait beaucoup moins en latin classique. Or mettre l'accent sur les syllabes accentuées eut aussi comme résultat que les syllabes inaccentuées eurent tendance à devenir moins distinctes. De même que certains changements eurent lieu sur les sons des syllabes accentuées. Tous ces changements aboutirent à un nouveau système de voyelles : il y en avait sept qui étaient accentuées (six en roman, cinq en sarde) ainsi que cinq phonèmes vocaliques non-accentués.

Les voyelles auxquelles donnèrent naissance l'effondrement de l'« o » et l'« e » brefs se révélèrent instables et eurent tendance à se transformer en diphtongues. *Focus* (dont l'accusatif est *focum*) (foyer) devint le mot général en protoroman pour « feu », ainsi remplaçant *ignis*, mais son « o » bref se transforma en diphtongue ; des

diphthongues différentes apparurent dans plusieurs des langues issues du protoroman (langue reconstruite) :

- espagnol : *fuego*
- français : *feu* (ce qui n'est plus une diphthongue, mais plutôt comme /fø/)
- italien : *fuoco*

En français et en italien, ces changements ne s'effectuèrent que dans les syllabes « ouvertes ». L'espagnol, cependant, se diphthongua dans toutes les circonstances, créant un système vocalique simple, consistant en cinq voyelles pour les syllabes accentuées et non-accentuées. En portugais, ce processus de diphthongaison n'eut pas lieu (*fogo* /'fogu/).

En roumain, le « e » bref du latin vulgaire s'est transformé en diphthongue, mais le « o » bref n'a pas connu le même sort (*foe*). Le catalan, pour sa part, n'a connu qu'une faible diphthongaison (*foc*). Le portugais évita un peu l'instabilité vocalique en retenant la distinction latine entre les voyelles longues et brèves jusqu'à un certain point dans son système de voyelles fermées et ouvertes. Les « e » et « o » longs du latin devinrent en général des voyelles fermées en portugais (écrites *ê* et *ô* quand on les accentue). La prononciation de ces voyelles est la même que celle que l'on trouve dans la table de voyelles du latin vulgaire à droite.

Une certaine instabilité vocalique a pu cependant être observée, surtout dans le cas de l'« o » faible, qui se transforme en /u/, ainsi que dans le cas de l'« e » faible, qui se transforme en /i/ ou en /ə/.

### **Les consonnes**

La palatalisation du latin /k/, /t/, et souvent /g/ était presque universelle en latin vulgaire ; les seuls dialectes romans qui n'en connaissaient pas les effets étaient certaines variétés du sarde. Donc,

le latin *caelum*, prononcé /kælu(m)/ /k/) devint *ciel* /sjɛl/ tandis qu'il devint *céu* /'sɛu/ en portugais : tous les deux commencent avec /s/. Les anciennes demi voyelles latines : *V*, prononcée /w/, ex *vinum*) ainsi que *I* (prononcé /j/, comme dans *iocunda*, ont fini par se transformer en /v/ et /dʒ/, respectivement. De même, quand les sons /b/, /w/ et /v/ se trouvaient entre des voyelles, ils se fusionnaient souvent en un son intermédiaire : /β/.

Dans l'alphabet latin, les lettres *U* et *V*, d'une part, et les lettres *I* et *J* d'autre part, ne représentaient pas de différents sons.

Dans la partie occidentale des régions des langues romaines, une voyelle épenthétique fut insérée au début des mots qui commençaient par un *s* et une autre consonne : latin *spatha* (épée) devint donc *espada* en espagnol et portugais. En revanche, les langues romanes orientales gardèrent les règles d'euphonie en ajoutant l'épenthèse à l'article précédant quand il le fallait. L'italien garde donc l'article *la* devant *spada*, mais transforme l'article *il* en *lo* devant *spaghetto*.

Le genre du latin fut renouvelé dans les langues filles quand celles-ci perdirent les consonnes finales. En latin classique, les terminaisons *-us* et *-um* servaient à faire la distinction entre les substantifs masculins et neutres dans la seconde déclinaison ; une fois *-s* et *-m* écartés, les neutres fusionnèrent avec les masculins, un processus qui s'acheva complètement dans les langues romanes. Par contre, certains pluriels neutres tels que *gaudia* (joies) furent réanalysés en tant que singuliers féminins. La perte du *-m* final était un processus qui semble avoir commencé très tôt.

### IIIe thème: Le vocabulaire et la structure grammatical du latin populaire

Classique Seulement	Classique & Langues romanes	Français
<i>sidus</i> (racine <i>sider-</i> )	<i>stella</i>	étoile
<i>cruor</i>	<i>sanguis</i>	sang
<i>pulcher</i>	<i>bellus</i>	beau
<i>ferre</i> (racine perfective <i>tul-</i> )	<i>portare</i>	porter
<i>ludere</i>	<i>jocare</i>	jouer
<i>os</i>	<i>bucca</i>	bouche
<i>brassica</i>	<i>caulis</i>	choux
<i>domus</i>	<i>casa</i>	maison
<i>magnus</i>	<i>grandis</i>	grand
<i>emere</i>	<i>comparare</i>	acheter
<i>equus</i>	<i>caballus</i>	cheval

Certains mots venant du latin classique furent écartés du lexique du latin vulgaire. *Equus*, classique, se vit constamment remplacé par *caballus* (tocard) (mais il faut noter *iapă* en roumain, *èbba* en sarde, *yegua* en espagnol, *egua* en catalan et *égua* en portugais qui signifient toutes *jument*, et qui se dérive de *equa* en latin classique). De même, *aequor* (mer) céda partout à *mare*. On trouvera à droite une liste non exhaustive de mots qui se trouvaient exclusivement dans le lexique classique, confrontés à ceux qui furent productifs dans les langues romanes.

Certains de ces mots, délaissés dans les langues romanes, furent réempruntés au latin classique en tant que mots savants. Les changements lexicaux affectaient même les particules grammaticales de base du latin; beaucoup ont disparu sans laisser de trace dans les langues romanes, telles que *an*, *at*, *autem*, *donec*, *enim*, *ergo*, *etiam*, *haud*, *igitur*, *ita*, *nam*, *postquam*, *quidem*, *quin*, *quod*, *quoque*, *sed*, *utrum*, et *vel*.

En revanche, puisque le latin vulgaire et le latin propre étaient, pendant des années, de différents registres de la même langue plutôt que des langues différentes, certaines langues romanes conservent des mots latins que la plupart d'entre elles ont perdus. Par exemple, *ogni* en italien (chaque) conserve *omnes*. D'autres langues se servent de cognats de *totus* (*totum* à l'accusatif) pour exprimer le même sens; ainsi voit-on *tutto* en italien, *tudo* en portugais, *todo* espagnol, *tot* en catalan, occitan et en roumain, et bien sûr, *tout* en français.

Souvent des mots latins de nouveau empruntés à un registre plus élevé de la langue côtoient des formes plus évoluées. Les développements phonétiques attendus (ou bien leur absence) sont une indication que l'une des formes a été empruntée. En espagnol, par exemple, *fungus*, accusatif *fungum* en latin vulgaire (champignon, fongus) devint *fungo* en italien, *fong* en catalan, *fongo* en portugais et *hongo* en espagnol, le F > H étant normal en espagnol (cf. *filius* > *hijo* (fils) ou *facere* > *hacer* (faire)). Mais *hongo* partage de l'espace sémantique avec *fungo*, lequel montre de par son manque de changement vocalique qu'il a été de nouveau emprunté au registre le plus élevé du latin.

Parfois, un mot latin classique est gardé tout comme son équivalent du latin vulgaire. En latin vulgaire, *caput* céda sa place à *testa* (tête) (lequel signifiait d'origine *pot*, une métaphore courante à travers l'Europe occidentale — cf. *cup* en anglais avec *Kopf* en

allemand) dans certaines langues romanes occidentales, y compris le français et l'italien. Or l'italien, le français, l'occitan, le catalan gardèrent *caput* sous les formes de *capo*, *chef* et *cap* respectivement, et ces mots retiennent bien des sens métaphoriques de *tête*, y compris *patron*. Le mot latin est conservé avec son sens original en roman *cap*, qui, tout comme *țeastă*, veut dire *tête* dans un sens anatomique. De même, des dialectes méridionaux de l'italien conservent *capo* comme le mot usuel pour *tête*. L'espagnol et le portugais ont *cabeza/cabeça*, dérivés de \**capetia*, une forme modifiée de *caput*, tandis que *testa* fut gardée en portugais pour parler du *front*.

Dans l'ensemble, cela démontre un modèle commun, observé dans beaucoup de circonstances — les dialectes périphériques tendent à être plus conservateurs que les dialectes centraux.

Les verbes qui avaient des prépositions préfixées supplantèrent fréquemment des formes simples. Le nombre de mots formés par des suffixes tels que *-bilis*, *-arius*, *-itare* et *-icare* augmenta beaucoup. Ces changements eurent souvent lieu pour éviter les formes irrégulières ou bien pour régulariser le genre.

Pour bien comprendre les mutations lexicales du latin vulgaire tardif en France, il convient de regarder les *gloses de Reichenau*[1], écrites dans les marges d'un exemplaire de la Vulgate, qui expliquent des mots dans cette traduction (faite au IV<sup>e</sup> siècle) qui ne se comprenaient plus guère au VIII<sup>e</sup> siècle, l'ère où l'on considère que les gloses furent rédigées. Ces gloses sont probablement d'origine française; certains aspects du vocabulaire sont spécifiquement français.

Ces gloses montrent le remplacement lexical :

- FEMVR > *coxa* (portugais et vieil espagnol *coxa*, français *cuisse*, italien *coscia*, catalan *cuixa*, occitan *cueissa*, roumain *coapsă*)

- ARENA > *sabulo* (espagnol *arena*, portugais *areia*, français *sable*, occitan *sabla*, italien *sabbia*.)

- CANERE > *cantare* (portugais/espagnol/occitan/catalan *cantar*, français *chanter*, italien *cantare*, roumain *cânta*.)

Changements grammaticaux :

- OPTIMUS (le meilleur) MELIORES (meilleur) > *meliores* ("optimum" survécute en espagnol, portugais, catalan et français comme *optimo*, *ótimo*, *òtím*, *ottimo* et *optimal/optimum* respectivement, lesquels signifient *le meilleur*, tandis que *mejor* et *melhor* veulent dire *meilleur* ; portugais *melhores*, espagnol *mejores*, catalan *millors*, italien *migliori* (les meilleurs)

- SANIORE > *plus sano* (français *plus sain*, italien *più sano*, roumain *mai sănătos*, occitan *mai san*, catalan *més sa*, espagnol *más sano*, portugais *mais são*.)

Mots empruntés aux langues germaniques :

- TVRBAS > *fulcos* (espagnol *turbia*, catalan *turba*, français *foule*, occitan *fôga*, italien *folla*.)

- CEMENTARIIS > *mationibus* (français *maçons*)

- NON PERPERCIT > *non sparniavit* (français *épargner*)

- GALEA > *helme* (français *heaume*, italien *elmo*, catalan *elm*, espagnol *yelmo*)

et des mots dont le sens a changé :

- IN ORE > *in bucca* (portugais/espagnol/occitan/catalan *boca*, français *bouche*, italien *bocca*)

- ROSTRVM > *beccus* (espagnol/galicien "rosto", et portugais "rosto" survécurent mais acquirent le sens de "visage". Français *bec*, italien *becco*, occitan *bèc*, catalan *bec*, espagnol "pico", et portugais *bico* sont les descendants de "beccus")

- ISSET > *ambulasset* (français *allait*, catalan *anar*, "aller")

- LIBEROS > *infantes* (français *enfants*)

- MILITES > *servientes* (français *sergents*)

## La grammaire

### La disparition du système casuel

Les changements sonores qui avaient lieu en latin vulgaire affaiblirent le système casuel du latin classique et finirent par se débarrasser complètement du système de déclinaisons propres au latin. À la suite de l'intenabilité du système casuel après ces changements phonétiques, le latin vulgaire se transforma d'une langue synthétique en une langue analytique. Dans ce dernier, l'ordre des mots est un élément nécessaire de la syntaxe. Considérons ce qu'entraînèrent la perte de la longueur phonémique vocalique et le changement sonore de AE /ae/ à E /ɛ/ à l'égard d'un substantif typique du premier groupe (voir table). On passe de 4 formes (*rosa/rosam/rosae/rosā*) à 2 seulement (*rosa/rose*).

#### Latin

##### classique

Nominatif :	<i>rosa</i>
Accusatif :	<i>rosam</i>
Génitif :	<i>rosae</i>
Datif :	<i>rosae</i>
Ablatif :	<i>rosā</i>

#### Latin vulgaire

Nominatif :	<i>rosa</i>
Accusatif :	<i>rosa</i>
Génitif :	<i>rose</i>
Datif :	<i>rose</i>
Ablatif :	<i>rosa</i>

L'élimination complète du cas se faisait graduellement. L'ancien français gardait encore une distinction entre le nominatif et l'oblique (qui s'appelait « cas-sujet/cas-régime ») ; elle disparut au cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, selon le dialecte en question. Le vieil occitan maintenait une distinction similaire, tout comme bien des langues rhéto-romanes jusqu'il y a quelques siècles. Le roumain garde toujours un cas génitif/datif, ainsi que des vestiges d'un vocatif.

La distinction entre le singulier et le pluriel était marquée de deux façons différentes dans les langues romanes. Au nord et à l'ouest

de la ligne La Spezia-Rimini, qui divise l'Italie de manière horizontale et qui se trouve dans le nord de ce pays, le singulier se différenciait du pluriel en ayant recours à un –s final qui était présent dans les vieux pluriels accusatifs des substantifs masculins et féminins de toutes les déclinaisons. Au sud et à l'est de la ligne La Spezia-Rimini, la distinction entre singulier et pluriel se marquait par des changements des voyelles finales, comme en italien standard et en roumain. Ce qui conserve et généralise les distinctions qui se marquaient sur des pluriels nominatifs du premier et deuxième groupes.

### **Les articles définis dans les langues romanes**

Les articles définis étaient auparavant des pronoms démonstratifs ou des adjectifs ; on peut comparer le sort de l'adjectif démonstratif latin « ille, illa, (illud) » dans les langues romanes : ils devinrent « le » et « la » en français, « el » et « la » en catalan et espagnol, et « il » et « la » en italien. Les articles portugais « o » et « a » proviennent en dernière analyse de la même source. Sur ce point, le sarde encore suivit une autre voie, en formant son article de la base de « ipsu(m), « ipsa » (su, sa) ; certains dialectes du catalan et de l'occitan ont des articles venant de la même source. Tandis que la plupart des langues romanes mettent l'article avant le substantif, le roumain, lui, diffère d'elles dans la mesure où il le met après ; on dit donc « lupul » (le loup) et « omul » (l'homme) – (de « lupum illum » et « homo illum ».

Ce pronom est employé dans bon nombre de contextes, dans certains textes précoces d'une façon qui tend à suggérer que le démonstratif latin perdait sa force. La Bible dite *Vetus latina* contient un passage « Est tamen ille daemon sodalis peccati » (Le diable est un compagnon du péché) dans un contexte qui suggère que « ille » avait seulement le sens d'un simple article. Le fait qu'il fallût traduire des textes sacrés qui étaient d'abord écrits en grec ancien qui avait, lui, un

article défini encouragea peut-être le latin chrétien à choisir un mot pour le remplacer. Égérie emploie « ipse » de manière semblable : « per mediam vallem ipsam » (« par le milieu de la vallée), qui tend à montrer qu' « ipse » s'affaiblissait lui aussi à cette période.

On peut trouver un autre témoignage de cet affaiblissement lorsque l'on considère qu'à l'époque, des textes juridiques et certains autres commençaient à contenir un grand nombre de mots comme « praedictus », « supradictus », etc. (qui peuvent tous être traduits par « susdit ») et qui semblent ne signifier que « celui-ci » ou « celui-là ». Grégoire de Tours écrit par exemple : « Erat autem... beatissimus Anianus in supradicta ciuitate episcopus » (Le bienheureux Aniane était évêque dans cette ville). Les adjectifs démonstratifs latins étaient perçus comme n'étant plus assez précis. Dans un langage moins soutenu, des formes reconstituées tendent à suggérer que les démonstratifs latins hérités avaient été renforcés en se combinant avec « ecce » (d'origine une interjection : (« voilà ! ») ou « eccu », du latin classique « eccum » « regarde ça ! »). C'est l'origine de « cil » (\* « ecce ille »), « cist » (« ecce iste ») et « ici » (« ecce hic ») en ancien français ; de « aqueste » et « aquel » en occitan, de « aquel » en espagnol et « aquele » en portugais (« eccu ille ») ; « questo » (« eccu istum »), « quello » (« eccu illum ») et « codesto » -- désormais inusité -- (« eccu tibi istum » en italien ; « acá/cá » (« eccu hac »), « acolá » (« eccu illac »), et « acquém » (« eccu inde ») en portugais ; et bien d'autres formes.

Par contre, dans les *Serments de Strasbourg*, aucun démonstratif n'apparaît ; pas même là où les langues romanes qui vont se développer les auraient employés. (« Pro Deo amur » — « pour l'amour de Dieu ». Employer les démonstratifs comme des articles aurait peut-être pu sembler trop argotique pour un serment royal dans le IX<sup>e</sup> siècle. Comme on a vu plus haut, il y a une assez grande

marge de variation dans tous les vernaculaires romans quant à la façon dont on les emploie réellement : en roumain, les articles se suffixent au substantif, tout comme c'est le cas pour d'autres membres de l'union linguistique balkanique et les langues scandinaves.

« Unus, una » (un, une) fournit l'article indéfini partout. On en voit les débuts en latin classique; Cicéron écrit « cum uno gladiatore nequissimo » (avec un gladiateur assez immoral). Cela suggère qu'« unus » commençait à supplanter « quidam » pour signifier « un certain » ou « certains » dès le premier siècle avant J.-C..

### **Le genre: disparition du neutre**

Les trois genres grammaticaux du latin classique furent remplacés par un système de deux genres dans les langues romanes.

Le neutre du latin classique était normalement absorbé de façon syntactique et morphologique par le masculin. La confusion syntactique commençait même dans les graffiti pompéiens ; on voit donc « cadaver mortuus » au lieu de « cadaver mortuum » (cadavre mort) ainsi que « hoc locum » au lieu de « hunc locum » (ce lieu). La confusion morphologique se voit principalement dans l'adoption de la terminaison « -us » (« -Ø » après « -r ») dans la déclinaison dite « o » : chez Pétrone l'on trouve « balneus » pour « balneum » (bain), « fatus » pour « fatum » (le sort), « caelus » pour « caelum » (ciel), « amphiteater » pour « amphitheatrum » (amphithéâtre), et inversement, « thesaurum » pour « thesaurus » (trésor).

Dans les langues romanes modernes, la terminaison nominative « -s » a été abandonnée, et tous les substantifs de la déclinaison « -o » se terminent en -UM > « -u »/ « -o »/ « -Ø »: MURUM > « muro » en italien et espagnol, « mur » en catalan et français et « CAELUM > « cielo » en italien et espagnol, « ciel » en français, « cel » en catalan et « cèl » en occitan. L'ancien français gardait le « -s » au nominatif et « -

Ø » à l'accusatif dans les deux genres originaux (c'est-à-dire « murs », « ciels »).

Quant à certains substantifs neutres du 3<sup>e</sup> groupe, le radical oblique était la forme productive dans les langues romanes; dans d'autres cas, c'était la forme nominative/accusative, identique en latin classique, qui survécut. Il y a de bonnes raisons pour dire que le genre neutre subissait de la pression dès l'Empire romain. Prenons l'exemple du « lait »: « (le) lait » (français), « (la) llet » (catalan), « (lo) lait / lach » en occitan, « (la) leche » (espagnol), « (o) leite » (portugais), « (il) latte » (italien) et « lapte(le) » (roman) se dérivent tous du latin nom./acc. neutre «lacte» ou acc. masc. «lactem», des formes non-standards mais attestées; la forme nominative et accusative standard en latin classique était «lac». L'espagnol lui donna le genre féminin, tandis que le français, l'occitan, le portugais, l'italien et le roumain le rendirent masculin. Cependant, d'autres formes neutres furent conservées dans les langues romanes; «nom» en catalan, occitan et français, «nome» en portugais et italien conservent tous «nomen» (Latin nominatif/accusatif), plutôt que la forme radicale oblique «nominem» qui est la source de «nombre» en espagnol.

La plupart des substantifs neutres avaient des formes plurielles qui se terminaient en -A ou -IA; certains de ceux-ci furent réanalysés comme des singuliers féminins tels que «gaudium», pluriel «gaudia» (les joie(s)); la forme plurielle est la racine de «joie» (au singulier) en français – il en va de même pour ce qui est de «la joia» en catalan et occitan («la gioia» en italien est un emprunt au français); c'est la même chose pour «lignum», pluriel «ligna» (du bois (qu'on ramasse)) qui est à l'origine de «la llenya» en catalan, «la lenha» en occitan, ou «la leña» en espagnol. Certaines langues romanes ont toujours une forme plurielle spéciale des anciens neutres qu'elles traitent comme un féminin au niveau du syntactique: par exemple,

BRACCHIUM : BRACCHIA « (le/les) bras » > « (il) braccio » : « (le) braccia » en italien, « braț(ul) » : « brațe(le) » en roumain. Comparer aussi le latin mérovingien « ipsa animalia aliquas mortas fuerant ».

Des formes telles que « l'uovo fresco » (l'œuf frais) / « le uova fresche » (les œufs frais) en italien font souvent l'objet de justifications selon lesquelles ils auraient un pluriel irrégulier en « -a » (heteroclis). Or il est tout aussi correct de dire qu'« uovo » est tout simplement un substantif neutre régulier (< *ovum*, pluriel *ova*) et que les terminaisons caractéristiques pour des mots accordant avec ces substantifs est « o » au singulier et « e » au pluriel. Ainsi peut-on argumenter que les substantifs neutres perdurent en italien et en roumain. Ces formations étaient surtout courantes lorsque l'on pouvait s'en servir pour éviter des formes irrégulières. En latin, les noms d'arbres étaient souvent féminins mais beaucoup d'entre eux se déclinaient selon le paradigme du 2<sup>e</sup> groupe, qui était, lui, dominé par les substantifs masculins et neutres. « Pirus » (poirier), un substantif féminin dont la terminaison a l'air masculin, devint masculin en italien (« (il) pero ») et en roumain (« pãr(ul) ») ; en français et en espagnol il fut remplacé par les dérivations masculines « (le) poirier » et « (el) peral » respectivement, tandis qu'en portugais et en catalan celles-ci étaient féminines « (a) pereria », « (la) perera ». « Fagus » (hêtre), un autre substantif féminin revêtu en habits féminins se conserve dans certaines dialectes en tant qu'un masculin, comme le roumain « fag(ul) », l'occitan « fau » ou le catalan « (el) faig » ; d'autres dialectes l'ont remplacé avec les formes adjectivales « fageus » ou « fagea » ( fait de bois de hêtre), d'où l'italien « (il) faggio », l'espagnol « (el) haya », et le portugais « (a) faia ».

Comme d'habitude, les irrégularités persistaient le plus longtemps dans les termes les plus fréquemment employés. De la 4<sup>e</sup>

déclinaison « manus » (la main), voici un autre substantif féminin avec une terminaison masculine.

« Manus » donna « (la) mano » en italien, « (la) mà » en catalan, « (a) mão » en portugais, dont ce dernier conserve son genre féminin bien qu'il reste

apparemment masculin.

### Terminaisons typiques en italien

		Substantifs		Adj. & déterminants	
		sing.	plur.	sing.	plur.
À part les					
substantifs					
« hétéroclitiques »	m	<i>giardino</i>	<i>giardini</i>	<i>buono</i>	<i>buoni</i>
en italien et en	f	<i>donna</i>	<i>donne</i>	<i>buona</i>	<i>buone</i>
roumain, les autres	(n	<i>uovo</i>	<i>uova</i>	<i>buono</i>	<i>buone</i> )
langues romanes					

majeures n'ont aucune trace de substantifs neutres, mais tous ont des pronoms neutres. Français : « celui-ci, celle-ci, ceci, ça, cela » ; espagnol : « éste, ésta, esto (tous signifiant « cela ») ; italien : « gli, le, ci » (« à lui, à elle, à ça (ou bien, « lui »)) ; catalan : « ho », « açò », « això », « allò » (« ça », « cela », « ceci/cela ») ; occitan « o », « ba », « aquò », « aiçò » ; portugais : « todo, toda, tudo » (« tout », « toute », « toute chose »).

Certaines variétés de l'asturien maintiennent des terminaisons pour les trois genres comme pour « bon » (bonu, bona, bono).

(Notez : l'espagnol a un neutre d'une certaine manière en « lo », l'article neutre, employé d'habitude avec des substantifs dénotant des catégories abstraites : « lo bueno », (le bon), « lo importante » (l'important). « Sabes LO TARDE que es ? », littéralement « Savez-vous le tard qu'il est ? » Dans une traduction plus idiomatique, « Savez-vous à quel point il est tard ? ». Quant aux pronoms, l'espagnol a aussi un neutre singulier « ello », à part les « él, ella » bien cités.)

## La multiplication des pronoms

La perte du système casuel productif fut significative. En effet, ce système fut la base de la syntaxe du latin classique, et sa disparition nécessita la mise en place d'une nouvelle base. Celle-ci va se constituer autour des prépositions et d'autres paraphrases. Ces particules augmentaient en nombre, et bon nombre d'entre eux se formèrent en combinant d'autres particules déjà existantes. Les langues romanes présentent de nombreuses particules grammaticales tels que « donde », en espagnol, (où), venant du latin « dē » + « unde », ou bien, « dès », en français, venant de « dē » + « ex ». « Dans », lui, vient de « dē intus » (de l'intérieur), tandis que l'équivalent espagnol et portugais (desde) vient de « dē » + « ex » + « de ». « Después », en espagnol, et « depois » en portugais (après) viennent de « dē » + « ex » + « post ». Certaines de ces nouvelles combinaisons apparaissent dans des textes littéraires dès l'empire tardif ; « Dehors, (français), « de fuera » (espagnol) et « de fora » (portugais) représentent tous les trois « dē » + « foris » (dehors) tandis que le roumain a « afara » (« ad » + « foris ». Ainsi trouve-t-on chez saint Jérôme « si quis dē foris venerit » (si quelqu'un sort ; si quelqu'un va en dehors).

Échantillons :

Au fur et à mesure que le latin perdait son système de cas, des prépositions commençaient à combler ce manque. En latin familier, la préposition « ad » suivait par l'accusatif s'employait parfois comme une substitution du datif.

- **Latin classique :**

- *Iacōbus patrī librum dat.* — « Jacques donne un/le livre à son père »

- **Latin vulgaire :**

- *'Jacōmos 'lɛvrɔ a 'patre 'dɔnat.* — « Jacques donne un/le livre à son père »

(Notez que l'assimilation du « D » de « ad » dans « 'ppatre » n'est guère surprenante, car les « D » et les « P » sont tous les deux des occlusives.)

Tout comme c'était le cas pour le datif qui disparaissait alors, le latin familier remplaçait parfois le génitif par la préposition « de » suivie de l'ablatif.

- **Latin classique:**

- *Iacōbus mihi librum patris dat.*—« Jacques me donne un/le livre de (son) père ».

- **Latin vulgaire :**

- *'Jacōmos mē 'lɛvrɔ dɛ 'patre 'dɔnat.*—« Jacques me donne un/livre de (qui appartient à) (son) père ».

ou bien,

- **Latin vulgaire :**

- *'Jacōmos 'lɛvrɔ dɛ 'patre a 'mme 'dɔnat.*— « Jacques donne le livre de (qui appartient à) (son) père à moi. »

### **Les adverbes**

Le latin classique a bon nombre de suffixes différents qui servent à transformer des adjectifs en adverbes : « carus » (cher), « care » (chèrement), « acer » (vif, dur, aigu, âcre), « acriter » (durement), « creber » (souvent, adj.), « crebo » (souvent, adv.). Tous ces suffixes dérivationnels furent perdus en latin vulgaire, où les adverbes se formaient systématiquement par suffixation d'un ablatif féminin, « -mente » - qui était à l'origine l'ablatif de « mentis » - signifiant « d'un esprit ». Donc, l'adverbe formé à partir de « velox » (vite) devint « veloce mente », et non plus « velociter ». (« Veloce mente » ne voulait d'abord dire que « d'un esprit rapide », avant d'être réinterprété en « rapidement »). Cela explique le fait que presque toujours, dans les langues romanes, les adverbes réguliers ajoutent le suffixe « -ment(e) » à la fin de la forme féminine de l'adjectif. Ainsi

« mentis » devint-il un simple suffixe <sup>[4]</sup>. Ce changement se poursuivit même durant le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., et cette construction paraît à plusieurs reprises chez Catulle, l'occurrence la plus connue se trouvant dans *Poésies*, VIII :

« *Nunc iam illa non vult; tu, quoque, impotens, noli  
Nec quae fugit sectare, nec miser vive,  
Sed obstinata mente perfer, obdura.* »

Traduction :

« Mais maintenant elle ne (te) veut pas ; toi-même, faible cœur,  
Cesse de (la) vouloir ni la pourchasse, ni vis malheureux ;  
Mais perdue obstinément (d'un esprit obstiné), durcis-toi. »

### **Le verbe**

Les formes que prenaient les verbes furent beaucoup moins affectées par les pertes phonétiques qui érodaient les systèmes de cas nominal ; en fait, un verbe actif en espagnol ressemble fortement à son ancêtre latin : pourquoi ? Parmi les raisons se trouve le fait que l'accent tonique fort du latin vulgaire (celui du latin classique étaient faible) fit fréquemment en sorte que différentes syllabes furent accentuées dans les diverses formes conjuguées d'un verbe. Donc, bien que les formes des mots continuassent à évoluer phonétiquement, les distinctions parmi les formes conjuguées d'un seul verbe ne s'usaient pas trop.

Par exemple, pour dire en latin « j'aime » et « nous aimons » on disait respectivement *āmo* et *amāmus*. Puisque un A accentué en latin se diphtonguait dans certains cas lorsque le latin vulgaire se transformait en ancien français, celui-ci avait (*j'*)*ai*me pour le premier et (*nous*) *am*ons pour le dernier. Bien que plusieurs phonèmes fussent perdus dans chaque cas, les différents schémas d'accent aidaient à préserver les distinctions entre eux, même si le verbe devenait ainsi

irrégulier. Des influences qui tendaient à régulariser les verbes se sont opposées à cet effet dans certains cas (donc nous avons « aimons » maintenant) mais certains verbes modernes ont conservé l'irrégularité, tels que *je viens* et *nous venons*.

Une autre série de changements se poursuivait dès le I<sup>er</sup> siècle, c'était la perte des consonnes finales. On peut lire dans un graffiti à Pompéi « quisque ama valia » (en latin classique on eût écrit « quisquis amat valeat » -- « que celui qui aime aille bien »). Au parfait, beaucoup de langues romanes généralisèrent la terminaison *-aui*, surtout dans le premier groupe. Ce qui mena à un développement intéressant ; d'un point de vue phonétique, la terminaison était traitée comme la diphtongue /au/ plutôt que de contenir une demi voyelle /awi/, et le son /w/ fut souvent supprimé, ne participant donc pas au déplacement de son de /w/ à /v/. Donc, les mots latins *amaui* et *amauit* sont devenus dans bien des langues romanes naissantes \**amai* et \**amaut*. Ainsi avons-nous *amé*, *amó* (espagnol) et *amei*, *amou* (portugais). Ce qui fait croire que dans la langue parlée, ces changements de conjugaison précédèrent la perte de /w/.

Contrairement à la continuité de plus de mille ans que connaissait le système verbal actif, la voix passive fut entièrement perdue dans les langues romanes, et il fallut donc qu'elle fût remplacée par des verbes auxiliaires – des formes d'« être » plus un participe passif, ou par des verbes pronominaux impersonnels.

Un autre grand changement systémique, c'était le développement d'un nouveau temps futur, basé sur des verbes auxiliaires. Il se peut que le remplacement du temps futur latin fût occasionné par la fusion phonétique des /b/ et /v/ intervocaliques. En effet, une telle fusion eût fait en sorte que des formes du futur telles que *amabit* devinrent identiques à certaines formes du parfait, telles que *amauit*. Ce qui eût été trop ambigu. Au départ, un nouveau futur

se formait à la base du verbe auxiliaire *habere*, \**amare habeo*, littéralement « J'ai à aimer ». Cette construction fut contractée en un nouveau suffixe futur dans les langues romanes :

- Catalan/Espagnol : **amaré** (*amar* + [h]e) < *amar* [*aimer*] + *he* [j'ai].
- Français : **j'aimerai** (*je* + *aimer* + *ai*)
- Italien : **amerò** (*amar* + [h]o) < *amare* [*aimer*] + *ho* [j'ai].
- Portugais : **amarei** (*amar* + [h]ei) < *amar* [*aimer*] + *hei* [j'ai]

On peut constater que le suffixe futur des langues romanes était à l'origine un mot indépendant, surtout lorsque l'on examine le portugais ; en effet, celui-ci ajoute parfois des pronoms directs et indirects en tant que des infixes dans le temps futur : *j'aimerai* (*eu*) *amarei*, *mais* Je t'aimerai, *amarteei*, *de amar* + *te* [te] + (*eu*) *hei* = *amar* + *te* + [h]ei = *amarteei*. (*Il en allait de même en vieil espagnol*).

### **Du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle: influence du superstrat francique**

#### **Facteurs externes, linguistiques et non linguistiques**

Les migrations des germaniques à partir du Bas Empire provoquent en partie la chute de l'Empire romain en 476 et marquent traditionnellement la fin des évolutions phonétiques communes à l'ensemble de la *Romania*. En Gaule du Nord, la langue gallo-romane et le germanique cohabitent dès le III<sup>e</sup> jusqu'au X<sup>e</sup> siècle à l'écart des zones frontalières avec les dialectes germaniques, et le colinguisme devient la règle. Même s'il n'a pas pu prévaloir (les soldats et chefs germaniques se mariant à des Gallo-Romaines, leurs enfants tendent à privilégier la langue maternelle), le francique (et les autres langues germaniques) influe dès lors sur la langue romane; il resterait en français moderne moins de 1000 mots de cette origine, et cette langue aurait modifié le protofrançais dans sa prononciation et plus légèrement dans sa syntaxe. Les Francs des premiers siècles parlaient

davantage des dialectes bas-allemand tandis que les Francs de l'époque de Charlemagne parlaient des dialectes plutôt haut-allemands comme le montrent les *Serments de Strasbourg*.

L'influence des parlers germaniques sur le gallo-roman parlé en Gaule du nord a aussi eu des conséquences phonétiques, avec notamment l'apparition de nouveaux phonèmes inexistants ou disparus du latin vulgaire. Ainsi, un phonème /w/ apparaît avec les emprunts de termes au germanique, mais qui va aussi se substituer au /v/ du latin vulgaire à l'initiale de quelques mots d'origine latine, différenciant en cela le français des autres langues romanes, y compris l'occitan. Ainsi le bas latin *vespa* va-t-il devenir *wespa* en gallo-roman septentrional, pour aboutir à guêpe en français central (et wêpe ou vêpe, plus au nord), tout comme gui, goupil (anc. renard), etc. De même, le phonème /h/ « aspiré » (par une fricative vélaire sourde [χ] ou par une spirante laryngale) apparaît avec l'emprunt de mots germaniques, mais comme le cas précédent, par contamination de mot d'origine latine, par exemple haut, influencé par le terme germanique *hōh* équivalent. Aujourd'hui, ce phonème est réduit au H graphique dit « aspiré », en fait, destiné à empêcher la liaison avec la voyelle du terme précédant. Voir aussi la liste des graphies des phonèmes du français.

C'est cette influence germanique qui distingue la langue d'oïl de la langue d'oc. Le picard, le wallon et le normand septentrional sont les langues néo-latines les plus germanisées, alors que le français officiel tend à se rapprocher du latin sous l'action des clercs et des érudits dès la fin du Moyen Âge et surtout à la Renaissance avec l'emprunt de nombreux termes au latin classique, mais aussi au latin populaire par l'intermédiaire de la langue italienne. Au niveau graphique par exemple, le français moderne a cherché à éliminer les lettres *k* et *w*, jugées trop germaniques, alors que ces lettres furent

employées couramment en ancien français (Voir *La Chanson de Roland* dans son texte original). Parallèlement aux emprunts au latin, les mots d'origine germanique tendent à devenir moins nombreux : « sûr »/« sûre » (au sens d'amer/amère, cousin de l'allemand *sauer*), « maint »/« mainte » (< \**manigipô*- cf. néerlandais *menigte*, foule, grand nombre; anglais *many*), *guet* (du francique *waht*-), « heurt » (prob. francique \**hûrt*, d'après norrois *hrutr*), etc. Cependant, certains mots d'origine germanique ont pénétré le français par le biais des langues modernes que sont l'anglais, le néerlandais et l'allemand : « boulevard » (du vieux néerlandais *bolwerk*), « échoppe » (du néerlandais, voir aussi l'anglais *shop*), « nord »/« sud » (du vieil anglais), « bâbord »/« tribord » (du néerlandais *bakboord*).

Avant le V<sup>e</sup> siècle, de nombreux mots d'origine franque et germanique en général seraient entrés en latin vulgaire bien avant les grandes invasions. Dès le III<sup>e</sup> siècle notamment, des Les germaniques s'installent en Gaule du nord, d'autres sont en garnisons dans l'armée romaine aux frontières terrestres mais aussi maritimes de l'empire. Ainsi, par exemple, y-avait-il de nombreux contacts entre Germains rhénans et Romains notamment en *Gallia belgica*. Les Francs, en particulier, occupèrent de hautes fonctions dans l'administration romaine et dans l'armée, à l'origine de la dynastie mérovingienne entre autres. Avant les grandes invasions, les rapports entre Germains et Gallo-Romains sont tels que le Code théodosien (an 370) interdit les mariages mixtes, et les édits d'Honorius (fin IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup>) interdit le port du costume barbare en ville (manteau de fourrure, cheveux longs, pantalons). Le mot *Francia* lui-même, qui devait désigner probablement une zone imprécise en Gallia Belgica, est une latinisation du francique *Franko* qui date du III<sup>e</sup> siècle (*Franko*, pour *Franko(n)*? voir *Franconie*, allemand *Franken*).

Du V<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle, en Gaule du Nord, la langue gallo-romane et le germanique cohabitent souvent. De même, la zone des parlers germaniques proprement-dit s'étend vers le sud et l'ouest. La majeure partie de l'Alsace, une très grande partie de la Lorraine, la Flandre, le Boulonnais sont gagnés au germanique avant que celui-ci recule par endroit au Moyen Âge. Il était même de mode de donner aux enfants des prénoms germaniques, mode qui se perpétua, puisqu'au IX<sup>e</sup> siècle neuf personnes sur dix portent un prénom d'origine franque (exemples « Charles », « Louis », « Guillaume », « Richard » et « Robert »). Les Mérovingiens, puis les Carolingiens sont bilingues; Hugues Capet (X<sup>e</sup> siècle) qui était de mère saxonne, semble avoir été le premier souverain de France à avoir eu besoin d'un interprète pour bien comprendre le francique ou certains de ses dialectes.

C'est le bilinguisme dans l'armée qui explique pourquoi les *Serments de Strasbourg* de 842 furent écrits en *romana lingua* et en *teudisca lingua* (*teudisca*, on rencontre aussi *thiotisca* et *theodisca*, même racine que le *deutsch* allemand, et l'ancien français « thiois » et l'italien *tedesco* > « tudesque » (XVIII<sup>e</sup> siècle); les alternances *t/th* et *eu/eo/io* reflètent des tentatives diverses de transcrire des sons absents de l'alphabet latin). On estime généralement que les *Serments de Strasbourg* sont le premier texte écrit en protofrançais (ou *romana lingua* ou encore roman). Cette *romana lingua* ne ressemble pas beaucoup au français moderne, mais elle en est l'ancêtre. La première mention de l'existence d'une langue romane ne date que de 813, lors du concile de Tours, réuni à l'initiative de Charlemagne, qui impose désormais de prononcer les homélies dans les langues vulgaires au lieu du latin — *rusticam Romanam linguam aut Theodiscam, quo facilius cuncti possint intellegere quae dicuntur*, c'est-à-dire dans la « langue rustique romaine » (« langue romane de la campagne », forme de protofrançais nommée *roman* ou *gallo-roman* (pour la France) ou

dans la « langue tudesque » (*tiesche langue* en ancien français) pour l'Allemagne — afin que tous puissent plus facilement comprendre ce qui est dit. C'est en effet à cette époque qu'en France on prend conscience qu'on parle une langue différente du latin, probablement parce que, de toutes les langues romanes, elle en est la plus éloignée. Il faut attendre entre 880 et 881 pour le premier texte littéraire, la *Séquence de sainte Eulalie*, encore qu'on puisse considérer que la langue de ce texte est plus du picard que du français lui-même.

### **La substance du superstrat francique**

Les changements linguistiques observables en français attribuables au superstrat francique sont :

Le vocabulaire avec l'introduction de mots issus de la guerre et la conquête : *balafre, broyer, butin, effrayer, éperon, épieu, fief, flanc, galoper, garder, gars/garce/garçon* (du franconien \**wrakjo*, « soldat, mercenaire »), *guerre, guetter, hache, heaume, maréchal, sénéchal, taper* ; des fêtes et institutions : *bannir, baron, danser, fief, gage, rang* ; des sentiments : *émoi, épanouir, haïr, honte, orgueil, regretter* ; des vêtements : *broder, coiffé, écharpe, étoffe, gant, haillon, housse, moufle, poche* ; de la nourriture : *cruche, flan, gâteau, gaufre, groseille, souper* ; des corps : *babines, crampe, guérir, hanche, heurter, rider, saisir, tomber* ; des animaux : *brème, chouette, épervier, esturgeon, hanneton, hareng, marsouin, mulot* ; des constructions : *auberge, beffroi, halle, loge, salle* ; des adjectifs de couleurs : *blafard, blanc, bleu, blond, brun, gris, sale* ; des adverbes : *trop* (venant de troupeau), *guère* ; généralement tous les mots en <h> aspiré et en <gu> dur (*haine, guerre*).

La dérivation morphologique avec les suffixes en :

- *-ard*, propre au français, du francique *hard* (« dur »): *chauffard, trouillard, criard*. Ce suffixe produit des mots péjoratifs d'une intensité réelle et est encore productif dans la langue moderne.

- *-aud* (du francique *-wald*) de nature péjorative, n'est par contre plus productif pour créer de nouveaux mots, cependant il s'est confondu avec le suffixe latin *-ot* à cause de l'érosion consonnantique (Il est devenu homophone) et de la proximité de sens.

- masculins *-ois, ais*, ancien féminin *-esche* proviennent généralement du francique *-isk* comme dans *français* < *françois* < *frankisk* (cf. all. *fränkisch*, angl. *frankish*), *anglais* < *anglois* < *anglisk* (cf. all. *englisch*, angl. *English*) qu'on ne doit pas confondre avec le suffixe *-ais/aise* (espagnol *és*, italien *-ese*) issu du latin *-ens(is)*.

- *-ange* (voir anglais ou néerlandais *-ing*, allemand *-ung*) par l'intermédiaire des dialectes d'oïl du Nord: *boulang*/*boulang**er*, *vidang* (du verbe *vider*), *mélang*/*mélang**er* (du verbe *mêler*).

- ancien suffixe *-enc* (de *-ing* comme le précédent) > *-an/and*, rare, dans les mots *chambellan, cormoran, paysan, merlan* ainsi que *tisserand, flamand*, etc. Il s'est confondu parfois avec *-ant* d'où l'alternance graphique *paysan* / jadis également *paysant* (Cf. anglais *peasant*) ou encore *-anum* > *-ain*, *chambellan* / jadis également *chamberlain* (Cf. anglais *chamberlain*). Ne pas confondre avec *-an* < *-ano* issu des mots empruntés à l'italien comme *artisan*.

avec les préfixes :

- *mé(s)-* de *\*missi-* ne subsiste que dans quelques mots (*mésentente, mégarde, méfait, mésaventure, mécréant, mépris, méconnaissance, méfiance, médisance*) et n'est plus utilisé de façon spontanée dans la création de nouveaux mots (voir anglais *misunderstand, mistake, miscarry*, allemand *miss-*).

- *for- / four-* de *fīr-* (cf. allemand *ver-* au sens négatif) qui s'est confondu avec la préposition d'origine latine *fors* (anc. franç. *foers*,

*fuers*), hors de, du lat. *fōris* : forcené (anc. franç. *forsené* sur *sen* < germ. *sinnu*, bon sen(s), intelligence, direction, confondu avec le latin *sensus*, sens. cf. assener); (se) fourvoyer, forban, etc.

La prononciation voit le renforcement de l'accent tonique d'intensité en milieu de mot ; ceci a eu pour conséquence l'amuïssement ou la chute de la voyelle finale, et la diphtongaison des voyelles longues en milieu de mot (phénomène attesté à partir du VI<sup>e</sup> siècle) : *murus* > *murs* (masculin singulier), *murum* > *mur* (accusatif singulier); *māre* > \**maer* > *mer*; *rosa* > *rosa* (prononcé [rozë])<sup>[18]</sup>. Ceci entraîne l'assourdissement des consonnes finales : *grande* > *grant* (d'où la prononciation [t] dans « grand homme » en français moderne).

On observe la (ré)introduction du [y] (ü) : parmi les langues romanes, ce phonème existe aussi en occitan, en romanche, et dans certains dialectes du Nord de l'Italie.

Le « h » aspiré, disparu du latin tardif, tout comme dans la plupart des langues romanes réapparaît. La période romane avait introduit la prononciation d'un [h] dit « aspiré » dans des mots d'origine francique comme *hache*, *haine*, *hair*, *halles*, *harnais*, *hêtre*, *héron*, etc. Cette prononciation du [h] s'est atténuée au cours de l'ancien français, qui finira par ne plus écrire le <h> initial dans la graphie. Par exemple, le mot *homme* du français moderne s'écrivait *ome* (du latin *hominem*) en ancien français. Le < h > graphique a été réintroduit dans les siècles suivants soit par souci étymologique (p. ex. *ome* < lat. *hominem* > *homme*, alors que « on » issu de l' étymon *homo*, ne prend pas de < h >) soit pour interdire la liaison et noter le hiatus (p. ex. *harnais*, *hutte*, etc.) ou encore pour empêcher la confusion du *u* (écrit jadis *v*) avec un *v* à l'initiale de mots comme *huile*, *huis*, *huit*...

La consonne [w], disparue du latin vulgaire, apparaît dans les mots d'origine francique et se mue [gw], pour aboutir à [g] en français moderne (et dans les autres langues romanes) : *guerre, gâcher, garder, gaulois/Gaule*, alors que les dialectes du nord des pays de langue d'oïl (normanno-picard, wallon, champenois, bas-lorrain, bourguignon..), l'allemand et l'anglais conservent le [w] : allemand *Ver-wirr-ung* "désordre, trouble" < moyen haut allemand *werre, waschen* "laver", *warten* "attendre, garder", *welsch* "français (péjoratif)"; anglais *wash* "laver", *ward* "pupille, salle d'hôpital", *welsh* "gallois". À noter que certains termes d'origine latine avec [v] initial sont passés à [w] sous l'influence de mots germaniques analogues (contrairement aux autres langues romanes en général): *goupil, guêpe, guiche, gué, gui, gaine...*

La syntaxe voit la présence systématique d'un pronom sujet devant le verbe, comme dans les langues germaniques : « je vois », « tu vois », « il voit », alors que le pronom sujet est facultatif - fonction du paramètre pro-drop - dans les autres langues romanes (comme dans *veo, ves, ve*). Le pronom « on » (de *(h)om/homme*), propre au français, pourrait lui aussi être un calque du germanique (voir allemand *mann/man*, néerlandais *man/men*, danois *mand/man*). L'inversion « sujet/verbe > verbe/sujet » pour former les interrogations, se rencontre dans les langues germaniques mais pas dans les langues romanes, sauf en français. L'adjectif placé devant le substantif est propre aux langues germaniques, il est plus fréquent en français que dans les autres langues romanes et parfois obligatoire («belle femme», «vieil homme», «grande table», «petite table»); quand il est facultatif c'est que le sens n'est pas le même : « homme grand »/« grand homme » (et «l'homme le plus grand»/«le plus grand homme» ) , «certaine chose »/« chose certaine ».

De plus, la syntaxe germanique exerça également une influence assez importante, comme l'atteste le fait de faire placer le sujet après

le verbe lorsqu'un complément ou adverbe précède celui-ci. Par exemple, l'endemain manda le duc son conseil pour le duc appela le lendemain son conseil. Tous ces faits illustrent que la germanisation de la «langue romane rustique» fut très considérable au point où les langues d'oïl prendront des aspects très différents des autres langues issues du latin, notamment au sud où les langues occitanes sont restées plus près du latin.

Possiblement l'usage du verbe « avoir » comme verbe modal pour former des temps du passé (« j'ai fait », « j'ai dit »); cet usage est commun à toutes les langues germaniques, qu'on retrouve aussi en catalan, castillan et italien où il y a des superstrats germaniques. Cet usage du verbe « avoir » n'existait pas en latin classique. Possiblement, en ancien français, la conservation d'un suffixe nominatif sujet (un *-s* étymologiquement issu du latin dans *li mur-s* "le mur", *li fil-s* "le fils") absent du latin vulgaire et des autres langues romanes.

### **Graphie**

Aussi, les minuscules de l'alphabet dit latin sont en fait la variante nord-européenne / germanique de l'alphabet des Romains. L'alphabet que les Romains utilisaient n'avait pas de minuscules, et correspondait aux seules majuscules (A, B, C...). Charlemagne unifia l'écriture de l'Europe du Nord et celle du Sud en combinant les deux (le Sud n'utilisait encore que l'alphabet romain), d'où le double alphabet majuscules/minuscules. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'on appelle parfois les minuscules l'« écriture caroline » [*carol-*, de *Carol(us Magnus)* "Charlemagne"]. Le Nord germanique a toujours su créer de nouvelles lettres (w, j, Ð, ð, ø; il y a aussi le *k* peu présent en latin mais répandu dans le Nord et en ancien français), alors que le sud a toujours été plus conservateur et préfère l'ajout d'accents à des lettres existantes (ç, é, è, à, ñ, ô, ã, etc.) ou la combinaisons de lettres pour transcrire un seul son (« ch », « ph », il y a aussi les combinaisons

françaises « eu », « ou » (digrammes), ou encore « qu » là où « k » pourrait être utilisé).

### **Roman ou gallo-roman**

« *Pro deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament, dist di in auant, in quant deus sauir et podir me dunat, si saluarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dist, in o quid il mi altresí fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai, qui meon uol cist meon fradre Karle in damno sit* » — extrait des *Serments de Strasbourg* (843) :

L'influence du germanique est visible au niveau de la syntaxe, l'adjectif mis avant le nom (*christian poblo*) et l'orthographe; présence du *k* (*Karle*, « Charles ») et du *dh* (*Ludher*, « Lothaire ») qui transcrit le *d* interdental (le *th* sonore anglais).

Ici l'écriture caroline (les minuscules modernes) est employée. Elle n'existait pas au début de l'ère chrétienne (on n'utilisait alors que les majuscules actuelles); ainsi la lettre « v » s'écrivait « V » en majuscule et « u » en minuscule, et transcrivait aussi bien la consonne [v] ou la voyelle [y] (le « u » français ou le *ü* allemand). La différenciation *V/v* et *U/u* n'apparaîtra que bien plus tard.

## **IVe thème:**

### **Du IX<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle: Ancien français**

Pendant la période du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle, les locuteurs appelaient leur langue le « roman/romanz/romance », puis *fanceis* vers les XII<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles.

Pendant la période de IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> ss. Le féodalisme en France était en plein épanouissement. Il existait une grande quantité de domaines féodaux dont la plupart étaient très puissants et ne se soumettaient pas au pouvoir royal. Parmi ces domaines féodaux il n'existait pas de rapports politiques et économiques et leur vie sociale se développait isolément. Mais au début de XI<sup>e</sup>-s. la région centrale de la France: Ile-de France, s'enrichissait et se développait grâce à une situation géographique favorable de la ville de Paris. C'est pourquoi le pouvoir politique des comtes parisiens devenait de plus en plus grand. En 987 un des comtes de Paris- Hugues Capet fut nommé roi de France. Au XIII<sup>e</sup> s. Paris devint le centre politique, économique et culturel de l'Etat français et le centre de la lutte contre les féodaux.

La langue française de la période féodale se caractérisait par un grand nombre de dialectes différents. Ces dialectes ne doivent pas être considérés comme des langues différentes; ils formaient réellement une même langue française.

Les dialectes les plus vivants étaient les suivants:

Au centre: Le francien

Au Nord-Ouest: Le Normand

A l'Ouest: Les groupes de dialectes des Nord-Ouest et Sud-Ouest

Au Nord: Le picard et le wallon

A l'est: Le champenois

Au sud-est: Le bourguignon

Sur la base de ces dialectes se sont formées les normes de la langue française littéraire.

La langue littéraire est la forme écrite de la langue parlée. Déjà à cette période la langue littéraire commence à se développer.

Les études des textes du XIII-e s. constatent définitivement que les normes du dialecte francien constituent la base dialectale de la langue littéraire ce qui a déterminé au XVI-e s. la structure de la langue nationale. Jusqu'au XVI-e s. la sphère d'emploi de la langue littéraire était fort restreinte. On employait le latin classique comme langue officielle écrite dans les documents juridiques, dans les actes des départements. De même le latin était employé comme langue des savants.

Au début du XIV-e s. sous Philippe IV le Bel la centralisation du pouvoir politique s'est définitivement établie. Une grande partie des domaines féodaux fut soumise au pouvoir royal. Les communes urbaines, perdirent leur indépendance. Le pouvoir de l'église catholique fut neutralisé. L'industrie et le commerce continuèrent à se développer progressivement. Mais tous ces progrès étaient achevés par la guerre CENT ANS avec l'Angleterre (1337-1453). Et seulement après cette guerre à la fin du XV-e s. se commença le développement comme la vie sociale, économique, politique, industrielle et commercial, mais aussi tous ces faits historiques s'influencèrent sur le développement de la langue littéraire. La langue littéraire élargit considérablement sa sphère d'emploi et commence à pénétrer dans la langue officielle. C'est pourquoi on peut dire qu'à la fin du XV-e s. les conditions sont réunies qui ont déterminé la formation de la nation française et de la langue nationale.

## **Rayonnement de l'ancien français**

La période qui s'étend de la fin du XI<sup>e</sup> au début du XIV<sup>e</sup> siècle correspond à une période de rayonnement du français médiéval.

Le français sous sa forme normande s'introduit en Angleterre dans le sillage de la conquête de ce pays en 1066 par Guillaume le Conquérant. Le règne du français y durera plus de trois cents ans, laissant dans le vocabulaire de l'anglais des marques profondes, qui donnent à une grande partie de ce vocabulaire une physionomie romane, souvent trompeuse.

L'érudit florentin Brunetto Latini écrit en langue d'oïl son *Livre du Trésor*, vers 1265, et s'en explique en déclarant que c'est là la « parlure plus délectable et plus commune à toutes gens ». Le chroniqueur vénitien M. da Canale assure, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, que « la langue française court le monde ».

## **Emprunts de l'ancien français à des langues étrangères**

Les Normands, suite à leur conquête de l'Angleterre reçoivent en retour des mots issus des Vikings : l'ancien français s'enrichit principalement de termes de navigation : *agrès, cingler, crique, drakkar, étai, étambot, étrave, gréer, hauban, hune, narval, quille, tillac*, etc.

L'ancien français emprunte environ 270 mots à la langue arabe. L'Empire arabe s'accompagne d'un développement des lettres, des sciences et des arts. L'ancien français y puise notamment des mots scientifiques (en particulier dans le domaine de la médecine, de l'alchimie, des mathématiques et de l'astronomie) et des termes issus de la riche civilisation des Maures : *alambic, alchimie, algèbre, amiral, azur, calibre, chiffre, échec, élixir, jupe, matelas, momie, nuque, raquette, zénith, zéro*, etc. Le développement du commerce arabe avec les grandes cités italiennes enrichit la langue française en termes

liés à ces activités commerciales : *arsenal, avarie, camphre, coton, douane, gazelle, goudron, hasard, magasin, matelas, orange, sirop, sucre.*

### **Œuvres principales**

- X<sup>e</sup> siècle, *Vie de Saint Léger* (vers 980) :
  - *Domine Deu devemps lauder / Et a sos sancz honor porter. / In su'amor cantomps dels sanz / Quœ por lui augrent granz aanz,*
- XI<sup>e</sup> siècle, *Vie de Saint Alexis* (vers 1040) :
  - *De la dolour que demenat li perdre / Grant fut la noise si l'entendit la medre : / La vint corant com feme forsenede, / Battant ses palmes, cridant, eschevelede,*
- XII<sup>e</sup> siècle, *Chanson de Roland* (vers 1170) :
  - *Seignurs baruns, a Carlemagnes irez; / Il est al siege a Cordres la citet. / Branches d'olives en voz mains porterez, / Ço senefiet pais e humilitet,*
- XII<sup>e</sup> siècle, Alexandre de Bernay, *Roman d'Alexandre* (vers 1185) :
  - *Li mengiers est tous pres, que li quieu l'ont hasté, / Puis sont li siege fait et li tapit geté. / Li chevalier s'assieent qant il orent lavé / Et on lor a le vin en hanas aporté,*
- XII<sup>e</sup> siècle-XIII<sup>e</sup> siècle, Jehan Bodel, *Brunain la vache au prestre* (fabliau ; entre 1165 et 1210) :
  - *Nus hom mouteploier ne puet / Sanz grant eür, c'est or del mains. / Par grant eür ot li vilains / Deus vaches, et li prestres nule. / Tels cuide avancier qui recule,*

**Ve thème:**  
**Le système phonétique et grammatical**  
**de l'ancien français (IX-XVe ss)**  
**Les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles: Moyen français**

Cette langue de transition entre le français ancien et moderne a duré du XIV<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle. Les XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles se caractérisent par une grande désorganisation. Le XIV<sup>e</sup> siècle est marqué par la grande peste et par la guerre de Cent Ans, qui entraîne une désorganisation des institutions.

Pour cette période, le *Livre des merveilles du monde* de Jean de Mandeville est important sur le plan linguistique. Ce livre qui raconte le voyage en Chine de l'auteur, est un manuscrit édité à 250 exemplaires dans différentes langues.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, *Les Enseignemenz*, livre de recettes, écrit entre 1304 et 1314 recommande : « *Por blanc mengier — Se vos volez fere blanc mengier, prenez les eles e les piez de gelines e metez cuire en eve, e prenez un poi de ris e le destrempez de cele eve, puis le fetes cuire a petit feu, e puis charpez la char bien menu eschevelee e la metez cuire avec un poi de chucre.* » Au XV<sup>e</sup> siècle, François Villon écrit le *Lais ou le Petit Testament* vers 1456 : « *Le regart de celle m'a prins / Qui m'a esté felonne et dure / Sans ce qu'en riens j'aye mesprins, / Veult et ordonne que j'endure / La mort, et que plus je ne dure.* »

L'ancien français a transformé considérablement la langue romane au point de la rendre méconnaissable.

L'ancien français présentait un système phonétique de transition très complexe, qui ne devait pas durer. Il possédait de nombreux sons ignorés aussi bien du latin et du roman que du français moderne. Cet

ancien français du XII<sup>e</sup> siècle se caractérise par la surabondance au plan phonétique. Il s'agit bien de surabondance plutôt que de richesse fonctionnelle, car si le nombre des voyelles et des consonnes demeure élevé, leur rendement phonologique s'avère faible.

### La prononciation des consonnes

En finale de mot, la règle était de prononcer toutes les consonnes écrites. Cependant, les lettres n'avaient pas la même valeur qu'on leur donne actuellement. Ainsi, le *-t* final s'est prononcé [θ] (comme le *th* sourd de l'anglais) jusqu'à la fin du XI<sup>e</sup> siècle, dans des mots comme *aimet*, *chantet* et *vertut*; toutefois, ce [θ] constrictif est tombé en désuétude et il devait être rare dès le début du XII<sup>e</sup> siècle. Contrairement à ce qui se passe en français moderne, tous les *-s* du pluriel se faisaient entendre. Par exemple, *chevaliers* et les *omes* (hommes) se prononçaient [tchëvaljèrs] et [lèzom-mës]. La lettre finale *-z* des mots tels *amez* (aimez), *chantez*, *dolz* (doux) avait la valeur de l'affriquée [ts]. Enfin, la lettre *-l* était mouillée (palatalisée) en [λ] en fin de mot: *il* = [iλ], *soleil* = [sòlèλ], *peril* = [periλ].

Rappelons que la période romane avait introduit la prononciation d'un [h] dit «aspiré» dans des mots d'origine francique comme *honte*, *haine*, *hache*, *hair*, *hêtre*, *héron*. etc. Cette prononciation du [h] s'est atténuée au cours de l'ancien français, qui finira par ne plus écrire le *h* initial dans la graphie. Par exemple, le mot «homme» du français moderne s'écrivait *ome* (du latin *hominem*) en ancien français. Le *h* graphique a été réintroduit dans les siècles suivants soit par souci étymologique (p. ex. *ome* < lat. *hominem* > *homme*) soit pour interdire la liaison (p. ex. *harnais*, *hutte*, etc.).

L'un des traits caractéristiques de cet état de langue ancien résidait dans la présence des consonnes affriquées. Au nombre de quatre, elles correspondaient aux sons [ts], [dz], [tch] et [dj] comme

dans *djihad*. Dans la graphie, elles étaient rendues respectivement par *c* (devant *e* et *i*) et *-z* en finale, par *z* à l'intérieur du mot, par *ch*, et par *g* (devant *e* et *i*) ou *j* (devant *a*, *o*, *u*). Le graphème *ë* correspond au son [e] neutre comme dans *cheval* ou *chemin*; en finale de mot, les *e* se prononçaient tous: *cire*, *place*, *argile*, d'où le [ë] dans le tableau ci-dessous.

Lettres	Son	Ancien français	Prononciation	Français moderne
c + i c + e -z	[ts]	cire place amez marz	[tsirè] [platsè] [amèts] [marts]	cire place aimez mars
-z-	[dz]	treize raizon	[treidzè] [raidzon-n]	treize raison
g + e g + i j + a j + o j + u	[dj]	gesir argile jambe jorn jugier	[djézir] [ardjilè] [djam-mbè] [djòrn] [djudjèr]	gésir argile jambe jour juger
ch-	[tch]	chief sache riche	[tchièf] [satchè] [ritchè]	chef sache riche

Dans certains mots, les consonnes nasales [m] et [n], comme on les connaît en français contemporain, avaient déjà perdu leur articulation propre à la finale dans des mots comme *pain*, *faim*, *pont*, *blanc*, *brun*, etc. En fait, la consonne nasale était combinée avec la voyelle qui la précède et on ne la prononçait plus, et ce, même si elle était conservée dans la graphie: *pain*, *bon*, *faim*, etc.

En général, en ancien français, les consonnes nasales pouvaient garder leur articulation propre et n'étaient pas nasalisées avec la voyelle précédente (comme aujourd'hui): on prononçait distinctement la voyelle nasale et la consonne nasale. Par exemple, on prononçait les mots *bien*, *bon*, *jambe*, *sentir*, *rompre*, etc., en faisant bien sentir la consonne [n] ou [m]. Par exemple, dans l'adjectif *bonne*, non seulement la consonne était prononcée (comme aujourd'hui), mais la voyelle [ò] était nasalisée (ce qui n'est plus le cas) et la voyelle finale, prononcée: [bon + n + nĕ], [bien + n], [djam + bĕ], [sen + tir], [rom + m + prĕ]. Il faudrait noter aussi la chute de [s] devant une consonne

sourde: *hoste* > *hôte*, *maistre* > *maître*, *teste* > *tête*, *coustume* > *coutume*, *forest* > *forêt*.

### La prononciation des voyelles

Comparé au système consonantique, le système vocalique (voyelles) est encore plus complexe en ancien français du XII<sup>e</sup> siècle. En fait, on a peine à imaginer aujourd'hui cette surabondance des articulations vocaliques dont était caractérisée l'ancienne langue française. De plus, il est difficile de déterminer si ces articulations étaient toutes des phonèmes ou si plusieurs de celles-ci correspondaient plutôt à des variantes combinatoires; certains spécialistes n'hésitent pas à croire qu'il s'agissait d'un système phonologique plutôt que simplement phonétique.

Les voyelles de l'ancien français étaient les suivantes:

- **9 voyelles orales:** [i], [é], [è], [a], [o], [ò], [ou], [u], [ĕ]

- **5 voyelles nasales:** [an], [ein], [in], [oun], [un]

- **11 diphtongues orales:** [ie], [ue], [ei], [òu], [ai], [yi], [oi], [au], [eu], [èu], [ou]

- **5 diphtongues nasalisées:** [an-i], [ein-i], [i-ein], [ou-ein], [u-ein]

- **3 triptongues:** [ieiu], [uou], [eau]

Ce système donne un total impressionnant de 33 voyelles. Le français moderne en compte maintenant 16 et, par rapport aux autres langues, on peut considérer que c'est déjà beaucoup. Il s'agit là d'un système que l'on pourrait qualifier d'«anormal» dans l'histoire; d'ailleurs, il sera simplifié au cours dès le XIII<sup>e</sup> siècles.

Au début du XII<sup>e</sup> siècle, les voyelles notées avec deux lettres correspondaient à des **diphtongues**. On en comptait 16, dont 11 orales et 5 nasales. Autrement dit, toutes les lettres écrites se prononçaient. Le groupe oi était diphtongué en [oi], comme dans le mot anglais *boy* que l'on transcrivait phonétiquement [bòj] ou [bòi]; par exemple, *roi* se prononçait [ròj] (ou [ròi). Pour les autres diphtongues, il fallait prononcer en une seule émission les deux «parties» de la voyelle: [ie], [ue], [ei], etc. Voici des exemples d'anciennes diphtongues dont on retrouve les traces encore dans la graphie d'aujourd'hui: *fou*, *voir*, *feu*, *sauver*, *saut*, *douleur*, *chaise*, *causer*, *truit* e, etc. La diphtongue [au] était prononcée [ao] plutôt que [au], et elle est demeurée diphtonguée durant tout le début du Moyen Âge dans des mots comme *saut*, *sauver*, etc. Elle se réduira à [o] au cours du XVI<sup>e</sup> siècle.

L'ancien français possédait aussi des **triptongues**: [ieiu], [uou], [eau]. On en retrouve des vestiges dans des mots contemporains en [eau] comme *oiseau*, *beau*, *drapeau*; en ancien français ces mêmes voyelles étaient triptonguées, plus du tout aujourd'hui.

Au cours des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, l'ancien français continuera d'évoluer. Ainsi, la graphie *oi* est passée de la prononciation en [oi] comme dans *boy* à [oé], puis [oè] et finalement [wè]: des mots comme *roi*, *moi*, *loi*, *toi*, etc., étaient donc prononcés [rwè], [mwè], [lwè], [twè], etc. La prononciation en [wa] était déjà attestée au XIII<sup>e</sup> siècle, mais elle n'était pas généralisée. Certains critiquaient

cette prononciation en [wa], car elle était surtout employée par les classes modestes; elle triomphera à la Révolution française.

Il est difficile de se faire une idée de ce qu'était, au XIII<sup>e</sup> siècle, la prononciation de l'ancien français. En guise d'exemple, prenons ce vers tiré de la *Chanson de Roland*:

**Des peaux de chievres blanches - [Des peaux de chèvres blanches]**

À cette époque, l'écriture était phonétique: *toutes* les lettres devaient se prononcer. Par rapport à la prononciation actuelle [dé-po-t'chèvr' blanch], on disait donc alors, en prononçant toutes les lettres: *dé-ss péawss de tchièvress blan-ntchess*. Ce qui donne 26 articulations contre 13 aujourd'hui, où l'on ne prononce plus les -s du pluriel. C'est donc une langue qui paraîtrait rude à plus d'une oreille contemporaine, sans compter la «truculence verbale» courante à l'époque. À cet égard, on aura intérêt à lire le petit extrait du *Roman de Renart* (fin du XIII<sup>e</sup> siècle) reproduit ici:

Fin XIII <sup>e</sup> siècle	Traduction contemporaine
1. Dame Hermeline ot la parole	1. Dame Hermeline prit la parole,
2. Respond li comme dame fole	2. Elle lui répond en femme folle;
3. jalouse fu & enflamee	3. elle était jalouse et enflammée
4. q'ses sires lavoit amee	4. parce que son mari Hersant l'avait possédée.
5. & dist : ne fuce puterie	5. Et elle dit : ne fut-ce conduite de putain
6. & mauvestie & lecherie	6. et mauvaiseté et dévergondage?
7. Grant deshonor & grant putage	7. Un grand déshonneur et une grande putinerie,
8. Felstes vos & grant outrage	8. voilà ce que vous avez fait avec grand outrage
9. q'ant vos souffrites monbaron	9. quand vous avez laissé mon mari
10. Q'vos bati vostre ort crepon.	10. vous froter votre sale croupion.

### La grammaire de l'ancien français

Au plan morpho-syntaxique, l'ancien français conservait encore sa déclinaison à deux cas (déclinaisons) et l'ordre des mots demeurait assez libre dans la phrase, généralement simple et brève. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, les deux cas de l'ancien français sont les mêmes que pour la période romane: le cas sujet (CS) et le cas régime (CR) issu de l'accusatif latin.

<b>Déclinaison I:</b>	CS (cas sujet) CR (cas non sujet)	<i>li murs</i> (le mur) <i>le mur</i> (le mur)	<i>li mur</i> (les murs) <i>les murs</i> (les murs)
<b>Déclinaison II:</b>	CS (cas sujet) CR (cas non sujet)	<i>li pere</i> (le père) <i>le pere</i> (le père)	<i>le pere</i> (les pères) <i>les peres</i> (les pères)
<b>Déclinaison III:</b>	CS (cas sujet) CR (cas non sujet)	<i>li cuens</i> (le comte) <i>le comte</i> (le comte)	<i>li comte</i> (les comtes) <i>les comtes</i> (les comtes)

De façon générale, c'est le cas régime (autre que sujet) qui a persisté en français, car la déclinaison à deux cas a commencé à s'affaiblir dès le XIII<sup>e</sup> siècle et, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, le processus était rendu à son aboutissement: il ne restait plus qu'un seul cas, le cas régime. C'est sur celui-ci que repose la forme des mots français d'aujourd'hui.

#### - L'article

Une autre innovation concerne l'apparition de l'article en ancien français, alors que le latin n'avait pas d'article, son système sophistiqué de déclinaison pouvant se passer de ce mot outil. Le français a développé un système d'articles à partir des démonstratifs *ille/illa/illud*, qui ont donné les déterminants appelés «articles définis». Les articles en ancien français se déclinaient comme les noms en CS et CR, au masculin comme au féminin. Alors qu'en français moderne, on a l'opposition *le/la/les*, l'ancien français opposait *li/le* (masc.), *la* (fém.) et *les* (plur.).

Article défini	MASCULIN		FÉMININ	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
CS	li	li	la	les
CR	le	les		

Pour l'article indéfini, ce sont les formes *uns* /*un* (masc.) et *une* (fém.), alors que le pluriel était toujours marqué par *uns* (en français moderne: *des*).

Article indéfini	MASCULIN		FÉMININ	
	Singulier	Pluriel	Singulier	Pluriel
CS	uns	uns	une	unes
CR	un			

### - L'emploi du genre

De façon générale, la marque du genre se trouvait en latin dans la désinence des noms et des adjectifs, c'est-à-dire dans leur terminaison. Dans l'évolution du latin vers l'ancien français, les marques du genre ont perdu leurs caractéristiques d'origine. Pour simplifier la description, on peut indiquer les grandes tendances suivantes:

1) La déclinaison féminine en *-as* a donné des mots du genre féminin en français: *rosam* > *rose* / *rosas* > *roses*.

2) Les pluriels neutres latins en *-a* ont également donné des mots au féminin en français: *folia* > *feuille*, *arma* > *arme*.

3) Les mots masculins latins en *-is* sont devenus masculins en français: *canis* > *chien*; *panis* > *pain*; *rex/regis* > *roi*.

4) Les noms latins terminés en *-er* sont aussi devenus masculins: *pater* > *père*; *frater* > *frère*; *liber* > *livre*.

Pendant la période romane, le latin a perdu le neutre qui a été absorbé par le masculin; par exemple, *granum* > *granus* > *grain* (masc.). Du neutre latin, *granum* et *lactis* sont passés au masculin en français; du masculin latin, *floris* est passé au féminin en français; par contre, *gutta* et *tabula* sont restés au féminin; mais *burra* (bure) a conservé le féminin du latin pour passer au masculin lorsqu'il a désigné le «bureau» en français.

Cependant, beaucoup de mots d'ancien français ont changé de genre au cours du Moyen Âge. Ainsi, étaient féminins des mots comme *amour*, *art*, *évêché*, *honneur*, *poison*, *serpent*; aujourd'hui, ces mots sont masculins. À l'opposé, des mots aujourd'hui féminins étaient alors masculins: *affaire*, *dent*, *image*, *isle* (*île*), *ombre*, etc.

#### - La féminisation

L'ancien français semble une langue moins sexiste que le français contemporain, du moins si l'on se fie à certaines formes qui existaient à l'époque. Voici une liste de mots au masculin et au féminin:

Masculin	Féminin
empereur	emperiere
devin	(emperière)
medecin	devine
lieutenant	medecine
chef	lieutenantde
apprenti	chevetaine
bourreau	apprentisse
	bourelle

Notons aussi l'opposition *damoiselle* (fém.) / *damoisel* (masc.) ou *damoiselle*/*damoiseau* pour désigner les jeunes nobles (femmes ou hommes), qui n'étaient pas encore mariés; au cours des siècles, seul le mot *damoiselle* est resté dans la langue, alors que les formes masculines *damoisel*/*damoiseau* sont disparus. Après tous ces changements, on ne se surprendra pas qu'on en soit arrivé à une répartition arbitraire des genres en français moderne.

Dans le *Guide d'aide à la féminisation des noms* (1999), les auteurs rapportent des exemples de termes féminisés tirés du *Livre de la Taille de Paris de l'an 1296 et 1297*:

aiguilliere, archiere, blaetiere, blastiere, bouche, boursiere, boutonniere, brouderesse, cervoisiere, chambriere, chandeliere, chanevaciere, chapeliere, coffriere, cordiere, cordoaniere, courtepoinriere, couturiere, crespiniere, cuilliere, cuisiniere, escueliere, estuveresse, estuviere, feronne, foaciere, fourniere, from(m)agiere, fuscienne, gasteliere, heaulmiere, la(i)niere, lavandiere, liniere, mairesse, marchande, mareschale, merciere, oubliere, ouvriere, pevriere, portiere, potiere, poulailliere, prevoste, tainturiere, tapiciere, taverniere, etc.

#### - La numération

Il faut mentionner également le système de numération qui a profondément été modifié en ancien français. Les nombres hérités du latin correspondent aux nombres de un à seize. Le nombre *dix-sept*, par exemple, est le premier nombre formé d'après un système populaire (logique) qui sert pour tous les nombres suivants: 10 + 7, 10 + 8, 10 + 9, etc. En ce qui concerne les noms des dizaines, le latin possédait un **système décimal**;

ainsi, *dix* (< *decem*) *vingt* (< *viginti*), *trente* (< *tringinta*), *quarante* (< *quadraginta*), *cinquante* (< *quingageni*) et *soixante* (< *sexaginta*) sont d'origine latine. Il en est de même pour les formes employées en Belgique et en Suisse telles que *septante* (< *septuaginta* > *septante*), *octante* (< *octoginta*) ou *huitante* (< *octoginta* > *oitante*) et *nonante* (< *nonaginta*) dans *septante-trois*, *octante-neuf* (ou *huitante-neuf*), *nonante-cinq*, etc.

Mais, l'ancien français a adopté dès le XII<sup>e</sup> siècle la numération normande (d'origine germanique) qui était un **système vicésimal**, ayant pour base le nombre *vingt* (écrit *vint* ou *vin*). Ce système était courant chez les peuples d'origine germanique. Selon ce système, on trouvait les formes *vingt* et *dix* (écrites *vins* et *dis*) pour 30, *deux vins* pour 40, *trois vins* pour 60, *quatre vins* pour 80, *cinq vins* pour 100, *six vins* pour 120, *dis vins* pour 200, *quinze vins* pour 300, etc. Encore au XVII<sup>e</sup> siècle, des écrivains employaient le système vicésimal. Ainsi, Racine écrivait à Boileau: «Il y avait hier *six vingt* mille hommes ensemble sur quatre lignes.»

Le système de numération du français standard est donc hybride: il est à la fois d'origine latine et germanique. Quant à un numéral comme *soixante-dix*, c'est un mot composé (*soixante*+*dix*) de formation romane populaire; il faudrait dire *trois-vingt-dix* pour rester germanique (normand). Le numéral *quatre-vingt-dix* est également d'origine normande auquel s'ajoute le composé populaire [+ 10].

C'est l'Académie française qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, a adopté pour toute la France le système vicésimal pour 70, 80, 90, alors que le système décimal (avec *septante*, *octante*, *nonante*) étaient encore en usage de nombreuses régions; d'ailleurs, ce système sera encore en usage dans certaines régions en France jusque qu'après la Première Guerre mondiale.

### - Les verbes

Au Moyen Âge, plusieurs verbes avaient des infinitifs différents de ceux d'aujourd'hui. Ainsi, au lieu de l'infinitif en *-er* (issu du latin des verbes en *-are*, par exemple dans *cantare* > *chanter*), on employait celui en *-ir*: *abhorrir*, *aveuglir*, *colorir*, *fanir*, *sangloutir*, *toussir*, etc. On trouvait aussi des infinitifs tout à fait inexistants aujourd'hui: les

verbes tistre (tisser), benistre (bénir) et benire (bénir). De plus, de très nombreux verbes, fréquents au Moyen Âge, sont aujourd'hui disparus: ardoir (<ardere: brûler), bruire (<\*brugere: faire du bruit), chaloir (<calere: avoir chaud), doloir (<dolere: souffrir), enfergier (<en fierges: mettre aux fers), escheler (<eschiele: monter dans une échelle), ferir (<ferire: combattre), nuisir <nocere: nuire), oisever (<\*oiseus: être oisif), plaisir <placere: plaire), toster <\*tostare: rôtir), vesprer <vesperare: faire nuit).

L'ancien français a fait disparaître certains temps verbaux du latin: le plus-que-parfait de l'indicatif (*j'avais eu chanté*), le futur antérieur (*j'aurais eu chanté*), l'impératif futur (?), l'infinitif passé (*avoir eu chanter*), l'infinitif futur (*devoir chanter*). En revanche, l'ancien français a créé deux nouvelles formes: le **futur** en *-rai* et le **conditionnel** en *-rais*. Le latin avait, pour le futur et le conditionnel, des formes composées du type *cantare habes* (mot à mot: «tu as à chanter»: chanteras), *cantare habebas* (mot à mot: «tu avais à chanter»: chanterais). Fait important, l'ancien français a introduit le «que» pour marquer le subjonctif; il faut dire que la plupart des verbes étaient semblables au présent et au subjonctif (cf. *j'aime/ il faut que j'aime*).

Enfin, la conjugaison en ancien français ne s'écrivait pas comme aujourd'hui. Jusqu'en moyen français, on n'écrivait pas de *-e* ni de *-s* à la finale des verbes de l'indicatif présent: *je dy, je fay, je voy, je supply, je rendy*, etc. De plus, l'emploi du futur n'a pas toujours été celui qu'il est devenu aujourd'hui. Beaucoup écrivaient *je priray* (prier), *il nouira* (nouer), *vous donrez* (donner), *j'envoira* (envoyer), *je mouverai* (de mouver), *je cueillirai* (cueillir), *je fairai* (faire), *je beuvrai* (boire), *je voirai* (voir), *j'arai* (avoir), *je sarai* (savoir), *il pluira* (pleuvoir).

### - Le participe passé

Le participe passé (avec *avoir* et avec *être*) existait en ancien français, mais il n'y avait pas de règles d'accord systématique. On pouvait au choix faire accorder le participe passé avec *être* ou sans auxiliaire, mais on n'accordait que rarement le participe avec *avoir*.

**ANC. FR.:** *Passée a la première porte.* **FR. MOD.:** *Elle a passé la première porte.*

En général, le participe passé ne s'accordait pas avec un nom qui le suivait: *Si li a rendu sa promesse.*

Néanmoins, cette langue restait encore assez près du latin d'origine. En fait foi cette phrase, extraite de la *Quête du Graal* de 1230, correspondant certainement à du latin francisé: «Sache que molt t'a Notre Sire montré grand débonnaireté quand il en la compagnie de si haute pucelle et si sainte t'a amené.» Pour ce qui est de l'orthographe, elle n'était point encore fixée et restait très calquée sur les graphies latines.

# VI<sup>e</sup> thème:

## Le système du vocabulaire et de la syntaxe de l'ancien français (IX-XV<sup>e</sup> ss.)

### *La proposition*

La plus importante caractéristique syntaxique de l'ancien français est l'absence de l'ordre des mots fixe. La déclinaison, initialement à six cas en latin, est passée à deux (sujet et complément). Donc, quoique fort réduit, le système casuel existe encore en ancien français. Ceci permet de disposer les mots dans un ordre plus libre qu'en français moderne, le sujet peut se situer après le verbe, puisqu'on le reconnaît à sa terminaison casuelle.

La structure de la proposition simple peut être présentée, d'après ses termes composants, comme constituée d'un sujet, d'un verbe (prédicat) et d'un complément (complément d'objet direct, indirect ou circonstantiel). Chez L.Foulet, nous trouvons des combinaisons possibles de cette structure relevées dans les anciens textes:

Les variétés de la disposition des termes principaux dans la proposition simple.

1) sujet – verbe – complément	4) verbe – sujet – complément
2) sujet – complément – verbe	5) verbe – complément – sujet
3) complément – sujet – verbe	6) complément – verbe – sujet

Quelles que soient ces variétés, en ancien français on atteste une forte tendance à fixer l'ordre des mots direct (progressif).

### *La phrase*

L'ancien français tend à développer la subordination, à la différence du gallo-roman qui manifestait une prédilection à une

proposition simple ou phrase de coordination. Le développement des relations de subordination favorise, à son tour la formation d'un riche système de conjonctions de subordination.

Les relations entre les propositions composant une phrase de subordination s'expriment en ancien français à l'aide des conjonctions de subordination qui traduisent les valeurs de lieu, de cause, de temps, etc. (subordonnées circonstancielles) et à l'aide de pronoms relatifs (subordonnées relatives ou interrogatives).

Il y a des conjonctions de subordination simple: *quant* (*quand*), *come* (*comme*), *que*, *si* et composées avec *que* ou *come*: *por que*, *por ce que*, *tant que*, *si que*, *puis que*, *jusque*, *ainz que*, *com que*, etc. Le premier élément de la conjonction composée est une préposition ou un adverbe; la préposition se joint ordinairement à l'aide du démonstratif *ce* (*por ce que*, etc.), l'adverbe se joint directement (*ainz que*). Les relatifs employés en ancien français comme copulatifs des subordonnées sont: *qui*, *quel*, *li quel*, etc.

## **Le vocabulaire de l'ancien français.**

### **1. Les particularités du vocabulaire de l'ancien français.**

Le latin vulgaire et son successeur – le gallo-roman ont connu un certain appauvrissement du lexique par rapport au latin classique. L'ancien français par contre s'enrichit progressivement.

Le fonds lexical de l'ancien français est constitué de trois couches essentielles:

- le fonds latin (fonds lexical primitif);
- le substrat celitique;
- le superstrat germanique.

Il est tout à fait évident que la couche latine représente l'essentiel du vocabulaire de l'ancien français, les mots d'origine latine désignant les objets, les actes et les notions indispensables à la vie

quotidienne: *femme, ome, pere, mere, citet, mansion, soleil, vent, fier, bel*, etc.

Les vocables celtiques et germaniques sont de beaucoup moins nombreux, se rapportant à des domaines restreints et spécialisés. Les mots d'origine celtique s'attachent à l'activité des paysans, à la campagne: *charrue, soc*, etc. Les Francs, peuple à l'esprit guerrier, ont fourni surtout le lexique militaire (*guarder, hache, fleche, orgoil, honte, hardi*, etc.).

Les particularités du vocabulaire de l'ancien français:

A. A la différence du latin populaire et du gallo-roman qui ont éliminé la plus grande partie du vocabulaire abstrait, le développement de la scolastique et surtout l'épanouissement de la littérature courtoise en ancien français appellent la création d'un nouveau vocabulaire abstrait.

B. Le vocabulaire de l'ancien français se caractérise par une synonymie exceptionnelle.

## 2. La formation de mots nouveaux.

Le vocabulaire de l'époque s'enrichit par:

- la dérivation propre (surtout à partir du XIIe s.) et impropre;
- l'évolution du sens des vocables;
- l'emprunt.

A part les procédés synthétiques de la formation des mots nouveaux L. M. Skrélina distingue les mots formés à la base des constructions analytiques. Ce sont en premier lieu les adverbes nés d'une conjonction et d'un nom: *a + menteresse* «menteuse» > *a menteresse* «faususement», *a + cop* coup > *a cop* «tout de suite». Dans la

classe des verbes il existe un nombre assez important de verbes analytiques qui se forment à l'époque: *avoir coer, avoir paour, faire esfors, prendre fin*, etc.

### La dérivation

#### *La dérivation propre*

Cette voie d'enrichissement est la plus féconde en ancien français, surtout la suffixation.

Les principaux suffixes pour former les substantifs sont les suivants: *-age, -aison, -ance, -ement, -eüre, -aille, -erie, -ise, -or, -our, -ier*. Pour former le féminin des noms la langue recourt aux suffixes *-esse, -issa, -eresse*: *duchesse, grassesse, demanderesse*, etc. Les suffixes *-eis, -ois* ajoutés au nom du pays ou de la ville forment les noms de leurs habitants: *franceis, sarraguceis*, etc.

Il existe plusieurs suffixes synonymiques qui s'ajoutent presque indifféremment à un même radical: *parlance, parlement, parlerie, parleuse*, etc. Le lecteur contemporain n'arrive pas à saisir toutes les nuances de sens de ces synonymes, qui sont incontestablement évidentes pour le Français de l'époque.

Les suffixes en ancien français sont polysémantiques, par ex., le suffixe *-erie* peut désigner:

1) un métier: <i>archerie</i> ;	5) le sens collectif: <i>armurerie</i> ;
2) une couche sociale: <i>chevalerie</i> ;	6) une action: <i>avoërie</i> ;
3) une qualité: <i>legerie</i> ;	7) un état: <i>bachelorie</i> .
4) un lieu: <i>banquerie</i> ;	

L'ancien français tout comme le latin vulgaire marque une vive prédilection pour les suffixes diminutifs *-on, -el, -et*: *tronçon, chaton, fablel, chapel, oiselet, oisillon, floret(te)*, etc.

Les suffixes les plus usités du verbe sont ceux du premier groupe *-er, -ier*, etc.

L'affixe le plus productif pour former les adverbes reste le suffixe *-ment*: *gran(d)ment, doucement*, etc.

La préfixation caractérise surtout le verbe. Il existe toute une variété de préfixes avec de différentes nuances: *a-, es-, re-, for-, por-, sor-, sur-, mes-, en-, des-*, etc.

Notons aussi la formation de dérivés parasynthétiques qui est propre surtout aux verbes: *anuitier, enorgueillir*.

#### *La dérivation impropre*

La dérivation impropre peut être présentée sous deux aspects: la dérivation régressive et la conversion.

La dérivation régressive c'est la formation de mots nouveaux sans suffixes: *arest < arester, acointe < acointier, regart < regarder*, etc.

La conversion c'est le passage du mot d'une catégorie grammaticale à une autre. Ce sont surtout les substantifs qui se forment par la conversion à partir des infinitifs correspondants (la substantivation): *li plorers, le dormir, le perdre*, etc. Parfois les infinitifs se substantivent définitivement et sont supplantés par d'autres formes: *plaisir > le plaisir – plaire*, etc.

#### *La composition*

Ce moyen de formation des mots nouveaux n'est pas très répandu en ancien français: *adieu, maleür, petit-fils, gentilhomme, chevrefeuille*, etc. Les composés dont le deuxième élément est un nom propre survivent dans les noms de lieu: *Bourg-Sainte-Marie, Bois-l'Evêque*, etc.

## L'évolution du sens des vocables

Le sens du mot ne reste pas toujours le même, il évolue.

Le mot peut élargir son sens primitif: *considérer* (sens abstrait) < «observer des astres» (sens concret) (lat.), *talent* < «une unité monétaire» (lat.). Il peut le rétrécir: *sevrer* «séparer» > «séparer le bébé du sein».

En ancien français les cas du glissement du sens des mots sont très nombreux. Par ex., le nom propre désignant le peuple – les Francs devient un nom commun, c'est l'adjectif *franc* qui signifie «libre».

## L'emprunt

Quant au nombre d'emprunts il est relativement faible.

A l'époque la source essentielle de l'emprunt devient le latin, langue de l'administration et de l'enseignement, de la science et du culte.

La coexistence du latin et du français rend l'emprunt plus facile. En plus, les scribes, les clercs sont bilingues, ils se servent de deux idiomes, ce qui contribue aussi à la pénétration des vocables latins en français. Les premières traductions du latin en français facilitent, elles aussi, le contact des deux langues.

Les emprunts les plus archaïques sont des mots d'église, remontant à la langue grecque: *apostre*, *evesque*, *virginitet* etc.

Le développement de la science fait apparaître les mots du langage de la médecine, du droit, de la rhétorique: *dilatation*, *excessif*, *opposition*, *spirituellement*, *spectacle*, etc.

La forme phonique des emprunts latins fait voir le caractère savant de ces mots: ils n'ont pas passé par l'évolution phonétique qu'ont subie les mots du fonds primitif. Cela explique leur aspect phonétique qui est étranger à celui des vocables de l'ancien français. Par exemple, les consonnes intervocaliques latines ont disparu au

cours de l'évolution phonétique: *vita* > *vi<sup>l</sup>a*, tandis que dans les mots savants elles se maintiennent: *vital*. La consonne *c* est palatalisée dans les vocables primitifs: *caput* > *chief*, mais dans les mots savants cette transformation phonétique n'a pas eu lieu: *cavalier*. La seule assimilation que l'on observe dans les emprunts récents au latin c'est le déplacement de l'accent sur la syllabe finale: *càlicis* > *calice*.

A la suite de l'emprunt au latin, il se forme en ancien français deux séries parallèles de vocables: les mots dits savants et les mots d'origine populaire. Ce phénomène s'explique par le fait qu'un mot remontant au latin et faisant partie du fonds primitif du français reçoit en ancien français et surtout en moyen français son **doublet étymologique**. Cela veut dire que le même vocable pénètre une deuxième fois dans la langue, mais cette fois-ci sous sa forme latine, sans passer par l'évolution phonétique des Ve – VIIIe ss.

Ce n'est pas seulement la forme phonique qui diffère les doublets étymologiques de leurs confrères populaires. La signification des mots d'origine populaire est plus concrète, tandis que le sens des mots dits savants est le plus souvent abstrait ou scientifique: (*h*)*ostel* – (*h*)*ospital*, *avoué* – *avocat*, etc.

On trouve les doublets étymologiques même parmi les suffixes: -*aison* et -*ation* qui remontent au même suffixe latin -*ationem*. De même: -*ale(m)* a donné deux suffixes: -*el* d'origine populaire et -*al* d'origine savante.

L'épanouissement de la littérature courtoise en Provence fait pénétrer au nord de l'ancienne Gaule les mots d'origine provençale: *abeille*, *balade*, *cabane*, *cap*, *salade*, etc.

Les Croisades apportent un certain nombre de mots arabes et persans: *tasse*, *alchimie*, *caravane*, *échecs*, etc. Au total le français emprunte à la langue arabe quelque 270 mots: *alambic*, *amiral*, *arsenal*

, *avarie, azur, calibre, camphre, coton, douane, gazelle, goudron, hasard, jupe, magasin, matelas, nuque, orange, raquette, sirop, sucre, tambour, zénith, zéro*, etc.

Les Arabes avaient repris l'héritage grec tombé en quenouille et, par l'intermédiaire du latin médiéval et de leurs nombreux savants et intellectuels, ont transmis à l'ancien français des mots arabes scientifiques, en particulier du domaine de la médecine, de l'alchimie, des mathématiques et de l'astronomie: *al-gabr* ar. > *algèbre* fr., *sifr* ar. > *chiffre* fr.

Les descendants des Vikings ont apporté quelques mots du domaine de la mer: la maîtrise de la navigation sur mer: *cingler, crique, carlingue, homard, flotte, narval, quille, vague, viking*, etc., ainsi que certains mots de la langue commune: *duvet, édredon, geyser, guichet, flâner, girouette, joli, marquer, regretter, étrave*, etc.

([http://edu.grsu.by/books/history\\_french\\_lang/index.php/module-iv-l-ancien-fran-ais-ixe-xiiiie-ss/l-ancien-fran-ais-la-syntaxe-le-vocabulaire](http://edu.grsu.by/books/history_french_lang/index.php/module-iv-l-ancien-fran-ais-ixe-xiiiie-ss/l-ancien-fran-ais-la-syntaxe-le-vocabulaire))

## **VIIe thème:**

### **La période nationale (XVI-e s.)**

Au XVI-e s. toutes les conditions historiques et sociales, nécessaires à la formation de la nation française se sont trouvées réunies. Après la guerre de CENT ANS la noblesse perdait son influence sur la vie économique de l'Etat, d'énormes terrains de la noblesse appauvrie passaient entre les mains de la bourgeoisie. La bourgeoisie était intéressée à la formation d'un pouvoir royal centralisé. De son côté le pouvoir royal soutenait la bourgeoisie car, premièrement, le développement économique et industriel de l'Etat lui était avantageux, et deuxièmement le roi voulait se servir de la bourgeoisie pour lutter contre la noblesse féodale.

La formation de la nation française a contribué à la tendance croissante vers l'unité des normes de la langue française sur tout le territoire de la France.

La langue littéraire dont les normes étaient celles du dialecte francien exerçait une grande influence normative sur la langue parlée.

Le latin classique s'employait comme langue écrite dans les tribunaux, dans les institutions administratives et dans les procédures judiciaires. Le latin était aussi la langue des savants, qui jugeaient la langue française trop pauvre.

En 1539 le roi de France, François I-er a fait éditer à Villers-Cotterets une ordonnance selon laquelle le français devait être employé dans toutes les institutions administratives sur tout le territoire de l'état français.

Au XVI-e s. se formait une idéologie nouvelle. Le XVI-e s. est le siècle de la Renaissance. Les humanistes luttent pour la liberté de l'individu. Ces idées nouvelles pénétraient dans tous les domaines de la vie sociale et dans la science. En 1530 a été fondé à Paris le collège

de France où l'enseignement se faisait en langue française. Le chirurgien éminent Ambroise Paré écrivait ses oeuvres scientifiques en français, de même le théologien Calvin et beaucoup d'autres savants du XVI-e s.

Peu à peu le français chassait le latin.

Au XVI-e s. on a commencé à s'intéresser aux problèmes théoriques de la langue. Le travail théorique concernant les problèmes linguistiques se poursuivait dans les directions suivantes:

1. Le problème de l'origine des langues;
2. Le problème du perfectionnement de la langue littéraire;
3. Le problème de la normalisation de la langue littéraire.

Tous ces problèmes étaient étroitement liés l'un à l'autre.

1. Le problème de l'origine des langues.

Au XVI-e s. une théorie très populaire s'est formée; selon toutes les langues du monde étaient égales par leurs origines. La différence entre les langues selon le degré de leur perfection était expliquée par la différence des aspirations et des efforts des sociétés respectives parlant cette langue. Cette théorie de la perfection d'une langue concrète dépendait non de ses qualités internes, mais de l'initiative des hommes qui parlent cette langue. Donc la responsabilité pour l'enrichissement de la langue incombait aux créateurs de la langue, c. à d. au peuple et surtout aux écrivains et aux poètes.

2. Le problème du perfectionnement de la langue littéraire

Le problème de la langue littéraire fut soulevé par les écrivains et les poètes qui ont formé à cette époque une association qui prit le nom de "Pléiade". Les membres de la "Pléiade" étaient Ronsard, Du Bellay, Boileau, Dorat, Jodelle, Baif, et Thiard.

Pour l'enrichissement du vocabulaire la théorie de la Pléiade donnait une liberté complète aux écrivains et aux poètes comme dans le choix des mots, de même dans la création des mots nouveaux.

Cette théorie était largement utilisée par Rabelais dans son oeuvre "Gargantua et Pantagruel" un glossaire des mots qu'il avait créé. En chassant la langue latine cette théorie de Pléiade reconnaissait que le latin devait être considéré comme modèle pour le perfectionnement de la langue française. On oubliait que la structure grammaticale du français possédait ses propres lois de perfectionnement, qui n'étaient plus celles de la structure grammaticale du latin.

Les poètes de la Pléiade affirmaient que les créateurs de la langue étaient le peuple et les poètes, mais le peuple créait la langue arbitrairement tandis que les poètes devaient enseigner au peuple l'art du perfectionnement de la langue.

En dépit de l'étroitesse et de la naïveté des théories littéraires de la Pléiade, ces théories ont une grande valeur de point de vue de la reconnaissance de la langue française nationale.

Il faut constater qu'au XVI-e s. l'emploi des formes grammaticales, l'ordre des mots et la structure des propositions n'étaient pas encore stabilisées.

### 3. Le problème de la normalisation de la langue littéraire.

Ce problème était étroitement lié à l'apparition des premières grammaires de la langue française.

La première grammaire écrite en France a paru en 1531, son auteur était médecin de formation Jacques Dubois. Il connaissait très bien les langues latine et grecque. Il a écrit sa grammaire de la langue française en latin. Le défaut de cette première grammaire était que Dubois en décrivant les normes de la langue française se basait sur les normes du latin en indiquant qu'en français chaque cas est formé à l'aide des prépositions.

En 1550 a paru une autre grammaire dont l'auteur était Louis Meigret. Meigret était un excellent connaisseur de la langue française.

Selon lui le français avait ses propres normes qu'il fallait étudier sans consulter le latin.

Il affirma que le grammairien ne pouvait changer ni la prononciation, ni les formes grammaticales que l'évolution de la langue avait établies.

Enfin, il peut dire que toutes les grammaires du XVI-e s. étaient les grammaires descriptives. Quoiqu'au XVI-e s. la question de la normalisation de la langue française était posée, mais elle n'était pas résolue.

## **VIIIe thème:**

### **La langue française au XVIIe siècle.**

#### **Conditions historiques :**

Au XVIIe s. sous Louis XIII et Louis XIV la monarchie absolue atteint son apogée. Les Etats généraux ne se réunissaient plus. Le roi ne soutenait plus la bourgeoisie, qui bien que n'étant pas encore une force politique, avait néanmoins un grand pouvoir dans la vie économique du pays. Le roi s'appuyait sur la noblesse, qui à cette époque, ne présentait déjà plus de danger politique.

Le pouvoir absolu du roi atteignit son apogée pendant le gouvernement de Richelieu, le premier ministre de Louis XIII(1624), et sous Louis XIV. Paris devient non seulement le centre de la vie politique, mais aussi le centre économique et culturel de la France. Des savants, des poètes, des écrivains, des musiciens, des peintres se réunissaient à Paris et jouissaient de la protection du roi. La société de la cour était la plus cultivée. Les courtisans s'intéressaient aux questions de la langue et de la littérature. C'est pourquoi l'art et la littérature du XVIIe s. ont acquis un caractère particulier à la cour.

La langue française gagnait de plus en plus sur le latin. Le recul très important du latin comme langue savante est marqué par la date où Descartes a publié en français son œuvre philosophique « Discours sur la méthode »(1637). La philosophie rationnelle de Descartes a eu grande influence sur le développement de la science et elle exerçait même son influence sur les théories de la langue.

#### **La théorie linguistique de F. Malherbe.**

Le plus grand théoricien du commencement du XVIIe s. était François Malherbe (1555-1628). Il était chef de la nouvelle école littéraire. Malherbe s'inclinait devant la raison et luttait contre toutes

les manifestations du manque de bon sens, contre l'artificiel dans la poésie et contre la langue littéraire peu soignée. Il était contre la théorie littéraire de la Pléiade, qui avait donné une liberté complète aux écrivains et aux poètes dans le choix des mots. De même Malherbe était contre les constructions lourdes de la phrase. Il disait qu'avant tout la langue littéraire devait être correcte et claire. Étant poète, Malherbe prêtait la plus grande attention aux choix des mots dans la « haute poésie ». Il était contre la formation des mots nouveaux, si ces mots n'étaient pas nécessaires, contre les mots archaïques et les mots des patois car leur sens ne pouvait pas être clair. Selon lui dans la haute poésie on ne devait non plus employer des mots populaires et des termes scientifiques, comme par ex. « estomac, cadavre et d'autres ».

Dans le domaine de la syntaxe et de la grammaire les exigences de Malherbe se rapportaient non seulement à la haute poésie, mais aussi à la langue littéraire en générale. Il affirmait que la langue française avait ses propres normes et qu'il fallait chercher des constructions claires et correctes. Les théoriciens de la langue étaient placés devant le problème de l'étude des faits linguistiques et de la précision des normes.

Malherbe disait que les recherches concernant la normalisation de la langue littéraire devaient se baser sur l'étude de l'usage de la langue littéraire c. à d. de l'usage dans lequel se reflétait l'emploi le plus stable de la langue. Il cherchait à fixer l'usage de la société la plus cultivée parce que le langage de cette société était toujours influencé par les normes de la langue écrite, cela veut dire que ce langage était plus stable, plus normalisé.

La théorie de Malherbe a eu un grand succès et cette école littéraire, qui a beaucoup de successeurs est connue sous le nom de purisme (du mot « pur »). Mais comme lui, il n'a pas établi de

méthodologie dans ses recherches, on ne peut pas dire si le problème de la normalisation de la langue littéraire a été résolu par lui.

L'idée de Malherbe concernant la langue poétique, le choix des mots dans la haute poésie a été interprétée comme une théorie de la langue littéraire en général. Ce point de vue était propre à la haute société de cette époque qui constituait le centre de la vie culturelle de la France. On disait que dans la langue littéraire on ne devait pas employer de mots simples et populaires. Cette théorie de classe qui se rapportait à l'emploi des mots dans la langue littéraire a reçu une grande extension parmi les membres de l'Académie Française.

### **La théorie lexicologique de l'Académie Française**

En 1635 à Paris a été fondée l'Académie Française. Les membres de l'Académie étaient les représentants de la haute société et les disciples du purisme. Le plan scientifique de l'Académie consistait en édition de grammaires de la langue française, de la rhétorique, de la poétique et des dictionnaires. Mais la publication de la rhétorique et de la poétique n'était jamais effectuée par l'Académie ; la première grammaire académique a paru en 1932-34. Ainsi tout le travail de l'Académie se concentra dans l'édition des dictionnaires. En adoptant la théorie de Malherbe qui se rapportait à l'emploi des mots dans la haute poésie, les académiciens l'ont en même temps transformée, en affirmant que non seulement dans la haute poésie, mais dans la langue littéraire en général on ne devait pas employer des mots simples, des mots populaires, des termes scientifiques.

Cette théorie lexicologique de l'Académie se refléta entièrement dans le contenu du premier dictionnaire, qui a paru en 1694. Ce n'était pas un dictionnaire national, mais un dictionnaire du langage de la société privilégiée.

Déjà dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> s. parmi les membres de l'Académie il y avait des savants et des écrivains qui étaient contre cette théorie lexicologique. Un de ces écrivains François Furetière a décrit dans son roman connu « Roman bourgeois » la vie quotidienne des gens de la couche bourgeoise. En ce qui consiste le choix de mots, Furetière ne suivait pas les théories de classe. La tâche essentielle de sa vie fut la publication de son dictionnaire universel contenant généralement tous les mots français tant vieux que modernes. Etant contre les académiciens, Furetière affirma qu'un dictionnaire de la langue littéraire devait contenir toute la richesse du vocabulaire de la langue française. Il a présenté le plan de son dictionnaire, ce qui a provoqué une forte indignation parmi les académiciens et Furetière fut exclu de l'Académie. Mais il mourut avant que son dictionnaire parût. Après sa mort, en 1690 ses amis et ses successeurs ont publié son dictionnaire à la Haye. C'est ainsi que le dictionnaire universel fut édité 4 ans plus tôt que celui de l'Académie. Ce dictionnaire doit être considéré comme un matériel très précieux pour l'étude de la langue française du XVII<sup>e</sup> s.

Comme la théorie lexicologique de l'Académie concernant l'emploi des mots de la langue littéraire, était une théorie de classe, elle a trouvé un grand soutien dans la société aristocratique. A Paris se sont formés des cercles littéraires où s'assemblaient des représentants de la société aristocratique et où l'on invitait les écrivains, les poètes et les philosophes. On y discutait les problèmes de la littérature, de la langue. Le salon le plus connu était celui de la marquise de Rambouillet. Dans ces salons de Paris se formait le style littéraire sous le nom de « style précieux ». Ce style avait pour base l'aspiration de la société aristocratique de fonder une langue à part qui se distinguerait du langage populaire. Alors la question se pose : pouvait-on former une langue nouvelle ? Assurément non, car le système grammatical, le

système phonétique et le vocabulaire héréditaire resteraient toujours les mêmes. La création de mots nouveaux et de périphrases, qui était la source essentielle du style précieux ne formerait pas une langue nouvelle, mais un jargon de classe. Dans le style précieux on employait au lieu du mot « l'eau – l'élément liquide », « l'ongle – le plaisir innocent de la chair », « la mort – la toute puissance » et d'autres ; ces mots : l'eau, l'ongle, la mort et beaucoup d'autres étaient considérés comme des mots simples et populaires. Déjà dans la deuxième moitié du XVII-e s. cette tendance fut ridiculisé par Molière dans sa comédie célèbre « Les précieuses ridicules ».

Les théories et les courants qui étaient étrangers au développement de la langue devaient disparaître, et par contre les théories qui correspondaient aux tendances de l'évolution de la langue restaient vivantes et portaient la langue vers son perfectionnement ultérieur.

### **La résolution du problème de la normalisation de la langue littéraire.**

Claude Vaugelas (1595-1650) a été le deuxième théoricien qui a consacré toute sa vie aux recherches de la normalisation de la langue littéraire. Il était contre la théorie lexicologique de l'Académie. Etant membre de l'Académie, Vaugelas affirmait qu'il n'y a aucune raison de ne pas admettre dans la langue littéraire les mots communément usités.

Bien que Vaugelas fût partisan du style noble dans les œuvres littéraires il disait que le choix des mots dans ces œuvres et dans la langue littéraire parlée dépendait du style employé.

En ce qui concernait la création des mots nouveaux, Vaugelas exigeait des écrivains qu'ils utilisent les mots qui existaient déjà dans la langue ; de même il blâmait la création des synonymes.

Dans son célèbre ouvrage « Remarques sur la langue française », qui a paru en 1647, Vaugelas se montre comme continuateur des idées de Malherbe dans le plan de la normalisation de la langue littéraire. Le principe essentiel d'après lequel il fallait établir et fixer la norme de la langue littéraire était le « bon usage ». Sous le terme de « bon usage » il comprenait « la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps ».

Dans la société du XVII-e s. la langue écrite se confondait avec la langue parlée des classes instruites. Donc c'était la société cultivée, celle de la cour de Paris, dont la langue a servi de modèle pour Vaugelas. Pour fixer les normes de l'emploi des formes grammaticales, des mots, de la structure de la proposition et de la prononciation, il a étudié le « bon usage ».

Le résultat de grand travail scientifique de Vaugelas et de ses successeurs a trouvé son expression dans la langue de la littérature classique du XVII-e s. (Corneille, Racine, Molière, Boileau).

La littérature classique a joué un très grand rôle dans la diffusion de la langue française littéraire non seulement en France, mais aussi dans les pays étrangers.

### **La grammaire générale et raisonnée.**

Grammaire composée à Port-Royal par A. Arnauld et C. Lancelot (1660) sans indication d'auteur.

Antoine Arnauld (1612-1694) est l'un des chefs de file du jansénisme, qui fut l'adversaire à la fois des Jésuites et des mouvements protestants. En France, ce courant dissident du catholicisme a son centre intellectuel à Port-Royal. Arnauld est l'auteur, avec Claude Lancelot, en 1660, d'une *Grammaire générale et raisonnée* et, en 1662, avec Pierre Nicole, de *La Logique, ou l'Art de*

*penser*. Dans ces ouvrages, il suit une inspiration cartésienne, acquiesçant à l'idée d'une raison partagée sous-jacente à l'ensemble des langues. Articulant logique et grammaire, il détermine les oppositions cardinales de la « grammaire générale » autour de la définition du *signe* et de l'opposition nom/verbe.

Claude Lancelot (1616-1695), lui, a rejoint l'abbaye de Port-Royal en 1638. Il devient le collaborateur d'Arnauld – qui est le véritable inspirateur de la *Grammaire générale et raisonnée* – mais il a assumé seul la rédaction de plusieurs méthodes d'apprentissage du latin.

### 1. Une théorie du signe

« Ainsi l'on peut définir les mots, des sons distincts et articulés dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées.

C'est pourquoi on ne peut bien comprendre les diverses sortes de significations qui sont enfermées dans les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans nos pensées, puisque les mots n'ont été inventés que pour les faire connaître.

Tous les philosophes enseignent qu'il y a trois opérations de notre esprit : concevoir, juger, raisonner.

[...] D'où l'on voit que la troisième opération de l'esprit n'est qu'une extension de la seconde ; et ainsi il suffira, pour notre sujet, de considérer les deux premières, ou ce qui est enfermé de la première dans la seconde ; car les hommes ne parlent guère pour exprimer simplement qu'ils conçoivent, mais c'est presque toujours pour exprimer les jugements qu'ils font des choses qu'ils conçoivent.

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis *la terre est ronde*, s'appelle proposition ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes ; l'un appelé *sujet*, qui est ce dont on affirme, comme *terre* ; et l'autre appelé *attribut*.

## 2. L'idée d'une grammaire générale

Pour Arnauld et Lancelot, la forme du jugement est la proposition qui se décompose en trois éléments: le sujet (ou nom), l'attribut (ou adjectif) et la copule (le verbe *être* qui représente le verbe par excellence). Ce troisième élément est présenté comme l'opérateur de la pensée, au même titre que les conjonctions par exemple. L'homologie avec les attitudes mentales est ratifiée par les transformations apportées au syntagme verbal, ce que confirme la suite du développement en distinguant des concepts les opérations sur ces concepts.

L'apport spécifique de Port-Royal concerne la naturalisation d'un processus qui, s'écartant de la description du détail des langues et de la demande de normativité sociale portée par l'Académie, procède à une égalisation au nom d'un principe de raison qui confère une égale dignité à toutes les langues. Ce schéma restera dominant dans l'analyse des langues jusqu'à l'invention du comparatisme par Franz Bopp en 1816.

Vers le milieu du XVII<sup>e</sup> s. dans le domaine de la théorie grammaticale se sont formées des idées nouvelles. En 1660 a paru une grammaire dont le contenu était basé sur des principes complètement nouveaux. Cette grammaire qui avait pour titre “ La grammaire générale et raisonnée”, a été écrite par deux savants: Arnauld et Lancelot. Ces deux savants se trouvaient sous une grande influence de la philosophie rationnelle de Descartes, selon laquelle la raison était la base de toutes les connaissances humaines. Dans leur grammaire ils voulaient montrer, que le principe du “bon usage” n'était pas suffisant pour l'étude de la langue. Ils disaient qu'en décrivant et en étudiant une langue, il fallait se baser sur un principe qui pût être appliqué à toutes les langues humaines; ce principe selon eux était la raison. Le

titre même de leur grammaire indiquent que la grammaire devait être générale c. à d. elle devait s'appliquer non seulement à la langue française mais à toutes les langues; la grammaire devait être aussi raisonnée, c. à d. qu'elle devait non seulement décrire les faits de la langue, mais aussi les expliquer.

Arnauld et Lancelot affirmaient qu'avant tout chaque langue exprime des idées, c'est pourquoi pour décrire une langue il fallait étudier la logique et ses lois. La grammaire générale était plutôt la philosophie de la langue qu'une grammaire normative. Cette grammaire voulait faire ressortir dans le fonctionnement de la langue tout ce qui était logique et raisonnable. Mais comme dans la première moitié du XVII<sup>s</sup>. la matière de la langue française en sa variété ne se prêtait pas à des règles strictes, l'observation du "bon usage" devait être poursuivie. C'est seulement au XVIII<sup>s</sup>. que la grammaire rationnelle a pris le dessus sur le principe de l'usage.

Cette œuvre vise à formuler les principes auxquels obéissent toutes les langues et donc à définir le langage dont les langues ne sont que des réalisations particulières. Celui-ci est considéré comme le miroir de la pensée dont les lois sont universelles puisque ce sont celles de la logique et de la raison. Cette grammaire a eu jusqu'au XIX<sup>e</sup> s. une énorme influence sur la réflexion grammaticale. Aujourd'hui, la grammaire générative y retrouve certaine de ses préoccupations (distinctions de la structure profonde et de la structure superficielle, problème des universaux du langage).

## **IXe thème:**

### **La langue française au XVIIIe siècle.**

#### **Les conditions historiques**

Sous Louis XV l'autorité de la monarchie et de la noblesse perd leur valeur. Paris n'était plus l'unique centre culturel de la France.

Le XVIIIe siècle est caractérisé par l'épanouissement de la vie sociale, il est connu sous le nom du siècle des Lumières.

Ainsi le XVIIIe s. est une période nouvelle dans la vie sociale. Les représentants du siècle de Lumière – Voltaire, Diderot, Beaumarchais, J.J. Rousseau, Montesquieu ont été des porte-paroles des idées philosophiques et sociales.

#### **Théories lexicologiques**

Les théories lexicologiques de l'Académie Française devenaient de plus en plus archaïques. Dans les œuvres de Diderot on pouvait trouver une quantité de termes techniques ; chez Rousseau des termes agricoles. Dans la langue littéraire on employait des mots et des expressions populaires. Pour ne pas perdre son prestige les membres de l'Académie ont du faire des concessions. On a proposé la théorie de styles ; tous les genres de la littérature ont été divisés en trois styles :

1. Le style élevé (les tragédies, les ballades et les odes)
2. Le style moyen (les romans)
3. Le style simple (les comédies et les fables)

Un choix de mots appropriés devait correspondre à chaque style. On étudia des mots synonymes de la langue française en indiquant lequel de ces synonymes appartient au tel ou tel style. C'est ainsi que

tous les mots de la langue nationale ont été admis dans la langue littéraire.

Toutes ces théories lexicologiques de l'Académie qui reflétaient les tendances de la classe aristocratique ont été complètement rejetées après la révolution bourgeoise de la fin du XVIIIe s.

### **L'encyclopédie française.**

L'initiateur de l'édition de l'encyclopédie fut Denis Diderot et le célèbre mathématicien français d'Alembert. L'idée d'éditer une encyclopédie trouva un grand soutien dans les milieux cultivés de la Bourgeoisie. Cette édition était un grand événement dans la vie culturelle de la société française. Le grand intérêt de la vie politique, économique, au développement de l'industrie et du commerce se refléta dans l'encyclopédie car elle contenait toute la richesse des termes de la langue française. Le travail fut commencé en 1751, et malgré la lutte acharnée du côté des représentants réactionnaires, le dernier volume de l'encyclopédie apparut en 1772. Cette édition fut une protestation contre les théories lexicologiques de l'Académie.

### **La révolution française du 1789.**

La révolution française a complètement rejeté les théories lexicologiques de l'Académie. Elle a été réorganisée ; elle a pris le nom d'Institut National, qui continua son travail sur les questions du vocabulaire et de la littérature. L'Institut National a édité un dictionnaire dans lequel sont entrés plus de 300 mots nouveaux formés pendant la période révolutionnaire. C'est ainsi que la révolution a libéré les théories lexicologiques de leur tendances aristocratiques.

Après la révolution les normes de la langue littéraire commencèrent à pénétrer parmi peuple qui, dans les provinces

éloignées de l'Île de France, continuait à parler des patois. Dès les premiers jours après la révolution se posa la question : comment faire pour que tout le peuple français puisse comprendre et lire toute la littérature révolutionnaire, car les patois n'avaient pas de formes écrites.

En 1791, d'après le projet de Talleyrand (Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, communément nommé Talleyrand, est un homme d'État et diplomate français, né le 2 février 1754 à Paris, mort dans cette même ville le 17 mai 1838) on éditait le décret de l'organisation des écoles primaires obligatoires dans toutes les provinces françaises. Pour que tous les Français pourraient apprendre les normes littéraires de la langue française. Il fallut que tout le peuple français sache lire et écrire et ainsi assimilât les normes de la langue littéraire.

Au XIX<sup>e</sup> siècle pendant la période de la Restauration, l'Académie a été de nouveau rétablie, mais les théories lexicologiques des XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles n'ont pas pu renaître. Le vocabulaire continuait à se développer en reflétant tous les changements survenus dans la vie sociale, ou politique du pays.

**Xe thème:**  
**L'évolution du système phonétique et grammaticale**  
**pendant la période nationale**  
**(XVI-XVII-XVIII-ee ss.)**

**Evolution phonétique:**

Presque toutes les tendances essentielles de l'évolution étaient achevées pendant la période précédente.

Il ne restait que la tendance à la monophthongaison :

Au XVIe s: au > o, eau > eo > o, we > wɔ.

Puis au XVIe s. se forment les voyelles nasales, c. à d. que les voyelles nasalisées se sentent transformées en voyelles nasales ; la dénasalisation des voyelles devant la consonne nasale prononcées : Femme [fāmə > fɔmə], la chute de « ə » caduc final après les voyelles [finiə > fini] au XVIIe s. La nouvelle tendance, propre à sa période nationale était le changement de qualité des voyelles. Dans la langue française la qualité des voyelles avant le XVI-e s. dépendait de leur origine : si en latin la voyelle était longue, elle se prononçait en français comme une voyelle fermée, si en latin elle était brève, en français elle se prononçait comme ouverte. A partir du XVIe s. la qualité des voyelles commença des plus en plus à dépendre de leur position, par ex : la voyelle « e » indépendamment de sa qualité originelle commença à se prononcer comme « e »-ouvert dans les syllabes ouvertes et en position finale devant une consonne prononcée ; mais dans les syllabes fermées et dans la position finale absolue, elle se prononçait comme « e »-fermée, p.ex. : [fɛvə], [pɛrə], [chantɛ], [bontɛt].

La voyelle « o » de même modifia sa qualité, selon sa position mais la syllabe ouverte devant le son « z » la voyelle « o » est devenue

fermée. La voyelle « œ » qui était d'origine française n'avait pas de différences qualitatives ; au XVIe s. elle reçut de même des qualités différentes suivant sa position ; [nœf, bœf, sœr], mais peux [pø], deux [dø], et autres.

La voyelle « a » qui non plus ne possédait pas de différences qualitatives reçut la prononciation de l'articulation arrière devant un « s » non prononcé, p.ex. : mât [ma], sas [sa] et autres.

Cette tendance au changement de la qualité des voyelles est connue sous le nom de « loi de position ».

Dans le domaine des consonnes toutes les tendances essentielles s'étaient réalisées pendant la période précédente. Il n'est resté que la tendance à la chute des consonnes finales au XVIe s. la consonne finale « t » ne se prononçait pas après « n », p.ex. : Doucement [dusmã], « p » finale ne se prononçait pas après « m », p.ex. : Champ [ʃã] ; « s » final ne se prononçait pas après n'importe quelle consonne ou voyelle.

Au XVII-e s. les consonnes « p, t, k » subirent une réduction complète en position finale. Il y a eu encore quelques changements isolés : au XVIe s. la chute du son « h » qui se prononçait aux siècles précédents dans les mots empruntés : honte [hõtə > ôtə] « h » reste dans l'orthographe comme « h » -aspiré.

Au XVI-e s. « l' - mouillé » commence à se prononcer comme [j], mais cette prononciation n'a été adoptée comme prononciation littéraire qu'au XVIIIe s. fille [fil'>fij].

Sous l'influence de la stabilisation de l'accent phraséologique au XVIe s. on peut observer les phénomènes nouveaux notamment, la liaison et l'enchaînement.

### Evolution des formes grammaticales.

Les changements des formes grammaticales étaient étroitement liés aux changements phonétiques : la chute de la consonne « s » finale avait été la cause de ce que la plupart des substantifs et des adjectifs ne marquaient plus la catégorie du nombre. Cette catégorie commence à être exprimée par l'article ou bien par un adjectif déterminant, p. ex. : [lə myr-le myr], [lɑ fløer, le fløer], [mō fjĕ, me fjĕ].

En résultat de la chute de « ə »-caduc final la plupart des adjectifs ne marquaient plus par leur forme la catégorie du genre, p. ex. : joli-joli[ə]; vrai-vrai[ə]; sal-sal[ə]. Mais il restait encore des adjectifs qui exprimaient par leur forme la catégorie du genre, p.ex. : Au masculin « grand » [grā] la consonne « d » ne se prononçait plus et de même dans la forme du féminin « grande » [grād] la voyelle finale « e » ne se prononçait pas non plus, mais la consonne « d » s'est conservée dans la prononciation; de même – « fort » [fɔr] et forte [fɔrt]. La chute de « ə » caduc final et des consonnes finales ont joué un grand rôle dans la disparition graduelle des flexions verbales, p.ex. : Au présent de l'indicatif : parl(e), parl(es), parl(e), parlon(s), parle(z), parl(ent).

Ainsi la forme de l'ère et de la IIe personne du pluriel exprimaient seules la catégorie de la personne et du nombre. Ces catégories verbales furent exprimées par les pronoms personnels : je parl(e), tu parl(es), etc.

L'emploi des formes grammaticales et leurs fonctions dans la proposition devenaient plus stables. Les pronoms personnels « je, tu, il » ne s'employaient qu'avec les formes verbales. Dans les constructions absolues, c. à d. quand le verbe était absent on employait les formes du cas oblique-ancien « moi, toi, lui ». L'emploi des pronoms possessifs se stabilise de même au XVIe s. les formes atones étaient employées comme des déterminatifs du nom (ma chambre, mes livres), et les formes toniques comme pronoms (ma chambre et la tienne). Avant le XVIe s. la notion de l'appartenance

pouvait être exprimée par l'emploi des pronoms personnels, p. ex. : « le livre d'elle », mais à partir du XVIe s. dans ces cas on n'employait que les pronoms possessifs – « son livre ».

Les formes des pronoms démonstratifs « celui, celle, ceux » ne furent plus employées que dans la fonction de pronoms, tandis que les formes « ce, cet, cette, ces » comme des déterminatifs du nom. Au XVIIe s. l'emploi des pronoms a été définitivement fixé.

Les fonctions des articles sont devenues beaucoup plus larges car ils exprimaient déjà non seulement la catégorie de la détermination, mais aussi la catégorie du nombre et du genre.

En ancien français pour exprimer la partie d'une masse quelconque en employait la préposition « de » ou bien le nom pouvait être employé sans articles du tout, p.ex. : « Manger de pain » et « manger pain », aux XIV-XVe ss. L'emploi de la préposition avec l'article s'est stabilisé, p.ex. : « Manger du pain ».

Si dans les textes du XIVe s. on peut encore trouver l'emploi archaïque des formes temporelles du verbe, au XVIIe s. l'emploi des temps a été fixé et les théoriciens considéraient l'emploi archaïque comme un emploi incorrect. De même au XVIIe s. on a fixé l'emploi des modes.

C'est aussi au XVIe s. que les quatre constructions exprimant l'aspect ne s'employèrent plus et la catégorie de l'aspect fut exprimée par l'emploi des formes temporelles ou bien par des moyens lexicaux.

### **Ordre des mots.**

Au XVIe s. la tendance à la stabilisation de l'ordre des mots étaient déjà bien marquée, mais dans les textes du XVIe s. on trouve encore des constructions qui étaient propres à la langue ancienne. Cela peut être expliqué par l'absence des normes fixées. Au XVIIIe s. les règles syntaxiques se sont établies définitivement ce qui a formé la structure de la proposition de la langue française moderne.

## **XIe thème:**

### **L'histoire du français contemporain**

A la fin du XIXe siècle, le français est à peu près tel que nous le connaissons aujourd'hui. Le vocabulaire a continué de s'enrichir avec le parlementarisme de la IIIe République (1870-1940) et la création des partis politiques, la naissance des syndicats, de la grande finance et du grand capitalisme, la renaissance des sports, l'amélioration des moyens de transport: apparition de l'avion, de l'automobile, de l'autobus et du tramway électrique. Les emprunts à l'anglais d'outre-Manche pénètrent massivement dans la langue française. L'unité linguistique prônée lors de la Révolution française est en grande partie, car les patois sont davantage devenus l'affaire des gens plus âgés. Il fallut néanmoins quelques décennies d'efforts dans les écoles pour tenter de faire disparaître les «idiomes» parlés par les Français ruraux. Puis, la Première Guerre mondiale jeta les hommes de France pêle-mêle dans toutes les directions, colonies comprises. On n'avait jamais vu un tel brassage de populations, qui favorisa nécessairement l'uniformisation linguistique.

Le XXe siècle a vu l'enseignement du français se poursuivre dans les anciennes colonies françaises, que ce soit l'Afrique ou les DOM-TOM, mais où le français est une langue seconde. Dans toutes ces régions hors de France, le français doit sa présence à l'histoire, c'est-à-dire à la colonisation. L'internationalisation du français entraîne forcément une réduction de la mainmise sur la langue française de la part de la France. Désormais, le français n'appartient plus seulement à la France, surtout depuis l'affirmation identitaire qui a gagné la Belgique francophone, la Suisse romande, le Québec, le Nouveau-Brunswick (Acadie) et même la Louisiane.

## *1. Le rôle de l'Instruction publique dans l'apprentissage du français*

Un peu après le milieu du XIXe siècle (en 1863), on comptabilisait encore 7,5 millions de Français ignorant la «langue nationale» (sur près de 38 millions d'habitants). Selon les témoignages de l'époque, les enfants des villages de province ne retenaient guère le français appris à l'école; celui-ci «ne laisse pas plus de trace que le latin n'en laisse à la plupart des élèves sortis des collèges». Les élèves reparlaient «le patois au logis paternel». En 1831, dans l'une des lettres des préfets des Côtes-du-Nord et du Finistère à M. de Montalivet, ministre de l'Instruction publique, on pouvait lire ce texte sans équivoque dont le discours semble assez radicalisé:

[Il faut] par tous les moyens possibles, favoriser l'appauvrissement, la corruption du breton, jusqu'au point où, d'une commune à l'autre, on ne puisse pas s'entendre [...], car alors la nécessité de communication obligera le paysan d'apprendre le français. Il faut absolument détruire le langage breton.

La France s'est mise à pratiquer ce qu'on appellerait aujourd'hui un «génocide culturel» plus systématique dans les régions françaises, particulièrement en Bretagne, singulièrement stigmatisée. Cette directive de monsieur Auguste Romieu, sous-préfet de Quimper en 1831, serait considérée au XXIe siècle comme de la pure discrimination:

Multiplions les écoles, créons pour l'amélioration morale de la race humaine quelques unes de ces primes que nous réservons aux chevaux; faisons que le clergé nous seconde en n'accordant la première communion qu'aux seuls enfants qui parleront le français [...].

En 1845, les «linguicides» ne se taisaient plus. En témoignent ces propos d'un sous-préfet du Finistère aux instituteurs: «Surtout rappelez-vous, Messieurs, que vous n'êtes établis que pour tuer la

langue bretonne.» Rien de moins, «tuer» la langue bretonne! A cette époque, on semblait en effet en vouloir particulièrement au breton. Ainsi, un secrétaire particulier dans l'entourage du politicien François Guizot (qui fut ministre de l'Instruction publique), écrivit ce qui suit en 1841 à propos de la Bretagne : Nous avons presque à civiliser cette province si belle mais encore si sauvage. [...] Qu'une ligne de chemin de fer soit construite à travers ce pays, une circulation rapide s'établira, des populations bretonnes descendront vers la France centrale, et des populations de provinces plus avancées en civilisation viendront à leur tour visiter la Bretagne. Un chemin de fer apprendra en dix ans plus de français aux Bretons que les plus habiles instituteurs primaires [...]. C'est vraiment pitié de ne point travailler plus activement que nous le faisons à civiliser, à franciser tout à fait cette belle province à l'entêtement si fier, aux sentiments si généreux.

Ce discours sur la mission civilisatrice de la France sera repris dans toutes les nouvelles colonies, que ce soit en Indochine, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, à Madagascar, etc. Considérons enfin cet autre exemple dont l'auteur était un préfet des Côtes-du-Nord lors d'un discours à l'évêque de Saint-Brieuc, le 21 novembre 1846: «C'est en breton que l'on enseigne généralement le catéchisme et les prières. C'est un mal. Nos écoles dans la Basse-Bretagne ont particulièrement pour objet de substituer la langue française au breton [...]» En 1863, l'enquête du ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy (1811-1894), établissait que le quart des Français ne parlaient pas du tout français et que l'école recourait à la langue régionale dans 12 départements, dont l'Alsace, la Lorraine, la Bretagne, le Pays basque et la Corse.

Jules Ferry Avec l'adoption de la loi Ferry, qui institua la gratuité de l'école primaire (1881) et rendit obligatoire (1882) l'enseignement primaire ainsi que la laïcisation des programmes scolaires (voir le texte de la loi Ferry), le français s'imposa finalement sur tout le

territoire de la France et se démocratisa. Les patois ne purent que difficilement résister aux méthodes de répression et aux techniques de refoulement, de délation ou d'espionnage, qui marquèrent des générations d'enfants.

Tout au cours du XXe siècle et jusque dans les années 1960, les gouvernements ont adopté pas moins de 40 lois concernant surtout l'enseignement, la presse, l'administration et l'orthographe. Au début du siècle, comme la francisation n'allait pas assez vite au gré du ministère de l'Éducation nationale, les autorités suggérèrent fortement de faire nommer des instituteurs qui ignoraient tout des parlers locaux. Cette déclaration de la part de M. Dosimont, inspecteur d'académie en 1897, paraît, par exemple, très catégorique: «Un principe qui ne saurait jamais fléchir : pas un mot de breton en classe ni dans la cour de récréation.»

Et enfin une proclamation provenant d'Anatole de Monzie, ministre de l'Instruction publique (1925): «Pour l'unité linguistique de la France, il faut que la langue bretonne disparaisse.» On en voulait vraiment au breton!

Néanmoins, en 1926, le grammairien Ferdinand Brunot (1860-1938), écrivait dans son Histoire de la langue française que les patois étaient encore bien vivants dans les campagnes:

Au XVIIIe siècle, comme de nos jours, le patois était chez lui partout où l'on causait au village. A l'heure actuelle, le français est la langue des villes, le patois la langue des campagnes.

On se souviendra sans doute des panneaux affichés un peu partout en Bretagne, que ce soit dans les autobus, les écoles ou autres lieux publics: «Interdiction de parler breton et de cracher par terre.» Beaucoup d'enfants furent punis parce qu'ils parlaient breton à l'école: ils devaient rejeter la langue de leurs parents. L'histoire est là pour nous rappeler également l'usage institutionnalisé du «symbole» accroché au cou des élèves, de la délation, des brimades et des

vexations de la part des instituteurs dont la mission était de supprimer l'usage des parlers locaux. Un jeune Breton ayant fréquenté l'école dans les années 1960 en donne ce témoignage: A cette époque, le symbole était un morceau de fer pour mettre sous les sabots des chevaux. On le donnait au premier qui arrivait et qui parlait breton et ensuite, quand celui-ci trouvait un autre qui parlait breton, il le lui donnait. Comme ça, toute la journée. A la fin de la journée, le dernier attrapé par le symbole était mis en pénitence et il devait écrire en français: «Je ne parlerai plus jamais en breton», cinquante ou cent fois. Celui qui était pris souvent restait à l'école après 16 h 30, pendant une heure ou une demi-heure dans le coin de la salle.

Ces procédés ont été heureusement abandonnés et l'on ne retrouve plus d'affiches contemporaines du genre: «Il est interdit de cracher par terre et de parler patois.» Mais les patois ne sont pas disparus pour autant. Il s'agissait, en fait, de techniques d'assimilation que la France a largement utilisées, au cours du XIXe siècle, dans son empire colonial: au Maghreb, en Afrique noire, dans l'océan Indien (île de La Réunion) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, etc.).

Il est vrai, sous la IIIe République (1870-1940), l'école réussit à propager l'enseignement du français de façon plus efficace, même si le purisme s'est poursuivie durant de longues décennies. D'abord, l'enseignement du latin fut définitivement abandonné, ce qui a permis au français de prendre la place accordée au latin. L'accession de toutes les classes de la société française, y compris les femmes, à l'alphabétisation et à la scolarisation accéléra la chute des patois au profit de la langue commune. Il en fut ainsi dans la diffusion des journaux.

## ***2. La question de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires***

Les patois français ont changé de nom et, depuis l'Union européenne, ils sont devenus des «langues régionales» en France, mais non pas encore des «langues minoritaires». Dans ce monde du «politiquement correct», si le terme «dialecte» est de moins en moins employé, le mot «patois» est quasiment disparu du vocabulaire des politiciens français; ils craignent de paraître mal en y associant une valeur péjorative. Même si la linguiste Henriette Walter affirme dans *Le français dans tous les sens*, qu'«il n'y a aucune hiérarchie de valeur à établir entre langue, dialecte et patois», tous sont devenus plus prudents avec ces termes aujourd'hui controversés.

### ***2.1 La persistance du discours anti-patois***

Cela étant dit, le discours anti-patois est toujours resté très profond chez les dirigeants politiques français contemporains. Par exemple, en 1972, Georges Pompidou (1911-1974), alors président de la République, déclarait au sujet des langues régionales: «Il n'y a pas de place pour les langues et cultures régionales dans une France qui doit marquer l'Europe de son sceau.» Il est vrai que, depuis plus de vingt-cinq ans, le discours sur cet épineux sujet a beaucoup changé dans ce pays, mais pas les actes. C'est ainsi que François Mitterrand (1916-1996), président de la République de 1981 à 1995, annonçait ses couleurs au sujet des langues de France, deux mois avant son élection (1981, à Lorient):

Le temps est venu d'un statut des langues et cultures de France qui leur reconnaisse une existence réelle. Le temps est venu de leur ouvrir grandes les portes de l'école, de la radio et de la télévision permettant leur diffusion, de leur accorder toute la place qu'elles méritent dans la vie publique.

Toutefois, malgré ce discours à saveur électoraliste, la situation n'a pas évolué considérablement, car, lors des débats sur le traité de

Maastricht, Robert Pandraud (né en 1928, député et ancien ministre) déclarait, le 13 mai 1992, qu'il était inutile de faire apprendre aux enfants des dialectes en lieu et place d'une langue internationale (lire «l'anglais») : Je rends hommage à l'école laïque et républicaine qui a souvent imposé le français avec beaucoup d'autorité — il fallait le faire — contre toutes les forces d'obscurantisme social, voire religieux, qui se manifestaient à l'époque. Je suis également heureux que la télévision ait été un facteur d'unification linguistique. Il est temps que nous soyons français par la langue. S'il faut apprendre une autre langue à nos enfants, ne leur faisons pas perdre leur temps avec des dialectes qu'ils ne parleront jamais que dans leur village: enseignons-leur le plus tôt possible une langue internationale!

Là, nous ne sommes plus en 1850, ni en 1950, mais dans les années quatre-vingt-dix, mais il faut dire que le député Pandraud a souvent eu des propos contestables; il affirmait, par exemple, que «la peur du gendarme a toujours été le commencement de la sagesse», prônant ainsi les méthodes fortes. A en croire les déclarations de la part de personnalités officielles, les dirigeants français ne doivent se préoccuper que de la langue française. En mai 1997, Daniel Gauchon, inspecteur de l'Éducation nationale, déclarait qu'il fallait privilégier la culture et la langue française et non pas les langues régionales : Les langues régionales ont sans doute leur place à l'école comme l'enseignement de n'importe quelle langue ou discipline, mais le bilinguisme en langue régionale est incompatible avec les principes de fonctionnement de l'école publique. Il privilégie la culture et la langue d'une communauté, alors que le rôle de l'école publique est de privilégier la culture et la langue françaises dans un objectif de cohésion sociale.

Autrement dit, «privilégier» le français est synonyme d'exclusion de toute autre langue! On se croirait dans un débat en Amérique latine pour savoir s'il faut enseigner l'espagnol ou les langues

amérindiennes et, dans l'éventualité où il conviendrait d'enseigner aussi ces langues, faudrait-il aller jusqu'à les enseigner aux hispanophones? Non, bien sûr! En France, tout enseignement des langues régionales est considéré comme facultatif, jamais obligatoire, et il n'est surtout pas question de les enseigner aux «francophones». Par exemple, les vellétés de l'Assemblée de Corse à ce sujet ont vite été réduites à néant lorsque le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 17 janvier 2002, a donné le feu vert à l'enseignement de la langue corse «dans le cadre de l'horaire normal des écoles maternelles et élémentaires» de l'île, en insistant sur le caractère facultatif de cet enseignement.

## ***2.2 Les droits des langues régionales***

Quand on étudie la législation linguistique de la France, on constate que ce pays a adopté une quantité impressionnante de lois portant sur les cultures et les langues régionales, sur les collectivités territoriales et sur la langue française. On compte au moins une douzaine de lois, une vingtaine de décrets, plus de 40 arrêtés (dont une vingtaine sur la terminologie) et autant de circulaires administratives. La plupart de ces textes juridiques traitent avant tout de la langue d'enseignement et de la terminologie française. Cela signifie que la législation française porte moins sur les droits linguistiques que sur la promotion de la langue française considérée du point de vue du code lui-même. Il s'agit là d'une vieille tradition qui consiste à ignorer les langues régionales.

Pour ce qui est des droits des langues régionales, les textes juridiques n'en parlent d'ailleurs que très peu. Toutefois, la tendance actuelle est d'élargir le droit à la différence et de reconnaître la spécificité de ces langues régionales, surtout depuis la signature, le 7 mai 1999, de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. À ce sujet, le 14 août 2000, le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Jack Lang, assurait dans un entretien à Ouest-

France qu'il allait «naturellement» favoriser l'enseignement des langues régionales: Je souhaite que ces langues soient pleinement reconnues dans notre système d'enseignement, à tous les échelons. C'est l'esprit du plan pour l'école que j'ai récemment présenté. Entre 5 et 12 ans, un enfant a l'oreille musicale. Il faut lui offrir toutes les possibilités d'apprentissage des langues : la langue nationale qui est l'ossature même de notre enseignement, une langue vivante étrangère et la langue particulière de la région.

M. Jack Lang se disait par ailleurs être «un militant de toujours de la reconnaissance de la pluralité des cultures». Selon cet ancien ministre de l'Éducation nationale, les grandes lignes du projet d'enseignement pour les écoles primaires comporteraient la généralisation de l'apprentissage d'une langue vivante. Deux voies pourraient être offertes dans l'enseignement public: l'initiation aux langues régionales et le bilinguisme français-langues régionales. Mais il ne faut pas se leurrer, ce n'est pas demain la veille!

Après la signature de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, un communiqué du premier ministre précisait que la France souscrivait à 39 engagements parmi les 98 proposés par la Charte. Lors de sa déclaration consignée du 7 mai 1999, le gouvernement français a justifié sa signature en prenant d'infinies précautions, notamment au sujet des notions de «protection de minorités» et de «droits collectifs»:

La République française envisage de formuler dans son instrument de ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires la déclaration suivante:

1. Dans la mesure où elle ne vise pas à la reconnaissance et la protection de minorités, mais à promouvoir le patrimoine linguistique européen, et que l'emploi du terme de «groupes» de locuteurs ne confère pas de droits collectifs pour les locuteurs des langues régionales ou minoritaires, le gouvernement de la République

interprète la Charte dans un sens compatible avec le Préambule de la Constitution, qui assure l'égalité de tous les citoyens devant la loi et ne connaît que le peuple français, composé de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. [...]

C'est seulement au moment de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires que serait précisée la liste des langues concernées — probablement l'alsacien, le breton, le basque, le catalan, le corse, le flamand, le provençal et l'occitan — ainsi que les engagements s'appliquant à chacune des langues. Il semble que les dispositions applicables aux langues régionales seraient «à géométrie variable». Quoi qu'il en soit, la France n'est pas encore prête à ratifier la Charte.

D'ailleurs, le nouveau président français, Nicolas Sarkozy (élu en 2007), a déclaré être opposé à son adoption: Je sais que, depuis quelques années, en période électorale, les candidats ont pris une mauvaise habitude: ils promettent tout et n'importe quoi aux locuteurs des langues régionales. Ce sont, bien entendu, des promesses qui sont sans lendemain, suscitant beaucoup d'amertume et de frustrations. Je ne suis pas de ceux-là. C'est pourquoi je ne vous dirai pas, aujourd'hui, que je m'engage à ratifier, dès demain, la Charte européenne. Les hommes ou les femmes politiques qui vous font cette promesse sont des mystificateurs.

Cependant, M. Sarkozy s'est dit «favorable à ce que le droit des parents à inscrire leurs enfants dans une classe bilingue français + langue régionale soit reconnu, dès lors que la demande est suffisante.» Plus précisément, un enseignement bilingue à la maternelle et au primaire serait «possible» pour les élèves dont les familles le demandent et dont le nombre est jugé suffisant, mais il ne pourrait être imposé. Concernant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, Sarkozy y avait déjà affirmé son opposition dans un discours à Besançon en mars 2007: Si je suis élu, je

ne serai pas favorable à la Charte européenne des langues régionales. Je ne veux pas que demain un juge européen ayant une expérience historique du problème des minorités différente de la nôtre, décide qu'une langue régionale doit être considérée comme langue de la République au même titre que le Français.

Car au-delà de la lettre des textes il y a la dynamique des interprétations et des jurisprudences qui peut aller très loin. J'ai la conviction qu'en France, terre de liberté, aucune minorité n'est opprimée et qu'il n'est donc pas nécessaire de donner à des juges européens le droit de se prononcer sur un sujet qui est consubstantiel à notre identité nationale et n'a absolument rien à voir avec la construction de l'Europe.

Évidemment qu'aucune minorité n'est opprimée, car juridiquement la notion de «minorité» n'existe pas en France! M. Sarkozy dit préférer «un texte de loi posant la reconnaissance juridique des langues régionales de France», ce qui serait à son avis «beaucoup plus raisonnable et surtout plus efficace». En bon politicien français de tendance conservatrice, M. Sarkozy sait comment noyer le poisson dans l'eau en assortissant tout éventuel droit à «une demande suffisante»! Dans les États où une telle condition est appliquée, la «demande suffisante» est une façon de ne pas accorder de droit, ce qui oblige les individus à recourir aux tribunaux. Contre la machine de l'État, le citoyen est bien démuni!

Pourtant, dans la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, presque toutes les dispositions sont déjà appliquées ou applicables sans toucher aux lois en vigueur. Quand on regarde la France de l'extérieur, on ne comprend pas pourquoi les politiciens français ont développé une attitude aussi timorée à l'égard de leurs langues régionales, lesquelles devraient constituer une richesse pour le patrimoine culturel et linguistique du pays. En réalité, la classe politique française a toujours eu peur d'en faire trop pour ses langues

régionales, les anciens patois, cela fait partie de leur culture. Pour le moment, les langues régionales demeurent sans statut et sans reconnaissance officiels. La France, qui prône la diversité linguistique au sein des organismes internationaux, se montre incapable de la reconnaître sur son propre territoire. C'est le point de vue du linguiste Claude Hagège dans L'Express du 12 avril 2007: Si nous voulons défendre la francophonie dans le monde et être crédibles, cela suppose d'abord que la France montre qu'elle respecte chez elle sa propre diversité linguistique. Ratifier la Charte, en expliquant aux parlementaires qu'elle est très souple et donc peu dangereuse, irait dans le bon sens. Certes, depuis quelques années, l'État a accompli des efforts, mais largement insuffisants. Les langues régionales sont dans un tel état de précarité que, pour leur permettre d'échapper à l'extinction totale qui les menace, il faudrait un investissement énorme et accepter de prendre des risques, comme l'ont fait les Espagnols en donnant une grande autonomie aux Basques et aux Catalans.

Il semble bien que les dirigeants français ne soient pas prêts à prendre de tels risques. La tradition centralisatrice de l'État est depuis fort longtemps trop ancrée dans les mentalités. De nombreux dirigeants français voient dans la Charte un complot tramé par Bruxelles pour affaiblir la France en investissant le «terrain culturel local» et créer ainsi «un folklore sympathique» menant à la «disparition du modèle de l'État républicain français».

## **XII<sup>e</sup> thème:**

### **Les changements contemporains observés**

Lorsqu'on compare le français du XIX<sup>e</sup> siècle et celui d'aujourd'hui, force est de constater qu'il existe un certain nombre de changements, même s'ils paraissent mineurs par rapport au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### **La phonétique**

Au point de vue phonétique, nous pouvons constater dans le nord de la France une réduction, voire la quasi-disparition, des distinctions entre la voyelle [a] antérieure et brève dans *patte* et la voyelle postérieure et longue dans *pâte*, sauf au Québec et hors de France (les anciennes colonies) où cette différence se maintient. De même, nous pouvons noter une différence mineure entre la voyelle orale [un] dans *brun* et la nasale [in] dans *brin* au profit de la dernière. Il est donc possible qu'un jour on assiste à des réductions dans les autres nasales [an] dans *banc* et [on] dans *bon*.

On remarque aussi des influences notables de la graphie sur la prononciation. Par exemple, des consonnes qui n'étaient pas prononcées il y a plusieurs décennies ont tendance aujourd'hui à être prononcées: *dompter* [don-té], *mœurs* [meur], *août* [ou] et *cassis* [kasi] ont tendance à devenir [domp-té], [meurss], *août* [outt] et [kasiss].

#### **La grammaire et la conjugaison**

Nous n'indiquerons que certaines tendances, soit les plus fréquentes. Si le passé simple s'est bien maintenu dans la narration écrite, il est pratiquement disparu dans la langue orale. Des formes telles nous fûmes, nous connûmes, etc., sont perçues comme

nettement exagérées. C'est encore plus évident avec l'imparfait du subjonctif dans que nous arrivassions, que vous vous reposassiez, etc., ou avec le plus-que-parfait dans que nous nous fussions reposés ou que nous eussions fini. Si les francophones acceptent d'entendre au théâtre dans Cyrano «il faudrait que je l'amputasse» (en parlant du nez de Cyrano), ils poufferaient de rire en l'entendant dans une conversation normale ou dans un discours électoral.

Tout francophone a dû travailler ferme pour apprendre les fameuses règles du participe passé. On s'attend à voir à l'écrit «les fautes qu'il a faites», mais à l'oral la tendance est nettement au non-accord: «les fautes qu'il a fait». Beaucoup de francophones hésitent entre l'auxiliaire avoir et être dans «je suis tombé» et «j'ai tombé», «il a tombé» et «il est tombé», etc.

Le futur se fait généralement en ajoutant -era, -ira ou -ra dans il mange/il mangera, il finit/il finira. Cependant, la langue orale a tendance à préférer le futur proche dans il va manger et il va finir ou j'vais y aller. Mais lorsque la négation est utilisée, le retour au futur normal est quasi systématique: il ne mangera pas, il ne finira pas et j'irai pas. On n'entend plus rarement il ne va pas manger, il ne va pas finir ou je n'vais pas y aller, une question d'économie de moyens. Quant à la négation elle-même, le ne... a aussi tendance à disparaître à l'oral dans il mange pas ou il finit pas.

### **La féminisation des noms de métiers et professions**

A la fin du XXe siècle, la féminisation des noms de métiers et professions a soulevé une autre controverse. Cette autre réforme a commencé à entrer dans les moeurs françaises avec la décision du ministère de l'Éducation nationale d'appeler désormais au féminin les noms de métiers et professions exercés par des femmes relevant de son autorité. Ainsi, toute femme employée dans ce même ministère,

le plus important par le budget et par le nombre de personnes impliquées en France, sera appelée une inspectrice, une doyenne, une maîtresse de conférence, une professeur agrégée, une chef de service.

Le ministère français de l'Éducation nationale était alors la première administration française à appliquer concrètement une directive récente du premier ministre prescrivant la féminisation des titres. C'est l'ancien premier ministre français (Lionel Jospin) qui a semblé regretter (mars 1998) que la féminisation lancée par l'un de ses prédécesseurs, Laurent Fabius (en 1984), n'ait pu aboutir. Il avait demandé alors à une commission de terminologie et de néologie de faire «le point sur l'état de la question», notamment «à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones». On pense surtout à la Belgique et au Québec, où cette question était déjà débattue depuis quelques années.

Or, en France, la féminisation des noms de métiers, de grades ou de fonctions s'est toujours heurtée à de fortes oppositions, notamment de la part de l'Académie française qui décide officiellement de ce qui est conforme à la langue. Au début de l'année 1998, cette noble institution fondée en 1635, avait lancé une adresse solennelle au président de la République (alors Jacques Chirac) au sujet de l'appellation Madame la Ministre, estimant que la fonction des ministres ne leur conférait pas «la capacité de modifier [...] la grammaire française et les usages de la langue». L'Académie française avait même déploré l'emploi chez les Québécois des mots une auteure, une professeure, une écrivaine et chez les Belges une sapeuse-pomprière. La docte Académie a alors affirmé: «Ce n'est pas à la France de donner l'exemple de semblables déviations, et cela, chez les membres du pouvoir exécutif.» Évidemment, le français va changer, même contre l'avis de la docte Académie!

Cette prise de position de l'Académie française avait suscité un tollé de protestations non seulement au Québec et en Belgique, mais aussi chez les associations féminines françaises, qui l'avaient jugée rétrograde. En effet, plusieurs femmes parmi les ministres avaient répliqué qu'elles tenaient à la féminisation de leur fonction. Contrairement à l'orthographe, espérons que la féminisation des noms de métiers, de grades ou de fonctions aura plus de succès. Encore une fois, en matière de langue, la France semble se montrer frileuse, tant la tradition pèse lourdement.

Cela étant dit, en catimini, une circulaire datée du 6 mars 1998 («Circulaire du 6 mars 1998 relative à la féminisation des noms de métiers, fonction, grade ou titre») émanant du premier ministre Lionel Jospin invitait les administrations à la féminisation des noms de métiers, titres, grades et fonctions: «Pour accélérer l'évolution en cours, j'ai demandé à la commission générale de terminologie et de néologie de mener une étude qui, à la lumière des pratiques passées et des usages en vigueur dans d'autres pays francophones fera le point sur l'état de la question.»

Finalement, un guide de la féminisation a été publié en 1999 et portait le titre de *Femme, j'écris ton nom...* Dans les faits, la féminisation de ces termes en France apparaît comme un décalque de l'approche québécoise, mais jamais l'État français ne s'en est vanté. On peut lire dans le guide ce qui suit (p. 21): «Les règles énoncées ci-dessous complètent les recommandations formulées dans la circulaire parue au Journal officiel du 11 mars 1986. Elles suivent de même, dans leur ligne générale, les propositions émanant de Suisse, du Québec et de Belgique publiées entre 1991 et 1994.»

### **La question de l'orthographe française**

L'enseignement de la langue française manifeste encore aujourd'hui des signes de conservatisme inévitables dans la mesure où les réformes de l'orthographe ont toutes avorté, et ce, depuis plus de deux siècles: l'archaïsme et la complexité du système restent intacts. Les linguistes dénoncent en vain le caractère arbitraire de l'orthographe, qui ne correspond plus à la réalité linguistique contemporaine. Pour prendre un seul exemple, il est tout de même ahurissant de constater que, dans le mot oiseau, aucun des lettres ne soit effectivement prononcées puisqu'on dit [wazo].

### **La crise des langues**

L'usager moyen respecte de moins en moins les normes écrites et hésite à consacrer un temps qu'il croit disproportionner à l'apprentissage de la langue écrite. Plusieurs voient même, dans le maintien de l'orthographe actuelle, un moyen de discrimination sociale. Abstraction faite des prises de position idéologiques en cette matière, la détérioration de la langue écrite se généralise et met celle-ci dans une situation critique en France, au Québec, en Belgique et en Suisse romande.

La «crise des langues» touche aussi d'autres pays industrialisés comme les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Allemagne, la Hongrie, la Chine, la Corée, la Croatie, etc., sans atteindre toutefois des proportions aussi endémiques que dans les pays francophones, particulièrement au Québec. Pour le linguiste Alain Rey: «La crise des langues n'est qu'un aspect de la crise, permanente, des sociétés, et peut-être une manière d'en masquer en partie la nature essentiellement politique.» Que le problème soit pédagogique, social ou politique, il faudra bien un jour trouver des solutions. Après tout, les Italiens, les Espagnols, les Hollandais et les Norvégiens ont réformé leur orthographe. En France, il aurait fallu s'y mettre dès le

XVIIe ou au XVIIIe siècle, alors que peu de gens savaient lire et écrire. Aujourd'hui, plusieurs croient qu'il est trop tard. Pendant ce temps, les francophones ont mal à leur orthographe.

### **La «réforme» avortée de l'orthographe**

L'année 1990-1991 a été justement marquée par ce qu'on a appelé en France «la réforme de l'orthographe». En effet, la question de la réforme de l'orthographe a de nouveau occupé le devant de la scène de septembre 1990 à janvier 1991, y compris durant la crise du Golfe. Des débats publics assez vifs, relayés par les médias, ont suivi l'annonce de propositions d'aménagement formulées en juin 1990 par les pouvoirs publics. D'autres pays, qui se préoccupent de l'aménagement de l'orthographe de leur langue, comme l'Espagne, les Pays-Bas, la Russie ou l'Allemagne, ignorent ce genre de polémiques.

Rappelons donc quelques faits. En octobre 1989, le premier ministre français de l'époque, M. Michel Rocard, donnait le mandat au Conseil supérieur de la langue française (dirigé par M. Bernard Quémada et composé de grammairiens, linguistes, responsables de l'enseignement, écrivains, éditeurs, etc.) de réfléchir à des modifications modérées de l'orthographe en vue d'harmoniser les orthographes hésitantes (plusieurs milliers de mots dans cette situation) et de simplifier le système d'accentuation. Ce mandat n'avait donné lieu à aucun commentaire.

Le Conseil supérieur présenta en juin 1990, après consultations et avis favorables de l'Académie française, des propositions portant sur cinq points. Ces propositions, concernant environ 1500 mots, portaient essentiellement sur les points suivants:

- **le trait d'union, supprimé dans quelques dizaines de cas** (porteclé, chauvesouris, etc., mais faisant son apparition dans les numéraux au-dessus de cent (deux-cent-un);

- **l'accord de certain type de noms composés**: des pèse-lettres (un pèse-lettre), des après-midis, des brises-glaces, etc.;

- **l'accent circonflexe du [i] et du [u] supprimé**, sauf quelques exceptions;

- **les accents**: harmonisation pour les verbes en - eler et - eter (il ruissèle, j'époussète);

- **le participe passé** de laisser suivi d'un infinitif demeure invariable.

Les réactions se sont multipliées: des écrivains, des journalistes et quelques associations d'enseignants ont combattu ces propositions, soutenus par cinq prix Nobel. Plusieurs furent indignés parce qu'on remettait en cause le «génie de la langue française». Des linguistes, en revanche, défendirent le projet (Nina Catach, Claude Hagège, André Goose, etc.), ainsi que des associations nationales et internationales d'enseignants de français. Le gouvernement français n'a plus osé intervenir pour mettre en vigueur le projet. Le gouvernement du Québec accueillit favorablement le projet de rectifications, mais signifia qu'il devait être formellement appliqué en France avant de procéder à la mise en oeuvre au Québec et souhaita une concertation avec les pays francophones. Dès lors, les académiciens apparurent partagés; le président de la République française recommanda d'aborder ce problème «avec bon sens et gentillesse». A l'époque, les médias français ont parlé d'un échec. C'est que, tant que la moindre modification de l'orthographe française sera considérée comme mettant en péril l'unité de la Nation française, il n'y aura pas de changement possible!

### **Les «rectifications» orthographiques**

Après la publication le 6 décembre du Rapport du Conseil supérieur de la langue française concernant les «rectifications de l'orthographe» au Journal officiel sous la forme d'un document

administratif (c'est-à-dire n'ayant aucune portée contraignante), l'Académie française délibéra de nouveau, confirma son accord en l'assortissant d'une «période probatoire» devant permettre à l'usage de s'établir tout en se réservant le droit de revenir sur les rectifications.

Ainsi, il apparaît qu'il n'y aura pas d'imposition de nouvelles normes orthographiques, mais un processus long et une polémique qui s'est éteinte peu à peu. Comme d'habitude, c'est un échec, même si la réforme n'est pas morte. Certains groupes, peu nombreux mais influents, ont commencé à appliquer les rectifications orthographiques. Des ouvrages de référence tels que *Le Bon Usage*, le *Dictionnaire de l'Académie*, le *Dictionnaire Hachette*, etc., font état de ces rectifications; le *Petit Larousse* et le *Petit Robert* n'ont, jusqu'ici, adopté qu'une partie des rectifications proposées. On ne parle plus de «réforme», mais de simples «rectifications».

Le ministère de l'Éducation de la Communauté française de Belgique et le ministère de l'Éducation de la Suisse romande ont indiqué à leurs enseignants que l'orthographe traditionnelle et l'orthographe rectifiée devaient coexister. L'Office québécois de la langue française (OQLF) a adopté une attitude attentiste. Pour le moment, les rectifications ne sont toujours pas enseignées dans les écoles, tout en demeurant peu connues, voire inconnues du grand public. Il est possible, après tout, que la simplification du pluriel des noms composés et la francisation des noms étrangers aient plus de chances d'être acceptées. Néanmoins, il semble bien que l'orthographe française continuera, selon l'expression du linguiste Pierre Encrevé, d'être «l'instrument d'humiliation favori de l'école française, premier lieu du contrôle social».

### XIIIe thème:

## La coexistence des usages

Un autre trait caractéristique de notre époque: la coexistence des normes et des usages français. Alors que jamais le nombre des locuteurs francophones n'a été aussi élevé et que jamais un aussi grand nombre d'États ne se sont intéressés au français, l'Autorité traditionnelle semble être morte. L'Académie française a perdu beaucoup de sa crédibilité et semble être devenue le vestige d'une époque révolue. Pensons à la réforme avortée de l'orthographe et à la position controversée sur la féminisation des titres. Aujourd'hui, les nouveaux «maîtres» de la langue sont davantage les médias et les publicitaires, dont l'influence est autrement plus considérable que celle des académiciens ou des terminologues. Dans ces conditions, les normes se modifient au gré des modes et des régions où l'on parle le français.

Dans chaque région du monde où l'on parle le français, il s'est développé une prise de conscience de la langue comme instrument d'identification nationale. Les Wallons, les Suisses romands, les Québécois, les Acadiens, les Maghrébins, les Sénégalais, les Ivoiriens, les Antillais, etc., ne veulent pas parler exactement «comme les Français». Chaque pays, voire chaque région, a tendance à cultiver sa propre norme locale, c'est-à-dire une variété de français qui a conservé un certain nombre de traits originaux. Il existe des français régionaux un peu partout en France, mais aussi un français de Wallonie, un français bruxellois, un français québécois, un français acadien, un français néo-calédonien, etc.

## **Belgique, Suisse et Québec**

Le français de Belgique constitue une variante régionale du français, et il est caractérisé par des belgicisms, des wallonismes, des termes bruxellois locaux (ou brusseleir) et un accent bien particulier. Il en est ainsi du français de Suisse caractérisé, outre un accent, par des helvétismes (ou des romandismes) et des germanismes. Le français du Québec se caractérise par ses archaïsmes, ses québécismes (ou acadianismes en Acadie) et ses anglicismes. Évidemment, les phénomènes liés au climat, au sol et à certaines réalités locales occasionnent souvent des régionalismes différents pour les Belges, les Suisses, les Québécois et les Français.

Mentionnons des exemples connus en France, comme le repas du matin qui s'appelle le petit-déjeuner, celui du midi, le déjeuner et celui du soir, le dîner, alors qu'au Québec, en Belgique et en Suisse, on emploie respectivement déjeuner, dîner et souper. Rappelons qu'en Belgique et en Suisse, on dit septante (70) et nonante (90), tandis qu'en Suisse, on privilégiera huitante (au lieu de octante) dans les cantons de Vaud, du Valais et de Fribourg, mais quatre-vingts dans les autres cantons de Genève, de Neuchâtel, du Jura de Berne). Alors qu'on fait du shopping en France, on magasine au Québec, mais dans les deux cas on peut aussi «faire des courses». Si les Français «garent» leur voiture dans le parking, les Québécois «parquent» leur voiture dans le stationnement. Le scooter des neiges des Français devient une motoneige pour les Québécois, le portable des Français est toujours un cellulaire chez les Québécois. Si on mange des cacahuètes en France, on mange des arachides ou des peanuts au Québec. En réponse à un «merci», un Français dira «de rien», mais un Québécois répondra par «bienvenu» et un Belge par «s'il vous plaît». Enfin, on fait la queue en Belgique et au Québec, mais on fait la file en France! Et il serait possible d'aligner des centaines d'exemples du genre!

**Belgicisms.      Helvétismes.      Québécois**

athénée: lycée de garçons (parfois mixte)  
aubette: abribus; kiosque à journaux  
avant-midi: matinée  
belle-mère: lavette (vaisselle)  
bretteur: quelqu'un qui a un fort tempérament  
cloque (au pied): ampoule  
doner: repas du midi  
dix-heures: collation en milieu de la matinée  
doubleur: élève qui redouble une classe  
drache: très grosse pluie  
chicon: endive  
clignoteur: clignotant  
légumier: vendeur de légumes  
bourgmestre: maire  
louangeur: personne qui loue des voitures  
minerval: frais de scolarité  
carabistouilles: bêtises  
évitement: déviation de la circulation  
flat: petit appartement  
mofleur: professeur inflexible aux examens  
mitraille: petite monnaie  
praline: bonbon au chocolat  
septante: soixante-dix  
septantaine: environ soixante-dix  
siroperie: fabrique de sirop  
pelle à balayures: pelle à poussière  
pistolet: petit pain rond  
taiseux: qui cause peu automate: distributeur automatique  
azorer: réprimander

barboteuse: femme bavarde  
canne de ski: bâton de ski  
cassette: petite casserole  
chafetane: cafetière  
cocoler: cajoler, dorloter  
couenne: croûte de fromage  
couverte: couverture  
cuissettes: short de sport  
déjeuner: repas du matin (petit-déjeuner)  
dringuelle : pourboire  
écolage: frais de scolarité  
femme d'ouvrage: femme de ménage  
fermoir-éclair: fermeture à glissière  
fourrure: doublure  
gonfle: congère  
gozette : chausson aux pommes  
grenette: marché couvert  
huitante: quatre-vingts  
imperdable : épingle de sécurité  
linge de bain: serviette de bain  
neigeoter: neiger faiblement  
fricasse: grand froid  
nonante: quatre-vingt-dix abatis: terrain partiellement essouché  
éablière: plantation d'érables à sucre  
banc de neige: amas de neige entassée  
fin de semaine: du vendredi soir au dimanche  
batture: partie du littoral laissé à découvert à marée basse  
tabagie: marchand de tabac  
crămage: glaçage (gâteau)  
pitonnage: action de pitonner

biculturalisme: coexistence de deux cultures nationales dans un  
pays

coureur des bois: chasseur-trappeur

cabane à sucre: bâtiment pour fabriquer du sirop d'érable

débarbouillette: gant de toilette

poudrerie: neige en rafales

cinéparc: cinéma de plein air

chefferie: candidat à la direction d'un parti politique

chérant: qui vend trop cher

motoneige: scooter des neiges

sapinage: branches de conifère

suisse: tamia

traversier: bac ou ferry-boat

souffleuse: chasse-neige à fraise

mitaine: moufle

magasinage: faire des courses

partisannerie: esprit de parti

## XIVe thème:

### Les pays créolophones et l'Afrique

Les régionalismes français n'existent pas seulement au Québec, en Belgique ou en Suisse. Ils sont nombreux non seulement en France, mais aussi aux Antilles, en Afrique, dans la région de l'océan Indien (La Réunion, île Maurice, île Rodrigues) et dans le Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie et Wallis-et-Futuna).

Dans presque toutes les îles des Caraïbes, les locuteurs parlent le créole comme langue maternelle, mais le français est la langue officielle dans plusieurs îles: Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Haïti. Or, ces insulaires ont néanmoins créé des régionalismes français. En Haïti, les régionalismes proviennent du vieux fonds français ou d'emprunts sémantiques au créole.

aller à la commode: aller à la toilette

assesseur: conseiller municipal

avoir la bouche sucrée: mal prononcer le français; éprouver de sérieuses difficultés de prononciation

baroque: impoli, mal élevé

bébé: belle femme

bêtiser: raconter des bêtises

bonjour: ne se dit que jusqu'à midi

bonsoir: ne se dit qu'à partir de midi

bourgeois: personne riche cale: petit morceau (de pain, de viande, etc.)

chérant: commerçant qui vend à un prix excessif

chèqueur: personne qui touche un salaire sans rien faire

heure haïtienne: heure approximative correspondant à un retard assez important

macoute: récipient ou sac fait de grosse toile; homme de main  
(politique)

machine: voiture, automobile

morne: petite montagne isolée de forme arrondie

patate (gagner une): gagner son pain

Comme dans le cas d'Haïti, les régionalismes français de la Martinique et de la Guadeloupe proviennent de la souche antillaise et créolophone. La aussi, les archaïsmes français sont fréquents, mais les constructions populaires abondent également. Seuls les Français habitant la Martinique et la Guadeloupe ont le français comme langue maternelle, les autochtones l'utilisent comme langue seconde.

argent braguette: allocations familiales

bailler: donner

biguine: danse traditionnelle des Antilles

bombe: petit car (bus) rapide

cabaret: plateau

commère: amie, femme bavarde; mère de l'enfant (par rapport à la marraine)

compère: parrain (par rapport au père) ou père de l'enfant (par rapport au parrain)

couleuvre: boa

couresse: couleuvre

grand-bras: variété de grosses crevettes

morne: petite montagne isolée de forme arrondie

ti-bois: sorte de tambour

trace: sentier en montagne

zhabitant: personne qui habite la campagne

zouker: danser sur du zouk (danse)

Les îles «francophones» de l'océan Indien partagent avec les Antilles un fonds créolophone. Les régionalismes de l'océan Indien

francophone, l'île de La Réunion et l'île Maurice, sont caractérisés par le recours aux archaïsmes et à des emprunts locaux. Les insulaires parlent le créole comme langue maternelle et le français comme langue seconde.

argent-z'enfants: allocations familiales

avoir la coco dur: avoir la tête dure

bazardier: commerçant d'un marché (Maurice)

bureau de deuil: entreprise de pompes funèbres (Maurice)

cocasse: mignon (Maurice)

commandeur: contremaître

contour: virage

couillonaisse: imbécillité, idiotie, bêtise

cuiteur: légèrement pris de boisson

culottes grandes manches: pantalon long

cuscute: importun (Maurice) ariner: pleuvoir d'une pluie fine

goâter: petit déjeuner

gros-doigt: personne maladroite

hisser-pousser (masc.): marchandage (Maurice)

rhumé: ivre (de rhum)

soulaison: être ivre

virer son pantalon: retourner sa veste ou changer d'idée (cf. virer capot au Québec)

zhabitan: cultivateur; demeuré

En Nouvelle-Calédonie, les régionalismes employés dans le français local sont appelés des néo-calédonismes. Le français de cette région du Pacifique doit parfois à l'anglais un certain nombre de ses mots. Les Néo-Calédoniens d'origine mélanésienne utilisent le français comme langue seconde, et les Français évidemment comme langue maternelle.

boote a sardines: habitation en tôle, surpeuplée

broussard: quelqu'un qui habite hors de la capitale (Nouméa)  
buggy: véhicule léger, haut sur quatre roues, et tiré par un cheval  
Canaque: Mélanésien  
cash: argent comptant  
coaltar (masc.): goudron  
creek: cour d'eau  
djunper: accaparer  
emboucané: empoisonné  
gratteur: coureur de jupons  
hachot: hachette  
jeannerie: boutique de jeans lotomanie: manie de la loterie  
mutoπ: policier  
nordiste: qui est originaire du Nord de la France (Paris)  
package: voyage organisé (par une agence)  
peep: jeep  
pétrolette: canot automobile  
popinette: jeune fille (mélanésienne)  
poquène (masc.): anglophone  
samourai: travailleur immigré d'origine japonaise  
sandwich (masc.): immigré de l'île Vaté (ou Sandwich)  
tayo (masc.): ami; homme  
trou d'eau: puits  
varande (fém.): véranda  
piquette: bière maison

L'un des effets de la décolonisation a été l'adoption du français comme langue officielle par de nombreux Etats africains. Les dirigeants des nouveaux pays avaient tous une bonne connaissance du français et parfois ils en avaient adopté l'usage. Le français est donc devenu une langue incontournable dans les Etats officiellement

francophones où ils se sont élaboré des «africanismes». Dans les pays d'Afrique, les africanismes correspondent aux régionalismes utilisés en français dans les pays d'Afrique francophone. Les anciennes colonies françaises du continent africain ont développé un certain nombre de termes spécifiques utilisés par les (-élites qui connaissent le français. Certains vocables désignent des réalités régionales et plusieurs correspondent a des formations populaires. Rappelons que pour les Africains d'origine le français n'est utilisé que comme langue seconde.

aller au bord: faire ses besoins dans la nature [au bord de l'eau]  
(Côte d'Ivoire)

alphabète: personne qui a appris a lire et a écrire (Burkina Faso)

ambiancer: faire la fête (Sénégal)

article quinze: système D (Congo-Kinshasa)

avocat: bénéficiaire d'un pot-de-vin (Congo-Kinshasa)

avoir la bouche sucrée: aimer parler (Bénin)

avoir une grande bouche: avoir la langue bien pendue (Niger)

avoir la bouche qui marche beaucoup: avoir la langue bien  
pendue (Centrafrique)

avoir une mémoire de poule: avoir la tête de linotte (Mali)

balle perdue: enfant fait hors mariage (Togo)

bandicon: imbécile (Mali)

berceuse: bonne d'enfant (Burkina Faso)

blanc-bec: Blanc incompetent (Congo-Kinshasa)

bonne arrivée: formule de bienvenue (Bénin)

bonsoir: bonjour (Congo-Kinshasa)

bordel: prostituée (Togo)

bouffement: nourriture (Tchad)

boule de neige: chou-fleur (Sénégal)

boyesse (fém.): de boy, femme de ménage (Congo-Kinshasa)



gargote: petit restaurant bon marché (Sénégal)  
gossette: petite amie (Sénégal)  
heure africaine: heure approximative correspondant a un retard assez important (Sénégal)  
indexer: indiquer du doigt (Burkina Faso)  
jaguar (être): être élégant et à la mode (Bénin)  
lampion: dispositif lumineux placé sur le toit d'un taxi (Sénégal)  
ménagerie: travaux ménagers (Bénin)  
pain chargé: sandwich (Sénégal)  
parentisme: népotisme (Togo)  
portier: gardien de but au football (Sénégal)  
radio-trottoir (fém.): diffusion d'informations parallèle au discours politique officiel (Congo-Kinshasa)  
serruté: fermé à clef (Sénégal)  
sous-marin: amant d'une femme (Bénin)  
se toiletter: se laver (Bénin)  
typesse: femme de peu d'intérêt (Togo)  
valise diplomatique: attaché-case (Congo-Kinshasa)  
vélo poum-poum: vélomoteur (Mali)  
vidange (fém.): bouteille vide (Rwanda)  
zognon: oignon (Centrafrique)  
zondomiser: éliminer un rival de façon violente (Congo-Kinshasa)

De plus, les régionalismes n'apparaissent pas seulement dans le lexique, mais aussi dans la phonétique et la grammaire. C'est ainsi que tous les francophones ont leur accent, même les Français. Cependant, pour un Québécois, l'«accent français» est souvent confondu avec un accent «européen», car même un Allemand parlant français pourra être perçu comme ayant un «accent français»!

Tous ces régionalismes provenant de plusieurs pays francophones peuvent être appelés francophonismes, et ce, qu'ils soient d'origine française, belge, suisse, québécoise, antillaise, mauricienne ou ivoirienne. Ils démontrent qu'il y a différentes façons d'employer la langue commune, c'est-à-dire que plusieurs normes coexistent tout en demeurant du français.

Cela étant dit, les francophones se permettent de moins en moins d'ignorer la langue commune — le français standard —, mais ils ne semblent plus hantés par les questions relatives à la «pureté», à la «distinction» et à la «qualité». La spontanéité et l'aspect fonctionnel comptent davantage, sans mettre en péril la communication.

## **XVe thème:**

### **La normalisation et la législation linguistique**

Notre époque subit l'influence de la suprématie de l'anglais dans le monde. Le français ne fait pas exception à la règle: l'industrie du spectacle, les produits industriels, les sciences et les nouvelles technologies, les moeurs des Etats-Unis enrichissent la langue. Mais le français semble réussir convenablement à se protéger contre l'anglais pour renouveler son lexique en recourant à des organismes linguistiques.

#### **La normalisation et les organismes linguistiques**

En France, l'Académie française rend obligatoires certains mots nouveaux; le Haut-Comité de la langue française veille à la qualité de la langue; l'Association française de terminologie, qui agit conjointement avec l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique, s'occupe de néologie en recensant les besoins et en créant de nouveaux mots.

Depuis 2001, la Délégation générale a la langue française et aux langues de France (DGLFLF), rattachée au ministère français de la Culture et de la Communication, joue un rôle de réflexion, d'impulsion et de coordination, en assurant le suivi des dispositifs législatifs et réglementaires (loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française) et en s'appuyant sur un réseau d'organismes partenaires (Conseil supérieur de la langue française, Commission générale de terminologie et de néologie). La DGLFLF soutient et coordonne l'action des différents acteurs qui concourent à l'élaboration des néologismes (commission générale de terminologie et de néologie, Académie française, commissions spécialisées,

ministères partenaires, etc.) et s'emploie à mettre ces ressources à la disposition du public. De plus, la DGLFLF concourt par son action à la diffusion de la langue française en Europe et dans le monde.

Par ailleurs, la Délégation générale a maintenant pour mission de prendre en compte, aux côtés du français, les langues régionales parce que celles-ci constituent «un patrimoine immatériel vivant et créatif» et qu'elle sont partie prenante d'une politique en faveur de la diversité culturelle et linguistique. La DGLFLF contribue à promouvoir et faire connaître le patrimoine et les productions contemporaines qui s'expriment dans les langues de France; elle soutient la mise en valeur de ces langues par le théâtre, la chanson, le livre, et toutes disciplines où la langue est instrument de création; elle contribue à élargir leur espace d'expression en favorisant leur emploi dans les champs de la modernité culturelle et technique, comme l'audiovisuel et le multimédia. Selon la DGLFLF, les langues appelées «langues régionales» sont celles parlées par des «citoyens français» depuis assez longtemps sur le territoire national pour faire partie des richesses communes, comme le flamand, le basque, le corse, les créoles ou le tahitien. Sont appelées dorénavant «langues minoritaires» les «langues non territoriales» (extérieures à la France) comme l'arabe dialectal, le romani (tsigane), le berbère ou le yiddish.

En Belgique, le Service de la langue française de la Communauté française de Belgique est chargé de mettre en oeuvre la politique de la langue française en Communauté française, en collaboration avec le Conseil supérieur de la langue française, ce dernier étant un organisme consultatif chargé de conseiller le ministre ayant la langue dans ses attributions sur toute question relative à l'usage et à la diffusion de la langue française. Depuis sa création, le Service de la langue française réalise concrètement les tâches qui relèvent d'une politique de la langue française en Communauté française,

notamment l'image du français auprès des Wallons et des Bruxellois, l'évaluation des compétences écrites des élèves des deux dernières années du secondaire général, du technique et du professionnel, les modalités d'enseignement de la grammaire, la situation du français dans les sciences en Communauté française, la situation du français à Bruxelles, les besoins et ressources terminologiques en Communauté française de Belgique, l'identification des normes sociolinguistiques des francophones belges et les particularités lexicales du français de Belgique dans les langues de spécialité.

Au Québec, l'Office québécois de la langue française a pour mission de définir et de conduire la politique québécoise en matière d'officialisation linguistique, de terminologie ainsi que de francisation de l'Administration et des entreprises; de veiller à ce que le français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises; de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec et d'en faire rapport tous les cinq ans au ministre; d'assurer le respect de la Charte de la langue française; de prendre les mesures appropriées pour assurer la promotion du français. La Charte de la langue française a institué aussi deux autres organismes: la Commission de toponymie et le Conseil supérieur de la langue française.

En Suisse, la Délégation à la langue française (DLF) est un organe d'études, de consultation et de proposition, ainsi que de représentation de la Conférencintercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP). La DLF de Suisse a pour missions principales d'observer les pratiques et usages de la langue française en Suisse, en Suisse romande avant tout (fonction d'observatoire), de formuler des avis sur l'enseignement des langues, du français en particulier, ainsi que sur les questions générales de politique linguistique (fonction de service linguistique), de

représenter la Suisse auprès des instances analogues dans les pays de langue française (fonction de représentation, de coordination et d'information). Outre les rectifications de l'orthographe et de la féminisation des termes de fonction et métier, la DLF s'occupe aussi des questions liées à l'image et à la présence du français en Suisse et dans le monde, à la langue française dans l'information scientifique et dans les nouvelles technologies, à la place et l'usage du français dans un contexte plurilingue, etc.

Le Réseau international de néologie et de terminologie (RINT) est une organisation internationale visée au développement terminologique et à la coopération en matière d'aménagement linguistique. Le Conseil international de la langue française réunit des spécialistes de tous les pays francophones et publie des travaux terminologiques importants; il coordonne également le travail de certaines commissions de terminologie. La législation française interdit même l'emploi exclusif d'une langue étrangère en France dans la présentation des produits de consommation.

La profusion terminologique gagne la langue commune, qui présente des traits techniques évidents, voire technocratiques. Parallèlement, la publicité apporte sa contribution: des mots ou expressions plus populaires sont diffusés à l'échelle de pays entiers. Bon an mal an, le français s'enrichit de 60 000 à 70 000 mots nouveaux, provenant de sources diverses telles que les milieux scientifiques, industriels, commerciaux, publicitaires et journalistiques. C'est là le signe manifeste du dynamisme de la langue.

### **La langue officielle et la loi Toubon**

Du côté juridique français, les dispositions constitutionnelles portant explicitement sur la langue étaient inexistantes jusqu'en 1992. La langue française était la langue officielle de la République française

dans les faits (de facto) parce que cette reconnaissance n'avait jamais été proclamée ni dans la Constitution de 1958 ni d'ailleurs dans aucun texte de loi. Cependant, la Loi constitutionnelle no 92-554 du 25 juin 1992 a apporté des modifications à la Constitution française de 1958, notamment à l'article 2 qui se lit maintenant comme suit: «La langue de la République est le français.»

Pour le gouvernement de la France, le français est la langue de la République, c'est-à-dire la langue de l'unité nationale et des institutions publiques, celle de l'égalité de tous, une composante fondamentale du lien social, l'un des facteurs les plus importants d'égalité et d'intégration. Afin d'atteindre l'objectif d'assurer le respect du français sur le territoire national et de garantir son emploi dans tous les actes de la vie sociale, le gouvernement a adopté la loi n° 94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

### **Jacques Toubon**

Cette loi, appelée aussi loi Toubon – présentée par le ministre de la Culture et de la Francophonie Jacques Toubon (gouvernement Balladur) –, se substitue à la loi du 31 décembre 1975, dont elle élargit le champ d'application et renforce les dispositions. Cette nouvelle loi française précise que l'emploi de la langue française est obligatoire dans un certain nombre de situations et affirme ainsi un droit au français pour les consommateurs, les salariés, le public. L'imposition de ces règles est assortie des moyens pour les faire respecter.

La loi Toubon précise successivement les conditions dans lesquelles l'emploi du français est obligatoire afin que les consommateurs, les salariés, les usagers, le public, soient assurés de comprendre les indications qui leur sont données et afin que le français soit naturellement la langue dans laquelle se déroulent les activités qui ont lieu sur le territoire national, notamment l'enseignement et les émissions de radio et de télévision. Il prévoit

que la présentation en langue française peut toujours être accompagnée d'une traduction en langue étrangère.

### **L'Organisation des Nations unies**

Au lendemain même de la Seconde Guerre mondiale, naissait l'organisation-mère, c'est-à-dire l'organisation-modèle de tout le système international contemporain: l'Organisation des Nations unies, qui remplaçait la Société des Nations. L'Assemblée générale, lors de sa première session, le 1er février 1946, adopta la résolution no 2 portant approbation du Règlement concernant les langues. Celui-ci précise, dans son article 1er:

Dans tous les organismes des Nations unies autres que la Cour internationale de Justice, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol sont les langues officielles. L'anglais et le français sont les langues de travail.

Plus tard, on ajouta l'arabe. La distinction entre langue officielle et langue de travail n'est pas, à vrai dire, clairement établie sur le plan juridique et fait, aujourd'hui encore, l'objet de controverses. On retiendra, en prenant l'ONU pour modèle, que le statut de langue officielle implique que toute réunion officielle soit pourvue de l'interprétation simultanée de et vers la langue qui bénéficie de ce statut, que les documents préparatoires et les projets de résolution soient disponibles dans cette langue en temps voulu, que les comptes rendus et les rapports le soient également.

Le statut de langue de travail implique, quant à lui, que le travail des fonctionnaires internationaux interne à l'organisation puisse être effectué, verbalement et par écrit, dans une des deux langues de travail, d'où la nécessité pour ces fonctionnaires de connaître l'une de ces deux langues pour être recrutés et, si possible, de connaître, au moins passivement, l'autre langue, ou a défaut, d'être mis en mesure,

par la traduction ou l'interprétation, de la comprendre. En outre, tout délégué doit pouvoir également s'exprimer, verbalement et par écrit, dans l'une des deux langues de travail, dans ses relations avec le secrétariat de l'Organisation, toute activité linguistique officielle du secrétariat (affiches, brochures, inscriptions de tout ordre, menus des restaurants, explications des guides, etc.) devant s'effectuer dans ces deux langues.

Voici les organismes des Nations unies où le français est l'une des langues officielles et l'une des langues de travail:

- Assemblée générale, New York;
- Conseil de sécurité, New York;
- Conseil économique et social, Genève;
- Conseil de tutelle, New York;
- Cour internationale de Justice, La Haye;
- Secrétariat, New York.

### **Les organismes rattachés aux Nations unies**

Dans les organisations rattachées à l'ONU, on ne fait pas la différence entre le statut de langue officielle et celui de langue de travail. Dans la plupart des cas, le statut unique de langue officielle ou, pour quelques organisations, selon une terminologie approximative, de "langue de travail" donne à la langue qui en bénéficie les droits cumulés des deux statuts. Cependant, certaines organisations interprètent ce statut comme ne conférant qu'à la seule langue officielle la plus utilisée (et c'est, en général l'anglais, mais parfois le français) le statut juridique de langue de travail.

A ces exceptions près, le français bénéficie juridiquement, dans la quasi-totalité des organisations internationales du système des Nations unies, du statut maximum. Tel est le cas, non seulement, en application de la résolution de 1946, à l'ONU proprement dite

(Assemblée générale, Conseil de sécurité économique et social, Conseil de tutelle, Secrétariat et, en application de son règlement particulier, Cour internationale de Justice) et dans les organismes qui en dépendent directement (Offices des Nations unies de Genève et de Vienne, Commissions économiques régionales – CEE/NU, CESAP, CEA, CEPALC et CESA –, CNUCED, PNUE, CNUEH, UNICEF, PNUD, HCR, UNWRA, organisations internationales par produit, etc.), mais aussi, conformément au paragraphe b) de la résolution de 1946 dans les institutions spécialisées et rattachées: ONUDI, OIT, FAO/OAA, PAM et FIDA, UNESCO, OMS, OMM, OACI, OMPI, UIT, OMI, et d'autres.

**Voici ces organisations:**

- Commission économique pour l'Europe (CEE/NU). Genève;
- Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Bangkok;
- Commission économique pour l'Afrique (CEA), Addis-Abeba;
- Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Santiago;
- Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest (FSA Amman);
- Offices des Nations unies, Genève et Vienne;
- Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED), Genève;
- Commission des droits de l'homme, Genève;
- Haut Commissariat aux réfugiés (HCR), Genève;
- Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) à Nairobi;
- Centre des Nations unies pour les établissements humains (CNUEH) à Nairobi;

- International Cocoa Organisation, Londres;
- International Coffee Organisation, Londres;
- Programme des Nations unies pour le développement (PNUD),  
New York;
- Fonds des Nations unies pour l'enfance (FISE), New York;
- Centre international pour le développement de l'enfant  
(UNICEF), Florence;
- Office de secours et de travaux des Nations unies pour les  
réfugiés de Palestine (UNWRA), Vienne.
- Organisation des Nations unies pour le développement  
industriel (ONUDI), Vienne;
- Organisation mondiale de la santé (OMS), Genève;
- Organisation internationale du travail (OIT), Genève;
- Organisation mondiale de la propriété industrielle (OMPI),  
Genève;
- Union internationale des télécommunications (UIT), Genève;
- Organisation météorologique mondiale (OMM), Genève;
- Union postale universelle (UPU), Berne;
- Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (OAA-FAO)  
Rome;
- Programme alimentaire mondial (PAM), Rome;
- Fonds international pour le développement agricole (FIDA),  
Rome;
- Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et  
la Culture (UNESCO), Paris;
- Organisation maritime internationale (OMI), Londres;
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),  
Montréal;
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), Vienne

- Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Genève.
- Banque mondiale, Washington;
- Fonds monétaire international (FMI), Washington.

A ces organismes on peut ajouter les banques régionales suivantes:

- Banque de développement africain, Abidjan
- Banque de développement interaméricain, Washington;
- Banque de développement asiatique, Manille;
- Banque de développement des Carabes, Saint-Michel (Barbade)

Voici la liste des ces organisations internationales:

- Commission des Communautés économiques européennes (CEE), Bruxelles;
- Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), Paris;
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), Bruxelles;
- Union de l'Europe occidentale (UEO), Londres;
- Conseil de l'Europe, Strasbourg;
- Commission du Pacifique Sud, Nouméa;
- Office central des transports internationaux ferroviaires (OCTIF), Berne;
- Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), Londres;
- Organisation internationale de police criminelle (OIPC-INTERPOL), Lyon;
- International maritime satellite organisation (INMARSAT), Londres;

- International Telecommunication Satellite organisation (INTELSAT), Londres;
- Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne (EUROCONTROL), Bruxelles;
- Organisation des Etats américains (OEA), Washington;
- Organisation de l'Unité africaine (OUA), Addis-Abeba.

Tel est, dans ses grandes lignes, le statut juridique du français dans le plus grand nombre, et les plus importantes, des organisations internationales. On ne saurait, encore une fois, être exhaustif dans ce domaine. Presque toutes les organisations débattent et légifèrent périodiquement sur le statut et l'emploi de langues, ce qui relativise le statut des langues en la matière.

### **L'hégémonie de l'anglais dans les sciences**

Jusqu'au XXe siècle, les mots anglais empruntés par le français ne s'étaient jamais imposés par doses massives, bien au contraire. Toutefois, l'histoire contemporaine peut témoigner que les emprunts anglais sont maintenant massivement entrés dans la langue. L'apport anglais, soulignons-le, est récent dans l'histoire du français. On peut même dire que, jusqu'au XVIIe siècle, l'influence anglaise a été insignifiante: 8 mots au XIIe siècle, 2 au XIIIe, 11 au XIVe, 6 au XVe, 14 au XVIe, puis 67 au XVIIe, 134 au XVIIIe, 377 au XIXe et... 2150 au XXe siècle. Tous les emprunts antérieurs au XVIIIe siècle ont été intégrés au français de telle sorte que l'on ne les perçoit plus de nos jours comme des mots anglais: est (< east), nord (<north), ouest (<west), sud (<south), paletot (<paltok), rade (<rad), contredanse (<country-dance), pingouin (<pinguyn), paquebot (<packet-boat), comité (<committee), bowlingrin (<bowling-green), interlope (<interloper), rosbif (<roast-beef), etc.

En définitive, c'est vers le milieu du XVIIIe siècle que l'influence de l'anglais a commencé à se faire sentir. Les mots concernent le commerce maritime, les voyages exotiques et coloniaux, les mœurs britanniques, les institutions parlementaires et judiciaires de la Grande-Bretagne, les sports hippiques, les chemins de fer, les produits industriels. Dès le milieu du XXe siècle, les Etats-Unis ont relayé la Grande-Bretagne et ont inondé de leurs mots le cinéma, les produits industriels, le commerce, le sport, l'industrie pétrolière, l'informatique et à peu près tout le vaste domaine des sciences et de la technologie américaine.

En 1965, le linguiste Pierre Guiraud dénombrait 700 mots anglais passés au français depuis la fin de la Première Guerre mondiale. Outre le fait que le calcul restait sûrement en de ça de la réalité, le nombre des emprunts à l'anglais s'est multiplié depuis ce temps – au moins 2500. Toutefois, à la différence de l'influence italienne qui a subi l'épreuve du temps, l'influence anglo-américaine est encore trop récente pour que nous puissions évaluer ce qu'il en restera dans 50 ou 100 ans. Comme on le sait, la plupart des emprunts transmis à une époque donnée sont appelés à disparaître dans les décennies qui suivent leur adoption. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'influence de la langue anglaise restera très marquante dans l'histoire du français – comme celle du français sur l'anglais – et de plusieurs autres langues.

Rappelons-nous que, comme le rapporte si bien la linguiste Henriette Walter, l'anglais demeure un «vieux compagnon de route». En effet, depuis neuf siècles, les rapports entre l'anglais et le français ont toujours été «intimes» et les échanges entre les deux langues ont toujours été déséquilibrés, d'abord à l'avantage du français, puis aujourd'hui à celui de l'anglais. En effet, entre le XIe siècle et le XVIIIe siècle, le français a transmis à l'anglais des milliers de mots au

point où l'on peut affirmer que de 50 % à 60 % du vocabulaire anglais est d'origine française. Toutefois, le processus s'est inversé à partir du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle et les mots anglais ont alors nourri la langue française. Ensuite, depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, la tendance s'est considérablement accélérée à partir, cette fois-ci, des Etats-Unis d'Amérique.

On recense dans les dictionnaires français actuels plus de 2500 mots empruntés à l'anglais. Cette liste pourrait considérablement s'allonger dans le cas des lexiques spécialisés. Le développement de la technologie et la domination de l'anglo-américain dans les sciences et les techniques actuelles laissent présager une suprématie considérable de la langue anglaise à l'échelle planétaire. Celle-ci est devenue la lingua franca du monde contemporain, c'est-à-dire la langue véhiculaire des communications internationales, tant sur le plan commercial que culturel, scientifique, technologique et diplomatique (politique).

Plusieurs raisons peuvent expliquer cette arrivée massive de termes anglais dans la langue française, car il s'agit plus que d'un engouement à l'exemple de ce que le français a vécu avec l'italien au XVI<sup>e</sup> siècle. Il y a, bien sûr, la civilisation américaine qui exerce une attraction considérable sur les francophones et transporte avec elle les mots qui véhiculent cette même civilisation. Cependant, on ne peut ignorer certaines causes d'ordre linguistique.

En effet, on sait que l'anglais est une langue germanique (comme l'allemand et le néerlandais) alors que le français est une langue romane (comme l'espagnol et l'italien). Or, d'une part, en raison de l'influence exercée par le français, l'anglais est devenu une langue fortement romanisée dans son vocabulaire; d'autre part, le français a été relativement germanisé par le francique lors de la période romane, ce qui explique en partie certaines ressemblances étonnantes entre les

langues française et anglaise. De plus, l'anglais a toujours abondamment puisé dans le latin et le grec pour acquérir les mots dont il avait besoin. On peut, en effet, constater aujourd'hui qu'une très large part du vocabulaire scientifique et technique anglais est d'origine gréco-latine, ce qui facilite les acquisitions du français en raison, comme on le sait, d'affinités naturelles avec les fonds latin et grec.

Deux lexicologues d'origine française, Henriette Walter et Gérard Walter, ont effectué une analyse minutieuse de 70 000 mots puisés dans Le Petit Larousse et Le Petit Robert. Sur ce nombre de mots, ils ont relevé 8088 emprunts aux langues étrangères, soit 11 % du corpus. Le nombre des langues s'élève à plus de 120. Bien sûr, toutes ces langues n'ont pas la même importance. Ainsi, les mots empruntés à l'anglais (2527) et à l'italien (1077) ne sauraient se comparer à ceux empruntés au coréen (2) ou à l'iranien (1). Néanmoins, dans tous les cas, ils reflètent la qualité des contacts qu'ont entretenus entre eux les peuples au cours de leur histoire. En ce qui a trait au français, les faits révèlent que ces contacts ont été nettement plus étroits avec l'anglais, l'italien, l'ancien germanique, l'arabe, l'allemand et l'espagnol. Or, tous les peuples qui parlaient ces langues ont été des voisins immédiats – souvent des ennemis – des Français. Ainsi, la proximité géographique et les conflits militaires ont-ils joué un rôle déterminant.

Le français contemporain est le résultat d'une évolution divergente. D'une part, l'orthographe, la syntaxe fondamentale et la morphologie n'ont guère changé depuis deux siècles, probablement parce que les usagers n'en ont pas ressenti le besoin. D'autre part, la phonétique et le lexique ont subi de profondes transformations, alors que les différences phonologiques ont encore tendance à se réduire

depuis le début du siècle, le vocabulaire est devenu de plus en plus complexe.

Contrairement aux siècles passés, du moins dans les pays de langue maternelle française (France, Belgique, Suisse, Québec), le français n'est plus l'apanage des classes privilégiées ni même l'affaire uniquement de la France. Toutes les couches de la population s'expriment maintenant dans une même langue et avec le minimum d'aisance nécessaire, tout en maintenant des différences locales. Il est possible que ce phénomène s'accroisse en même temps que se maintiendront et se développeront différentes variétés de français à l'extérieur de la France. Lorsque l'unité linguistique est atteinte, il n'est plus nécessaire de poursuivre une uniformisation minutieuse. Mais aujourd'hui, maintenant que le français comme langue maternelle n'a jamais été aussi vivant, il doit relever le défi de hausser son statut comme langue seconde sur le plan international et faire face à la concurrence étrangère, principalement l'anglais.

## Références :

1. ახვლედიანი ც. 2008: ფრანგული ენის ისტორია (სალექციო კურსი), გამომცემლობა “მედეა”, თბილისი.
2. ბერტრან ო. 2008: Bertrand O, Histoire du vocabulaire français, Éditions du Temps, Paris.
3. ბონარ .... 1997: Bonnard H., Regnier C., Petite grammaire de l'ancien français. Magnard, Paris.
4. მარშელო-ნიზია კ., პიკოშე ჟ. 1991: Marchello-Nizia, Christiane, Picoche, Jacqueline, Histoire de la langue française, Nathan Université, Paris.
5. მარშელო-ნიზია კ. 1999: Marchello-Nizia Ch., Histoire de la langue française aux 14-e et 15-e ss., Paris.
6. პერე მ. 1998: Perret, Michèle, Introduction à l'histoire de la langue française, SEDES, Collection Campus, Paris.
7. პრიუვოს ჟ. 2000: Pruvost, Jean, Les dictionnaires de langue française, PUF, Coll. Que sais-je ? 1322, Paris.
8. რეი ალენ 2007: Rey Alain, Gilles Siouffi, Frédéric Duval, Mille ans de langue française, Perrin, Paris.
9. სერკვიგლინი ბ. 1991: Cerquiglini Bernard, La naissance du français, Presses universitaires de France, Collection Que sais-je ? n° 2576.
10. სკრელინა ლ. 1974: Skrélina L.M. Histoire de la langue française. “VS”, Moscou.
11. სტეპანოვა ო. 1975: Stépanova O.M. Histoire de la langue française. Textes d'étude. “Naūka”, Moscou.
12. შიგარევსკაია ნ. 1984: Chigarevskaïa N. Précis de l' Histoire de la langue française. “Prosveščenie” Moscou.
13. შორან ჟ. 1998: Chaurand, Jacques (dir.), Nouvelle histoire de la langue française, Éditions du Seuil, Paris.

Sites d'internet :

<http://bbouillon.free.fr/univ/hl/hl.htm>

<http://www.espacefrancais.com/histoire-de-la-langue-francaise/>

[http://www.lexilogos.com/francais\\_langue\\_histoire.htm](http://www.lexilogos.com/francais_langue_histoire.htm)



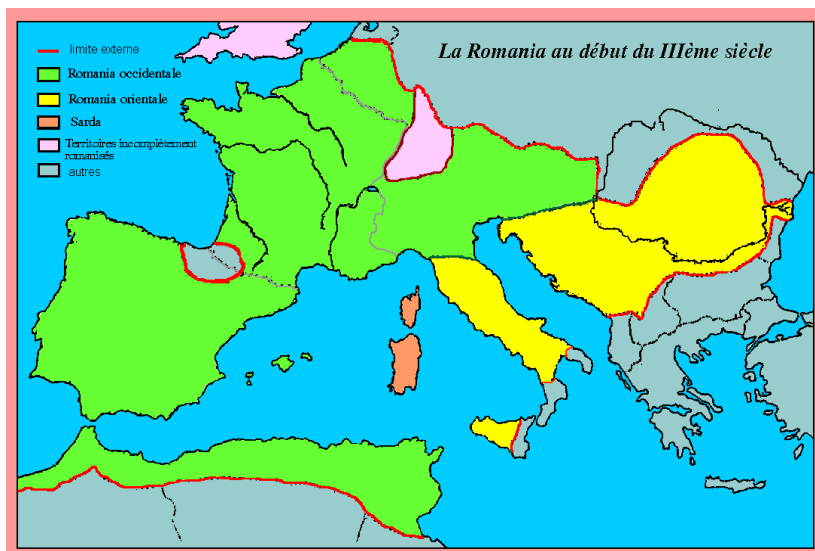
# LES BRANCHES DE LA FAMILLE INDO-EUROPEENNE EN EUROPE



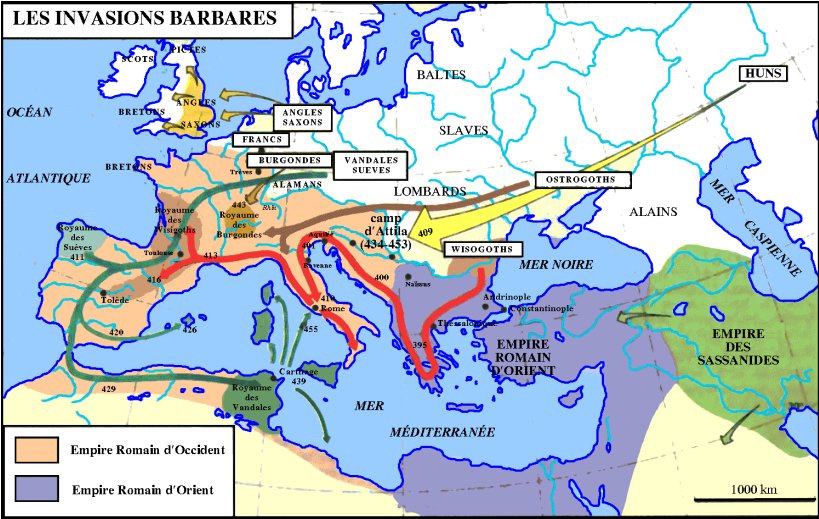
L'EUROPE LINGUISTIQUE  
À L'AUBE DE L'HISTOIRE



## LA ROMANIA



# LES GRANDES INVASIONS



## LES GRANDES ZONES DIALECTALES EN FRANCE



## LES SERMENTS DE STRASBOURG (842)

Ces serments ont été prononcés à Strasbourg, le 14 février 842, par Charles le Chauve, qui s'adresse en *teudisca lingua* aux hommes de son frère, et par Louis le Germanique, qui s'adresse en *romanalingua* aux fidèles de Charles ; ils sont suivis d'une double réplique de leurs partisans respectifs. Les deux frères se promettent une assistance mutuelle contre les entreprises de leur frère Lothaire, jugé aventureux.

Ces textes nous ont été transmis, en roman et en germanique, par l'historien Nithard, qui en a peut-être été le rédacteur, vers l'an 1000. Cent cinquante ans séparent la composition du texte et sa copie, mais les Serments sont probablement authentiques. Ils représentent un échantillon du langage juridique de l'époque. Le présent texte a été établi d'après un des nombreux fac-similés du manuscrit. Ceci constitue l'un des plus anciens documents écrits du Moyen Age, avec la *Séquence de sainte Eulalie* (vers 900).

Attention : seuls les extraits datés de 842 sont authentiques, les autres sont des traductions ajoutées pour la compréhension de l'évolution de la langue.

### *Latin classique :*

Per Dei amorem et per christiani populi et nostram communem salutem, ab hac die, quantum Deus scire et posse mihi dat, servabo hunc meum fratrem Carolum, et ope mea et in quacumque re, ut quilibet fratrem suum servare jure debet, dummodo mihi idem faciat, et cum Clotario nullam unquam pactionem faciam, quae mea voluntate huic meo fratri Carolo damno sit.

***Latin parlé (vers le Vème siècle) :***

Por Deo amore et por chrestyano pob(o)lo et nostro comune salvamento de esto die en avante en quanto Deos sabere et podere me donat, sic salvarayo eo eccesto meon fradre Karlo, et en ayuda et en caduna causa, sic quomo omo per directo son fradre salvare devet, en o qued illi me altrosic fatsyat, et ab Ludero nullo plag(i)do nonqua prendrayo, qui meon volo eccesto meon fradre Karlo en damno seat.

***Texte en roman de 842 :***

Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun saluament, d'ist di in auant, in quant Deus sauir et podir me dunat, si saluarai eo cist meon fradre Karlo et in aiudha et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra saluar dift, in o quid il mi altresí fazet. Et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui, meon uol, cist meon fradre Karle in damno sit.

***Texte en germanique de 842 :***

In Godes minna ind in thes christânes folches ind unsêr bêdero gehaltnissî, fon thesemo dage frammordes, sô fram sô mir Got geuuizci indi mahd furgibit, sô haldih thesan mînan bruodher, sôso man mit rehtu sînan bruodher scal, in thiu thaz er mig sô sama duo, indi mit Ludheren in nohheiniu thing ne gegango, the mînan uuillon imo ce scadhen uuerdhên.

***Français du XIème siècle (époque de Roland) :***

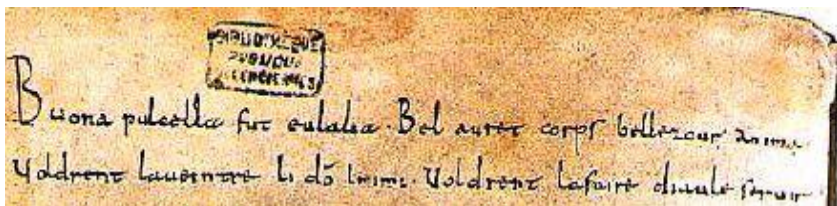
Por dieu amor et por del crestien poeple et nostre comun salvement, de cest jorn en avant, quan que Dieus saveir et podeir me donet, si salverai jo cest mien fredre Charlon, et en aiude, et en chascune chose, si come on par dreit son fredre salver deit, en ço que il me altresì façet, et a Lodher nul plait onques ne prendrai, qui mien vueil cest mien fredre Charlon en dam seit.

***Moyen français (XVème siècle) :***

Pour l'amour Dieu et pour le sauvement du chrestien peuple et le nostre commun, de cest jour en avant, quan que Dieu savoir et pouvoir me done, si sauverai je cest mien frere Charle, et par mon aide et en chascune chose, si comme on doit par droit son frere sauver, en ce qu'il me face autresì, et avec Lothaire nul plaid onques ne prendrai, qui, au mien veuil, à ce mien frere Charles soit à dan.

***Français contemporain :***

Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, à condition qu'il m'en fasse autant, et je ne prendrai jamais aucun arrangement avec Lothaire, qui, à ma volonté, soit au détriment de mon frère Charles.



## LA CANTILENE DE SAINTE EULALIE

" Ce poème français se donne comme une transposition romane des hymnes d'église (ou *séquences*) en latin.

Il a été composé à l'abbaye de Saint-Amand près de Valenciennes peu après 878, date à laquelle on a découvert les reliques de la sainte.

Il raconte l'histoire d'une jeune fille martyre qui souhaite conserver sa virginité et sa foi dans le Christ plutôt que de succomber au diable (*diaule*) et à la déchéance morale.

Le texte comprend vingt-neuf vers rythmiques construits sur l'alternance de temps forts et de temps faibles."

### TRANSCRIPTION

**Buona pulcella fut Eulalia.**

**Bel avret corps, bellezour  
anima.**

**Voldrent la veintre li Deo inimi,**

**Voldrent la faire diaule servir.**

**(5) Elle no'nt eskoltet les mals  
conselliers**

**Qu'elle De o raneiet, chi maent**

### TRADUCTION

Eulalie était une bonne jeune fille.

Elle avait le corps beau et l'âme plus belle encore.

Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre;

Ils voulurent lui faire servir le Diable.

Elle n'écoute pas les mauvais conseillers

qui lui demandent de renier Dieu

sus en ciel,

Ne por or ned argent ne  
paramenz

Por manatce regiel ne  
preiement.

Niule cose non la pouret  
omque pleier

(10)La polle sempre non amast  
lo Deo menestier.

E por o fut presentede  
Maximien,

Chi rex eret a cels dis soure  
pagiens.

Il li enortet, dont lei  
nonque chielt,

Qued elle fuiet lo nom  
chrest iien.

(15)Ell'ent adunet lo suon  
element:

Melz sostendriet les  
empedementz

Qu'elle perdesse sa virginitét;

Por os furet morte a grand  
honestét.

Enz enl fou lo getterent com  
arde tost.

(20)Elle colpes non avret, por o

qui demeure au ciel là-haut,

Ni pour de l'or, ni pour de l'argent,  
ni pour des bijoux

Ni par la menace ni par les prières  
du roi.

Rien ne put jamais la faire plier ni  
amener

La jeune fille à ne pas aimer  
toujours le service de Dieu.

Et pour cette raison elle fut  
présentée à Maximien

Qui était en ces temps-là le roi des  
païens .

Il lui ordonna, mais peu lui chaut,

De renoncer au titre de chrétienne.

Elle rassemble sa force.

Elle préfère subir la torture plutôt

Que de perdre sa virginité.

C'est pourquoi elle mourut avec un  
grand honneur.

Ils la jetèrent dans le feu pour  
qu'elle brûlât vite.

Elle n'avait pas commis de faute,

<b>nos coist.</b>	aussi elle ne brûla point.
<b>A czo nos voldret concreidre li rex pagiens.</b>	Le roi païen ne voulut pas accepter cela.
<b>Ad une spede li roveret tolr lo chief.</b>	Avec une épée, il ordonna de lui couper la tête.
<b>La domnizelle celle kose non contredist:</b>	La jeune fille ne protesta pas contre cela.
<b>Volt lo seule lazsier, si ruovet Krist.</b>	Elle veut quitter le monde; elle prie le Christ.
<b>(25)In figure de colomb volat a ciel.</b>	Sous la forme d'une colombe, elle s'envole au ciel.
<b>Tuit oram que por nos degnet preier</b>	Prions tous qu'elle daigne intercéder pour nous,
<b>Qued auisset de nos <i>Christus</i> mercit</b>	Afin que le Christ ait pitié de nous
<b>Post la mort et a lui nos laist venir</b>	Après la mort et nous laisse venir à lui
<b>Par souue clementia.</b>	Par sa clémence.

## Exercices sur l'histoire de la prononciation

Quelques exercices avec corrigés. Le niveau peut convenir en Licence, il n'est pas à considérer comme suffisant pour les concours, où les mots sont complexes, et où toutes les étapes successives doivent être décrites dans l'ordre historique.

*1) Dans les mots suivants, placez l'accent en latin, dites par quel procédé on peut le trouver, et pourquoi il se situe sur cette syllabe ; puis indiquez les différents phénomènes phonétiques qui ont conduit du mot latin au mot français :*

sapere > savoir  
numerum > nombre  
fabulam > fable

*2) Quel phénomène phonétique a concerné la première consonne du mot suivant ?*

cantare > chanter

*3) Quel phénomène phonétique a concerné la première voyelle du mot suivant ?*

legem > loi

*4) Quels sont les principaux phénomènes phonétiques qui justifient le passage du mot latin au mot français ?*

mola > meule  
cultellos > couteaux

camera > chambre

pira > poire

cattum > chat

falcare > faucher

berbicum > brebis

*Même question :*

nutrire > nourrir

proba > preuve

arca > arche

pollice > pouce

mel > miel

petra > pierre

## Exercices sur l'histoire de la morpho-syntaxe

Exercices d'initiation à l'ancien français. Pour comprendre cette langue, il ne faut pas se fier à l'ordre des mots, qui n'est pas moderne, mais aux désinences : cas sujet ou cas régime, au singulier ou au pluriel, au masculin ou au féminin.

● Faites les commentaires nécessaires (mais rapides) sur les terminaisons soulignées des noms et adjectifs dans les extraits suivants du *Couronnement de Louis* :

Nostre empereres a son fil apelé : [ = a interpellé... *fil* = fils ]  
« Be filz, dist-il, envers moi entendez. [ = écoutez-moi attentivement ]  
] Ve la corone qui est desus l'altel... » [ = qui est sur l'autel ]  
[ *vei* : impératif du verbe *voir* = vois, regarde ]  
[ rappel : le *z* final est à compter comme un *s* ]

Uns arcevesques est el letrin montez,  
Qui sermona a la crestienté :  
« Karles li maines a molt son tens usé... » [ Charles le grand arrive à la fin de son temps ]  
[ archevêque / *el* = en + le / *letrin* = lutrin, pupitre > au pupitre, en chaire, pour faire son sermon / *sermona a* = fit un sermon à / la chétienté : l'ensemble des chrétiens présents ; Charlemagne est vieux, et veut laisser la place à son fils Louis ]

Cel jor i fu Looyz alevez [ ce jour là / *i* = y / *Looyz* = Louis / *alevé* = intronisé ]  
Et la corone mise desus l'autel ;

Li rois ses peres li ot le jor doné. [ la lui avait donnée ce jour-  
là ; *ot* : *avoir*, à l'imparfait ]

● Commentez les désinences des noms et des adjectifs dans les phrases suivantes, extraites de la *Chanson de Roland* :

Carles li reis (...) set anz tuz pleins ad estet en Espagne [= est resté 7 ans entiers en Espagne ; il s'agit de Charlemagne]

Li reis est fiers e sis curages pesmes [= et son coeur (est) cruel : de *pessimum* = « très mauvais »]

Li reis... de noz ostages ferat trecher [= trancher] les testes

● Même question, sur ces phrases extraites du *Couronnement de Louis* :

Et respont Alixandres...

Quant li roys Alixandres fu nez en icel jour...

Ot le li enfens.

Por lui plorerent maint vaillant chevalier

● Même question, sur ces phrases extraites d'*Aucassin et Nicolette* :

Et li vallés fu grans et fors et biaux...

...et li cevaus sor quoi il sist rades et corans

...(il) se lance tres entre mi ses anemis

...et il mist le main a l'espee

...con li senglers quant li cien l'asalent en le forest

## TABLE DES MATIÈRES:

Introduction _____	p. 3
Ier thème: La conquête et la romanisation de la Gaule _____	p. 5
IIe thème: Le latin vulgaire. Du I <sup>er</sup> au V <sup>e</sup> siècle: interactions entre latin vulgaire et langues gauloises _____	p.11
IIIe thème: Le vocabulaire et la structure grammatical du latin populaire _____	p. 25
IVe thème: Du IX <sup>e</sup> au XIII <sup>e</sup> siècle: Ancien français _____	p. 50
Ve thème: Le système phonétique et grammatical de l'ancien français (IX-XVe ss). Les XIV <sup>e</sup> et XV <sup>e</sup> siècles: Moyen français	p. 54
VIe thème: Le système du vocabulaire et de la syntaxe de l'ancien français (IX-XVe ss.) _____	p. 68
VIIe thème: La période nationale (XVI-e s.) _____	p. 76
VIIIe thème: La langue française au XVIIe siècle _____	p. 80
IXe thème: La langue française au XVIIIe siècle. Les conditions historiques _____	p. 89
Xe thème: L'évolution du système phonétique et grammaticale pendant la période nationale (XVI-XVII-XVIII-ee ss.) _____	p. 92
XIe thème: L'histoire du français contemporain _____	p. 96
XIIe thème: Les changements contemporains observés _____	p. 108
XIIIe thème: La coexistence des usages _____	p. 116
XIVe thème: Les pays créolophones et l'Afrique _____	p. 121
XVe thème: La normalisation et la législation linguistique _____	p. 129

გამომცემლობის დირექტორი – ნანა ხახუტაიშვილი  
გამომცემლობის რედაქტორი – ლალი კონცელიძე  
ტექნიკური რედაქტორი – ედუარდ ანანიძე

ხელმოწერილია დასაბეჭდად 28.12.2013  
ქალაქის ზომა 60X84 1/16  
ფიზიკური თაბახი 30.2  
ტირაჟი 200

დაიბეჭდა უნივერსიტეტის სტამბაში  

---

ქ. ბათუმი, ნინოშვილის 35